



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation

 i-eval Discovery



Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

ILO TC/SYMBOL: GLO/20/60/FRA

Type d'évaluation: Externe

Horaire d'évaluation : Mi-parcours

Mode d'évaluation: Indépendant

Pay(s): Huit États membres de l'UEMOA et pays (Côte d'Ivoire, Inde, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo)

Résultat(s) du P&B: Résultat 7, Produit 7.1 : Capacité accrue des États membres à faire respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail; Résultat 1, Produit 1.4 : Renforcement du dialogue social et des lois, processus et institutions en matière de relations de travail; Résultat 4, Produit 4.4 : Capacité accrue des États membres et des entreprises à élaborer des politiques et des mesures qui encouragent la mise en adéquation des pratiques entrepreneuriales avec le travail décent et une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain

ODD(s) : Objectif 8, Cible 8.7

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur : 31 October 2023

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: Cliquez ici pour entrer la date

Bureau Administratif : FUNDAMENTALS

Bureau Technique : FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, CO-DELHI, CO-KINSHASA, CO-ANTANANARIVO/CO-Morocco/CO-Côte-d'Ivoire/CO-Mexico/CO-Inde/International Training Center (ITCILO)/CO Malaysia/CO Nigeria/UEMOA

Agences d'évaluation conjointes : N/A

Durée du projet : 2020-2024

Donateur et budget: Gouvernement français, EUR 2 400 000,00

Nom(s) du consultant : Maryvonne Arnould

Gestion de l'évaluation: Katherine Torres

Supervision du Bureau de l'évaluation: Mini Thakur

Budget de l'évaluation: 9 900 US\$

Mots clés: Travail décent, travail des enfants, travail forcé, diligence raisonnable, dialogue social, assistance technique, renforcement de capacités

Cette évaluation a été réalisée selon les procédures et politiques d'évaluation du BIT. Le rapport n'a pas été édité, mais a fait l'objet d'un contrôle de qualité effectué par le Bureau d'Évaluation du BIT.



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

INFORMATIONS RAPIDES

Pays: Huit États membres de l'UEMOA et pays (Côte d'Ivoire, Inde, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo)

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur: 31 October 2023

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: Cliquez ici pour entrer la date

Type d'évaluation: Externe

Horaire d'évaluation: Mi-parcours

Mode d'évaluation: Indépendant

Bureau administratif: FUNDAMENTALS

Bureau technique: FUNDAMENTALS, ENTREPRISES/MULTI, CO-DELHI, CO-KINSHASA, CO-ANTANANARIVO/CO-Morocco/CO-Côte-d'Ivoire/CO-Mexico/CO-Inde/International Training Center (ITCILO)/CO Malaysia/CO Nigeria/UEMOA

Gestion d'évaluation: Katherine Torres

Nom(s) de l'évaluateur: Maryvonne Arnould

Code du projet: GLO/20/60/FRA

Donateur(s) & budget: Gouvernement français, EUR 2 400 000,00

Mots clés: Travail décent, travail des enfants, travail forcé, diligence raisonnable, dialogue social, assistance technique, renforcement de capacités

Cette évaluation a été réalisée selon les procédures et politiques d'évaluation du BIT. Le rapport n'a pas été révisé, mais a fait l'objet d'un contrôle de qualité effectué par le Bureau d'évaluation du BIT.

CONTEXTE

Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

La présente évaluation de mi-parcours porte sur le projet *Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé*, qui vise à contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 8, portant sur le travail décent et la croissance économique — plus particulièrement la cible 8.7 qui s'y rattache. Doté d'un budget total de EUR 2,4 millions financé par la France, le projet s'échelonne sur cinq ans (2020-2024) et est mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui en confie la coordination à son Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS).

Situation actuelle du projet

La dernière Conférence internationale du Travail, tenue en 2023, a fait ressortir les défis multiples auxquels sont confrontés l'ensemble des pays dans la foulée de la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une crise économique et sociale mondiale à laquelle se sont ajoutées une poussée de l'inflation, une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes enregistrés mondialement ainsi qu'une instabilité géopolitique. Ces changements ont entraîné des répercussions sur le monde du travail, ralenti les avancées vers la justice sociale et amplifié la problématique du travail des enfants et du travail forcé dans certaines régions. Dans un monde bouleversé par les problèmes économiques et sociaux et confronté aux effets néfastes et aux mutations négatives que peuvent avoir ces problèmes sur les droits fondamentaux du travail et sur la promotion du travail décent, l'Alliance 8.7 se voit renforcée dans sa mission et encouragée à poursuivre ses efforts pour une coopération mondiale plus dynamique et efficace sur élimination du travail des enfants et le travail forcé. Dans cette optique, et conformément à son mandat consistant à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail, l'OIT a lancé le projet Entr'Alliance en 2020.

Pour parvenir à ses fins et contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'ODD 8 et l'atteinte de la cible 8.7, le projet Entr'Alliance s'efforce d'atteindre deux résultats intermédiaires interdépendants qui doivent conduire à une meilleure compréhension des enjeux associés au travail des enfants et au travail forcé ainsi qu'appuyer la convergence des interventions des pays pionniers et des mandants tripartites, dans le but d'apporter des réponses concrètes, mieux intégrées et plus innovantes aux défis que posent le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette démarche repose sur l'atteinte de deux résultats immédiats qui se renforcent mutuellement et ont trait, d'une part, à l'actualisation des estimations mondiales afin de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi que guider la formulation de politiques publiques pertinentes et, d'autre part, au renforcement des capacités des gouvernements, des mécanismes de coopération public-privé,

	<p>de l'appui au dialogue social dans les pays pionniers ainsi que des réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7, soit la Plateforme sur le travail des enfants (CLP) et le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains (GBNFL).</p>
	<p>Les bénéficiaires directs du projet sont les mandants tripartites des pays où sont menées les activités de ce dernier, les membres et entreprises de la CLP du GBNFL qui tirent parti des interventions et produits déployés par le projet, ainsi qu'un public plus large qui pourrait tirer parti des actions prises au sein des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et, potentiellement, dans d'autres pays d'Afrique francophone. Les bénéficiaires finaux du projet sont les garçons et filles des pays participants qui, grâce aux retombées d'Entr'Alliance, pourraient voir s'amoinrir le risque d'être soumis au travail forcé ou au travail des enfants.</p>
But, destinataire et portée de l'évaluation	<p>Les objectifs de la présente évaluation de mi-parcours consistent principalement à examiner la pertinence du projet Entr'Alliance, sa cohérence — c'est-à-dire sa structure, sa cohésion et la synergie établie avec d'autres initiatives déployées par le Bureau international du Travail (BIT) —, son efficacité, son efficience (sur le plan de l'utilisation des ressources) ainsi que les orientations vers l'impact et la durabilité ou la pérennité du projet. De plus, l'évaluation vise à dégager des leçons et bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes de même qu'à formuler des recommandations permettant de guider la poursuite des activités.</p>
	<p>L'évaluation couvre la période de mise en œuvre du projet entre 2020 et août 2023 et examine l'ensemble des résultats obtenus depuis le lancement des travaux. La portée géographique de l'évaluation est mondiale, sous-régionale (UEMOA et ses huit États membres dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo) et nationale avec, dans ce dernier cas, une implication de certains bureaux pays du BIT — dont ceux de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de Madagascar, de la République démocratique du Congo (RDC) — de même que des interventions pays en Malaisie, au Maroc, au Mexique et au Nigeria.</p>
	<p>L'évaluation s'adresse principalement aux mandants du BIT dans les pays ciblés par Entr'Alliance, aux gestionnaires du projet, aux partenaires techniques, au donateur de même qu'aux bureaux pays du BIT visés par les interventions du projet et aux fonctionnaires du siège de l'OIT à Genève (FUNDAMENTALS, GBNFL et Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (ENTERPRISES/MULTI)).</p>
Méthodologie de l'évaluation	<p>L'évaluation a été réalisée selon une méthodologie qui, initialement, comprenait cinq phases, soit la tenue de consultations préliminaires, une revue documentaire et l'élaboration d'un rapport de démarrage, la conduite d'entrevues auprès d'intervenants-clés, la tenue d'une session de restitution, et une validation et analyse des données ainsi que la production d'un rapport d'évaluation préliminaire et d'un rapport d'évaluation final. Cependant, peu avant la fin de son mandat, la consultante indépendante</p>

mandatée par l'OIT a convenu avec la gestionnaire de l'évaluation et l'équipe du projet Entr'Alliance qu'il ne serait pas nécessaire de tenir une session de restitution comme prévu. Pour recueillir les données probantes dont elle avait besoin pour répondre aux questions d'évaluation, la consultante indépendante a examiné une soixantaine de documents fournis par le BIT ou obtenus auprès d'autres sources. De plus, elle a réalisé, à distance, des entrevues individuelles semi-structurées avec 19 intervenants-clés constituant un échantillon représentatif des parties prenantes du projet. En toute transparence, ces différents interlocuteurs ont fait part de leurs expériences et perceptions concernant les résultats du projet, ce qui a grandement contribué à assurer la fiabilité des constats formulés dans le présent rapport d'évaluation.

Résultats principaux et conclusions

Pertinence : L'évaluation confirme la pertinence des interventions du projet Entr'Alliance et la contribution concrète de ce dernier à la réalisation des ODD, plus précisément l'ODD 8.7, par la prise de mesures immédiates et efficaces visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 ainsi qu'à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains d'ici 2030.

Parce qu'il soutient les efforts pour mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD), lequel souhaite élaborer des programmes en se fondant sur les droits de la personne et sur une analyse rigoureuse des pays ainsi qu'encourager l'action collective et l'établissement de partenariats afin d'aider les pays à atteindre les ODD en ne laissant personne de côté. Par ailleurs, l'évaluation confirme le bien-fondé du projet Entr'Alliance par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui place la justice sociale et le travail décent pour tous au cœur de ses interventions dans le but de garantir les droits au travail, d'encourager le dialogue social, d'étendre la protection sociale et de promouvoir l'emploi et l'entreprise. Par ailleurs, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les Objectifs 1, 4 et 7 du Programme et budget (P&B) de l'OIT pour la période biennale 2020-2021. De même, Entr'Alliance s'avère pertinent au regard des besoins des mandats tripartites, notamment parce qu'il favorise le recours à une approche consensuelle d'intervention impliquant tous les acteurs dans l'identification de démarches et de solutions pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et parce qu'il s'harmonise avec les priorités de développement national et les programmes pays pour le travail décent (PPTD) des pays où il intervient.

Cohérence : L'évaluation confirme le caractère tout à fait adéquat et pertinent de l'articulation d'Entr'Alliance et de ses composantes, lesquelles appuient des actions transversales, soutiennent la complémentarité des actions proposées et favorisent, par le fait même, un enrichissement mutuel. L'analyse met en évidence un modèle logique qui décline de

manière claire les principales relations de cause à effet entre l'objectif ultime du projet, les résultats intermédiaires, les résultats immédiats, les produits (extrants) et les indicateurs établis au départ. Par contre, le projet ne dispose pas d'une théorie du changement formelle; seule existe une théorie du changement implicite qui avait été proposée dans le document de projet (PRODOC), mais ne se reflète pas fidèlement dans le modèle logique établi par la suite.

Efficacité : L'analyse du projet permet de conclure qu'Entr'Alliance a été globalement efficace et a permis d'actualiser les estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé, de décrire ces problématiques au niveau mondial et de proposer des recommandations en termes de priorités politiques visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Les estimations ont également fait ressortir l'importance de conjuguer les efforts de tous les partenaires et le besoin d'accroître les investissements dans le secteur de l'agriculture — notamment en Afrique sub-saharienne, où les crises récurrentes et la pauvreté ont fait en sorte d'augmenter de 16,6 millions le nombre d'enfants astreints au travail au cours des quatre dernières années.

Les interventions de la CLP ont permis de renforcer la collaboration entre les leaders et partenaires de l'Alliance 8.7, en plus d'inciter les partenaires publics et privés à se mobiliser et à formuler des engagements concrets, en particulier dans le cadre des préparatifs et de la participation à la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. Dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, cette mobilisation s'est traduite par la formulation officielle de 100 promesses d'action par le secteur privé. Par ailleurs, la CLP a piloté, avec ses membres, des initiatives concrètes impliquant le secteur privé, en étroite collaboration avec des parties prenantes nationales dans des pays touchés par la pandémie de COVID-19 (Maroc, Côte d'Ivoire, RDC et Madagascar).

Les interventions d'Entr'Alliance ont permis de fournir un appui technique adapté aux besoins des entreprises et contribué à la sensibilisation continue et au renforcement des capacités d'entreprises françaises quant au devoir de vigilance et à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. À ce jour, plus de 39 sociétés françaises ont participé aux événements organisés par la CLP. La visibilité des interventions menées par le projet et les efforts de mobilisation auprès du secteur privé ont permis à la CLP de s'élargir, avec treize nouvelles adhésions.

La création de groupes de travail pays au sein de la CLP (en RDC, en Côte d'Ivoire et en Inde) a permis de mobiliser les membres ainsi que facilité les synergies avec les parties prenantes nationales, ce qui s'est traduit ou se traduira par une participation à des actions concrètes ciblées dans des régions précises (concentration géographique). Jusqu'à présent, l'action des groupes de travail a permis d'identifier les principaux acteurs de chaînes de valeur sélectionnées pour chacun des pays et d'obtenir l'accord de bon nombre d'organisations qui s'approvisionnent dans une même région, ce qui

pourrait se traduire par des investissements à l'étape de la mise en œuvre d'initiatives pilotes. À terme, les recherches et les efforts déployés par les groupes de travail permettront de mieux cerner la nature et le potentiel des initiatives pilotes ainsi que de tester des modèles d'intervention nationaux sectoriels ou trans-sectoriels afin de lutter contre le travail des enfants.

La CLP a également contribué au renforcement des capacités des entreprises, en misant sur une approche prenant appui sur la *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* (Déclaration sur les EMN) et misant sur la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui opèrent en Afrique, notamment au niveau sous-régional auprès des États membres de l'UEMOA. L'évaluation confirme que le projet a contribué à la sensibilisation continue des entreprises quant au devoir de diligence et à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Entr' Alliance a su tirer parti de collaborations entre les réseaux des entreprises du BIT en matière de travail des enfants (CLP) et de travail forcé (GBNFL) ainsi que de la complémentarité de ses interventions pour assurer une meilleure compréhension des enjeux et la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres de mieux s'informer et de s'outiller pour contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et ce, tout en renforçant l'action collective pour lutter contre ces problématiques.

Efficience : Le projet Entr'Alliance a jusqu'à présent réussi à utiliser de manière optimale les ressources humaines et financières et l'expertise à sa disposition. Les synergies créées et la mutualisation des ressources humaines et financières ont permis, à partir du siège de l'OIT, de gérer des initiatives terrain sans l'intervention d'équipes pays, par la mise à profit du travail en commun et en synergie avec d'autres projets, et par la démonstration d'une volonté de s'allier l'expertise technique de toutes les parties prenantes, là où celles-ci excellent tout particulièrement, de façon à créer un écosystème favorable à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

L'évaluation estime que, même si Entr'Alliance a su faire preuve de diligence dans l'utilisation des fonds octroyés, et ce, tout en réussissant à joindre un nombre impressionnant d'auditeurs et d'intervenants, le fait que la coordination des différentes composantes soit assurée par des effectifs limités au sein de FUNDAMENTALS constitue une zone de fragilité pour une initiative disposant d'une aussi grande visibilité technique et politique pour le donateur.

Orientation vers l'impact et durabilité : Bien que l'évaluation des impacts d'une initiative comme Entr'Alliance nécessite de s'inscrire dans une perspective d'appui à long terme qui va bien au-delà de la période visée par le projet, l'évaluation juge qu'il est déjà possible de déceler certaines avancées prometteuses. Cela dit, les progrès continus vers l'atteinte d'un

	<p>impact dépendront de la mise en œuvre efficace des interventions à venir, lesquelles intégreront les résultats de travaux de recherche actuels et futurs et prendront appui sur des approches nationales multisectorielles misant sur l'engagement du secteur privé dans les pays ciblés par le projet. Par ailleurs, le fait que l'OIT préconise une approche intégrée pour promouvoir un changement global par le biais du projet Entr'Alliance donne à penser que les efforts déployés jusqu'à présent perdureront et contribueront, à long terme, à la pérennité des interventions.</p>
	<p>Conclusion générale : L'évaluation confirme que les initiatives globales et les interventions au niveau national menées par le projet Entr'Alliance sont pertinentes et s'harmonisent avec les priorités nationales des pays ciblés, le PCNUDD, les PPTD et les ODD, plus précisément la cible 8.7. Ces initiatives et interventions mettent le travail des enfants et le travail forcé à l'avant-scène du débat international et des discussions nationales tout en renforçant l'adhésion et l'engagement des parties prenantes.</p>
	<p>Les efforts pour faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé doivent continuer de s'appuyer sur des initiatives globales qui, comme le démontre l'évaluation, ont donné des résultats et eu de multiples incidences sur le plaidoyer, le dialogue social ainsi que la mobilisation et l'engagement des secteurs public et privé. À cet égard, Entr'Alliance a multiplié les synergies avec d'autres interventions du BIT ciblant le travail des enfants ou d'autres piliers du travail décent, de manière à mutualiser les ressources, ajouter à la cohérence des actions prises sur le terrain et augmenter l'échelle des efforts investis.</p>
	<p>Au sein des chaînes d'approvisionnement et dans les pays ciblés, le projet a permis d'accélérer les échanges et de multiplier les possibilités de collaboration entre membres de l'Alliance 8.7 au niveau international, national, sectoriel et local. La coopération avec d'autres agences des Nations Unies, les synergies établies avec d'autres initiatives menées par le BIT ainsi que la recherche et les activités sur le terrain menées par la CLP sont autant d'éléments qui ont permis de développer un agenda global plus cohérent en vue d'atteindre la cible 8.7.</p>
	<p>La résolution des problématiques associées au travail des enfants et au travail forcé exige l'adoption d'une stratégie qui mise avant tout sur une meilleure compréhension des enjeux et des causes structurantes associées à ces phénomènes, par le biais de recherches solides et de la production d'estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé. De telles informations appuient à leur tour le plaidoyer et favorisent l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes à contribuer à un dialogue social constructif et à la convergence des actions, en vue d'adopter des approches consensuelles pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Ces efforts s'accompagnent d'un renforcement des capacités relatives à diverses thématiques, de façon à appuyer un dialogue constructif sur la contribution du secteur privé à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement et à</p>

	<p>l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein d'entreprises qui investissent et opèrent plus particulièrement en Afrique.</p>
	<p>Le projet Entr'Alliance a su tirer parti d'une bonne collaboration entre les réseaux établis par la CLP et le GBNFL de l'Alliance 8.7, de la complémentarité des interventions menées pour assurer une meilleure compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que de la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres d'être mieux informés et outillés pour contribuer à l'élimination de ces phénomènes, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et pour renforcer l'action collective visant à lutter contre eux.</p>
	<p>Les interventions de la CLP dans les pays ciblés ont démontré une volonté politique de faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et d'engager les secteurs public et privé dans des processus concrets et dans un dialogue national avec les autorités nationales des pays ciblés, ce qui permet à l'Alliance 8.7 de se coordonner de manière plus efficace afin d'agir comme un accélérateur de processus au niveau national, en s'appuyant sur des projets pilotes dans des pays pionniers en Afrique, là où on observe une résurgence du phénomène. Ce travail est d'une importance capitale, car pour autant qu'elle souhaite infléchir fortement la courbe de progression du travail des enfants, la communauté internationale aura tout avantage à miser sur l'Afrique, où cette problématique est particulièrement marquée — d'autant plus qu'à priori la prochaine Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants pourrait se dérouler en Afrique en 2026. Si tel devait être le cas, la France pourrait être appelée à jouer un rôle important.</p>

RECOMMANDATIONS, LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES

Principales recommandations et suivi	<p>Recommandation 1. Compléter et finaliser, d'ici 2024, les travaux de recherche associés au rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé, qui constitue l'un des livrables prévus du projet.</p>
	<p>Recommandation 2. Lors de la planification de projet, veiller lors de l'étape de conceptualisation des interventions à définir une chaîne de résultats complète permettant d'identifier les relations causales entre les différents niveaux de résultats, sachant qu'Entr'Alliance repose actuellement sur une théorie du changement implicite qui présente les résultats intermédiaires escomptés sans pour autant les introduire dans le cadre logique devant appuyer la mise en œuvre.</p>
	<p>Recommandation 3. Continuer à exploiter les efforts déployés par les groupes de travail pays de la CLP ainsi que les connaissances collectives tirées de la finalisation des études devant conduire à une action concertée sur le terrain, en ayant pour stratégie d'exploiter les synergies entre projets, les collaborations intersectorielles ou encore les approches intégrées (IABA), de façon à jeter les bases pour l'établissement de zones exemptes de travail</p>

	<p>des enfants dans les pays ciblés et, ainsi, réaliser un impact à une échelle significative.</p>
	<p>Recommandation 4. Dans le but de favoriser l'apprentissage par les pairs (Peer Learning) entre les groupes de travail de la CLP, songer à élaborer des balados (podcasts) sur les démarches entreprises et les progrès atteints qui appuieraient la poursuite de réflexions sur les stratégies innovantes et favoriseraient le partage d'expériences entre les différents groupes de travail, dans le but d'éviter que certaines connaissances acquises restent inexploitées ou revêtent un caractère strictement exclusif.</p>
	<p>Recommandation 5. Afin de consolider les liens avec les bureaux pays de l'OIT et contribuer au renforcement du dialogue social national, réfléchir au développement de mécanismes avec les bureaux pays qui permettraient à la CLP de faire appel à ces derniers pour identifier, sur le terrain, des représentants d'EMN membres qui pourraient être conviés à prendre part à des réunions de travail.</p>
	<p>Recommandation 6. Dans le cadre de futures actions, songer à consolider les efforts de recherche encore limités déployés jusqu'à présent afin d'intégrer les problématiques et préoccupations liées à l'environnement et aux bouleversements climatiques touchant le secteur agricole, compte tenu des incidences du changement climatique et des répercussions que les débats sur l'empreinte carbone risquent d'avoir sur l'utilisation des matières premières dans les chaînes d'approvisionnement, de façon à encourager l'adoption de mesures appropriées et l'allocation de ressources pour formuler des orientations et mettre au point des outils à l'intention des équipes de l'OIT et des mandants tripartites dans les pays d'intervention.</p>
	<p>Recommandation 7. Continuer d'offrir une assistance technique aux gouvernements nationaux afin de veiller à ce que les lois et les politiques nationales empêchent la mise à profit du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des humains ou, a contrario, afin de renforcer les cadres politiques, légaux et réglementaires de lutte contre le travail des enfants et assurer la complémentarité avec les interventions que soutient le projet et qui favorisent la compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que le renforcement des capacités des mandants tripartites, pour permettre à ces derniers de soutenir le dialogue social à l'appui d'une amélioration continue de la situation en matière de diligence raisonnable et de conformité au sein des chaînes d'approvisionnement.</p>
	<p>Recommandation 8. Songer à favoriser la multiplication des échanges entre les pays ciblés par les interventions du projet et à réunir les équipes de travail pays, afin de soutenir des échanges réguliers sur le processus de mise en œuvre ainsi que répertorier et favoriser la mise en commun de l'information sur les facteurs de réussite, les défis, les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le cadre des interventions pays. De tels échanges pourraient également donner une occasion d'ajuster de manière proactive les interventions en cours, si nécessaire.</p>

	<p>Recommandation 9. Considérer un approfondissement de la relation établie avec certaines institutions de formation qui souhaiteraient établir un partenariat portant sur les questions de responsabilisation sociale et de conduite responsable des entreprises, de façon à élargir la formation en ligne pour tous (MOOC) et porter davantage ces enjeux en Afrique pour, à terme, inciter les décideurs africains du futur à acquérir toutes les connaissances requises dans ce vaste champ d'activité.</p>
	<p>Recommandation 10. Advenant le refinancement d'un projet ayant la même portée et appuyant le renforcement d'initiatives globales pour assurer les liens entre recherches, politiques et plaidoyer tout en associant différents services techniques de l'OIT, reconsidérer les ressources humaines allouées à la coordination des activités afin de constituer une équipe en mesure d'assurer toutes les responsabilités attenantes au projet.</p>
	<p>Recommandation 11. Porter une attention particulière à la gestion du savoir associé au projet Entr'Alliance et normaliser la mise en valeur et la dissémination des outils, des recherches et des expériences acquises (meilleures pratiques et leçons) dans le cadre de ses interventions. De telles mesures favoriseraient la gestion des connaissances et donneraient l'occasion aux mandants tripartites de l'OIT, aux partenaires sociaux et aux acteurs privés impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de consulter les recherches menées et les outils développés, de façon à encourager les actions convergentes en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi qu'à appuyer d'autres initiatives consacrées aux chaînes d'approvisionnement.</p>
Principales leçons apprises et bonnes pratiques	<p>Leçon apprise 1. La transition du travail des membres de la CLP, par la création de groupes de travail pays (RDC, Côte d'Ivoire, Inde), est une démarche qui permet non seulement d'élargir le champ d'intervention de la CLP et de transposer, au niveau national, le débat sur le travail des enfants qui a cours au niveau international, mais aussi d'engager plus concrètement les grandes EMN dans les efforts de diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il y a lieu de poursuivre les efforts en misant sur les acquis de ces expériences, tout en veillant à ce qu'il soit possible de partager les approches innovantes d'intervention testées sur le terrain et les résultats obtenus à ce jour, de façon à enrichir les débats amorcés dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et à susciter l'intérêt d'autres EMN.</p>
	<p>Bonne pratique 1. À Madagascar, le regroupement de chaînes d'approvisionnement permet de réunir plusieurs projets que la thématique concerne et qui s'impliquent dans des actions transversales complémentaires, que ce soit pour : (a) formaliser l'emploi dans le secteur du textile (projet Better Work), (b) renforcer les normes de sécurité ou de santé au travail aux fins du développement, de concert avec les autorités de l'inspection du travail, la magistrature et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du litchi (projet VZF), ou (c) cibler diverses problématiques comme le travail des enfants dans le secteur du mica (projet</p>

Trade for Decent Work). Une telle approche permet d'harmoniser les objectifs des différents projets, d'éviter les doubles emplois et de partager les connaissances sur les besoins des acteurs locaux et nationaux. L'approche permet également de tirer parti des expériences acquises, contribuant par le fait même à l'amélioration, la coordination et l'efficacité des interventions entre partenaires sur le terrain.

Bonne pratique 2. Le projet a bénéficié de la création des groupes de travail pays de la CLP et de la transition vers des interventions nationales qui, bien qu'encore récentes, recèlent un potentiel pour stimuler les efforts, l'engagement et la collaboration de toutes les parties prenantes en vue de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau national et s'investir dans des initiatives concrètes visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Ces interventions permettent aussi de tirer parti des connaissances, des compétences et des ressources de tous les membres du groupe de travail. Les groupes de travail de la CLP ont conçu et testé des expériences de collaboration impliquant l'ensemble des parties prenantes au niveau national et misant sur la coopération des EMN qui utilisent les matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces collaborations se fondent sur des recherches ciblées pour mieux comprendre les conditions de travail et les risques liés au travail des enfants. De plus, elles s'harmonisent avec les problématiques et les priorités établies par les contreparties nationales pour des produits de base spécifiques, et constituent des modèles qui proposent des axes de concertation et des approches d'intervention pratiques en vue d'unir les efforts, dans une région porteuse, pour aider le pays concerné à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Table des matières

1.	Résumé exécutif	i
2.	Mise en contexte.....	1
3.	Description et stratégie de mise en œuvre du projet.....	2
3.1	Objectifs et résultats attendus	2
3.2	Principaux bénéficiaires du projet.....	3
4.	Cadre, objectifs, champ, clients, critères et questions de l'évaluation	4
4.1	Cadre de l'évaluation	4
4.2	Objectifs de l'évaluation.....	4
4.3	Champ de l'évaluation	5
4.4	Clients de l'évaluation.....	6
4.5	Critères d'évaluation	6
4.6	Principales questions évaluatives.....	6
5.	Méthodologie de l'évaluation	8
5.1	Consultations préliminaires	9
5.2	Revue documentaire et élaboration d'un rapport de démarrage.....	9
5.3	Entrevues auprès d'intervenants-clés	10
5.4	Session de restitution	10
5.5	Validation/analyse des données et production du rapport de l'évaluation	10
5.6	Limites méthodologiques de l'évaluation.....	10
6.	Principaux résultats de l'évaluation	11
6.1	Pertinence du projet.....	11
6.2	Cohérence du projet	17
6.3	Efficacité du projet	22
6.4	Effizienz du projet	37
6.5	Orientation vers l'impact et durabilité du projet	40
7.	Conclusion générale.....	43
8.	Leçons apprises (LA) et bonnes pratiques (BP).....	44
8.1	Leçons apprises.....	44
8.2	Bonnes pratiques.....	45
9.	Recommandations (Rec) pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires	46
	Annexe 1. Termes de référence	51
	Annexe 2. Cadre logique du projet Entr'Alliance	62
	Annexe 3. Matrice des questions d'évaluation.....	64
	Annexe 4. Liste des documents consultés.....	70
	Annexe 5. Liste des personnes rencontrées.....	76

Annexe 6. Chronogramme de l'évaluation.....	77
Annexe 7. Aperçu des synergies établies par le projet.....	79
Annexe 8. Tableau des résultats pour le projet	90
Annexe 9. Leçons apprises et bonnes pratiques	97

Liste des tableaux, encadrés et figures

Tableau 1. Exemples de synergies établies avec d'autres initiatives

Encadré 1. Exemples d'harmonisation avec les besoins des pays participants

Liste des sigles et abréviations

ACCEL Africa	Accélération de l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique
ACTEMP	Bureau des activités pour les employeurs [en anglais, Bureau for Employers' Activities]
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs [en anglais, Bureau for Workers' Activities]
AFEP	Association française des entreprises privées
ANDI	Association nationale des entreprises de Colombie [en espagnol, Asociación Nacional de Empresarios de Colombia]
BBC	Radio-télévision britannique [en anglais, British Broadcasting Corporation]
BDA	Union fédérale des syndicats patronaux allemands [en allemand, Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände]
BIT	Bureau international du Travail
CAD-OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CGEM	Confédération générale des entreprises du Maroc
CIF	Centre international de formation de l'OIT (basé à Turin)
CIT	Conférence internationale du Travail
CLMRS	Système de suivi et de remédiation du travail des enfants [en anglais, Child Labour Monitoring and Remediation System]
CLP	Plateforme sur le travail des enfants [en anglais, Child Labour Platform]
CMR	Cadre de mesure du rendement
CNN	Réseau de câblodiffusion de nouvelles [en anglais, Cable News Network]
CONCAMIN	Confédération des chambres industrielles des États-Unis du Mexique
COPARMEX	Confédération patronale de la République du Mexique
COTECCO	Combattre le travail des enfants dans les mines de cobalt en République Démocratique du Congo
CSI	Confédération syndicale internationale
CTDS	Conseil du travail et du dialogue social
ECOP	Confédération des employeurs des Philippines [en anglais, Employers Confederation of the Philippines]
EDF	Électricité de France
EDH	Entreprises pour les droits de l'homme
EGC	Entreprise générale du cobalt
EGP	Équipe de gestion de projet
EMN	Entreprise multinationale
ENTERPRISES/ MULTI	Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises
EUR	Euro
EVAL	Bureau d'évaluation

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FUNDAMENTALS	Service Principes et Droits fondamentaux au travail
GALAB	Global Accelerator Lab
GBNFL	Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains [en anglais, Global Business Network on Forced Labour]
GEPEX	Groupement professionnel des exportateurs de café et de cacao
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
IABA	Approche de concentration géographique [en anglais, Integration Area-Based Approach]
ICOH	Commission internationale de la santé au travail [en anglais, International Congress on Occupational Health]
ILTESAM	Initiative pour la lutte contre le travail des enfants par le secteur privé au Maroc
ITCILO	Centre international de formation de l'OIT [en anglais, International Training Centre of the ILO]
MAP16	Measurement, Awareness-Raising and Policy Engagement Project to Accelerate Action Against Child Labour and Forced Labour
MARGMA	Association malaisienne des fabricants de gants en caoutchouc [en anglais, Malaysian Rubber Glove Manufacturers Association]
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MEF	Fédération des employeurs de Malaisie [en anglais, Malaysian Employers Federation]
MOOC	Formation en ligne ouverte à tous [en anglais, Massive Online Open Course]
NDTV	Société de télévision de New Delhi [en anglais, New Delhi Television Ltd]
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
P&B	Programme et budget
PCNUDD	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
PME	Petite et moyenne entreprise
PMNU	Pacte mondial des Nations Unies
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTD	Programme pays pour le travail décent
PRODOC	Document de projet

PSC	Frais de soutien du programme [en anglais, Program Support Costs]
PSI	Réserve pour augmentations de coût [en anglais, Provision for Cost Increase]
RDC	République démocratique du Congo
RHSF	Ressources humaines sans frontières
RMI	Initiative pour des minéraux responsables [en anglais, Responsible Minerals Initiative]
SNU	Système des Nations Unies
TdC	Théorie du changement
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNEMAF	Union des entreprises agricoles et forestières
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USD	Dollar des États-Unis
UVM	Visiteurs uniques par mois [en anglais, Unique Visitors per Month]
VZF	Vision Zero Fund

1. Résumé exécutif

1. La présente évaluation de mi-parcours porte sur le projet *Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé*, qui vise à contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 8, portant sur le travail décent et la croissance économique — plus particulièrement la cible 8.7 qui s'y rattache. Doté d'un budget total de EUR 2,4 millions financé par la France, le projet s'échelonne sur cinq ans (2020-2024) et est mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui en confie la coordination à son Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS).

Situation actuelle du projet

a) Mise en contexte

2. La dernière Conférence internationale du Travail, tenue en 2023, a fait ressortir les défis multiples auxquels sont confrontés l'ensemble des pays dans la foulée de la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une crise économique et sociale mondiale à laquelle se sont ajoutées une poussée de l'inflation, une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes enregistrés mondialement ainsi qu'une instabilité géopolitique. Ces changements ont entraîné des répercussions sur le monde du travail, ralenti les avancées vers la justice sociale et amplifié la problématique du travail des enfants et du travail forcé dans certaines régions. Dans un monde bouleversé par les problèmes économiques et sociaux et confronté aux effets néfastes et aux mutations négatives que peuvent avoir ces problèmes sur les droits fondamentaux du travail et sur la promotion du travail décent, l'Alliance 8.7 se voit renforcée dans sa mission et encouragée à poursuivre ses efforts pour une coopération mondiale plus dynamique et efficace sur élimination du travail des enfants et le travail forcé. Dans cette optique, et conformément à son mandat consistant à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail, l'OIT a lancé le projet Entr'Alliance en 2020.

b) Objectifs du projet et résultats attendus

3. Pour parvenir à ses fins et contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'ODD 8 et l'atteinte de la cible 8.7, le projet Entr'Alliance s'efforce d'atteindre deux résultats intermédiaires interdépendants qui doivent conduire à une meilleure compréhension des enjeux associés au travail des enfants et au travail forcé ainsi qu'appuyer la convergence des interventions des pays pionniers et des mandants tripartites, dans le but d'apporter des réponses concrètes, mieux intégrées et plus innovantes aux défis que posent le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette démarche repose sur l'atteinte de deux résultats immédiats qui se renforcent mutuellement et ont trait, d'une part, à l'actualisation des estimations mondiales afin de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi que

guider la formulation de politiques publiques pertinentes et, d'autre part, au renforcement des capacités des gouvernements, des mécanismes de coopération public-privé, de l'appui au dialogue social dans les pays pionniers ainsi que des réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7, soit la Plateforme sur le travail des enfants (CLP) et le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains (GBNFL).

c) Principaux bénéficiaires du projet

4. Les bénéficiaires directs du projet sont les mandants tripartites des pays où sont menées les activités de ce dernier, les membres et entreprises de la CLP du GBNFL qui tirent parti des interventions et produits déployés par le projet, ainsi qu'un public plus large qui pourrait tirer parti des actions prises au sein des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et, potentiellement, dans d'autres pays d'Afrique francophone. Les bénéficiaires finaux du projet sont les garçons et filles des pays participants qui, grâce aux retombées d'Entr'Alliance, pourraient voir s'amointrer le risque d'être soumis au travail forcé ou au travail des enfants.

Cadre, objectifs, champ et clients de l'évaluation

a) Cadre de l'évaluation

5. Dans le respect des principes qui sous-tendent la fonction d'évaluation à l'OIT, la présente évaluation de mi-parcours du projet Entr'Alliance se conforme à la fois aux directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats et aux indications fournies par les guides et les listes de contrôle inspirées des Directives pour l'élaboration des évaluations publiées par le Bureau d'évaluation de l'OIT (EVAL). Par ailleurs, l'examen des questions relatives au genre s'appuie sur les directives de l'OIT portant sur la prise en compte du genre lors du suivi et de l'évaluation des projets. Enfin, l'évaluation tient compte des thèmes transversaux que sont la non-discrimination, les normes internationales du travail, le dialogue social et la durabilité environnementale. De plus, l'évaluation tient compte du fait que le projet Entr'Alliance a été mis en œuvre avec la participation des mandants tripartites et d'autres parties prenantes-clés pour la période 2020-2024.

b) Objectifs de l'évaluation

6. Les objectifs de la présente évaluation de mi-parcours consistent principalement à examiner la pertinence du projet Entr'Alliance, sa cohérence — c'est-à-dire sa structure, sa cohésion et la synergie établie avec d'autres initiatives déployées par le Bureau international du Travail (BIT) —, son efficacité, son efficience (sur le plan de l'utilisation des ressources) ainsi que les orientations vers l'impact et la durabilité ou la pérennité du projet. De plus, l'évaluation vise à dégager des leçons et bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes de même qu'à formuler des recommandations permettant de guider la poursuite des activités.

c) Champ et portée de l'évaluation

7. L'évaluation couvre la période de mise en œuvre du projet entre 2020 et août 2023 et examine l'ensemble des résultats obtenus depuis le lancement des travaux. La portée géographique de l'évaluation est mondiale, sous-régionale (UEMOA et ses huit États membres dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo) et nationale avec, dans ce dernier cas, une implication de certains bureaux pays du BIT — dont ceux de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de Madagascar, de la République démocratique du Congo (RDC) — de même que des interventions pays en Malaisie, au Maroc, au Mexique et au Nigeria.

d) Clients de l'évaluation

8. L'évaluation s'adresse principalement aux mandants du BIT dans les pays ciblés par Entr'Alliance, aux gestionnaires du projet, aux partenaires techniques, au donateur de même qu'aux bureaux pays du BIT visés par les interventions du projet et aux fonctionnaires du siège de l'OIT à Genève (FUNDAMENTALS, GBNFL et Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (ENTERPRISES/MULTI)).

Méthodologie de l'évaluation

9. L'évaluation a été réalisée selon une méthodologie qui, initialement, comprenait cinq phases, soit la tenue de consultations préliminaires, une revue documentaire et l'élaboration d'un rapport de démarrage, la conduite d'entrevues auprès d'intervenants-clés, la tenue d'une session de restitution, et une validation et analyse des données ainsi que la production d'un rapport d'évaluation préliminaire et d'un rapport d'évaluation final. Cependant, peu avant la fin de son mandat, il a été convenu avec la gestionnaire de l'évaluation et l'équipe du projet Entr'Alliance de substituer l'atelier de restitution prévu par la préparation d'une présentation diaporama en anglais afin que celle-ci puisse être diffusée en même temps que le rapport en français, au profit des parties prenantes qui ne sont pas francophones. Pour recueillir les données probantes dont elle avait besoin pour répondre aux questions d'évaluation, la consultante indépendante a examiné une soixantaine de documents fournis par le BIT ou obtenus auprès d'autres sources. De plus, elle a réalisé, à distance, des entrevues individuelles semi-structurées avec 19 intervenants-clés constituant un échantillon représentatif des parties prenantes du projet. En toute transparence, ces différents interlocuteurs ont fait part de leurs expériences et perceptions concernant les résultats du projet, ce qui a grandement contribué à assurer la fiabilité des constats formulés dans le présent rapport d'évaluation.

Principaux résultats par critère

a) Pertinence

10. L'évaluation confirme la pertinence des interventions du projet Entr'Alliance et la contribution concrète de ce dernier à la réalisation des ODD, plus précisément l'ODD 8.7, par la prise de mesures immédiates et efficaces visant à éliminer le

travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 ainsi qu'à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains d'ici 2030.

11. Parce qu'il soutient les efforts pour mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD), lequel souhaite élaborer des programmes en se fondant sur les droits de la personne et sur une analyse rigoureuse des pays ainsi qu'encourager l'action collective et l'établissement de partenariats afin d'aider les pays à atteindre les ODD en ne laissant personne de côté. Par ailleurs, l'évaluation confirme le bien-fondé du projet Entr'Alliance par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui place la justice sociale et le travail décent pour tous au cœur de ses interventions dans le but de garantir les droits au travail, d'encourager le dialogue social, d'étendre la protection sociale et de promouvoir l'emploi et l'entreprise. Par ailleurs, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les Objectifs 1, 4 et 7 du Programme et budget (P&B) de l'OIT pour la période biennale 2020-2021. De même, Entr'Alliance s'avère pertinent au regard des besoins des mandats tripartites, notamment parce qu'il favorise le recours à une approche consensuelle d'intervention impliquant tous les acteurs dans l'identification de démarches et de solutions pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et parce qu'il s'harmonise avec les priorités de développement national et les programmes pays pour le travail décent (PPTD) des pays où il intervient.

b) Cohérence

12. L'évaluation confirme le caractère tout à fait adéquat et pertinent de l'articulation d'Entr'Alliance et de ses composantes, lesquelles appuient des actions transversales, soutiennent la complémentarité des actions proposées et favorisent, par le fait même, un enrichissement mutuel. L'analyse met en évidence un modèle logique qui décline de manière claire les principales relations de cause à effet entre l'objectif ultime du projet, les résultats intermédiaires, les résultats immédiats, les produits (extrants) et les indicateurs établis au départ. Par contre, le projet ne dispose pas d'une théorie du changement formelle; seule existe une théorie du changement implicite qui avait été proposée dans le document de projet (PRODOC), mais ne se reflète pas fidèlement dans le modèle logique établi par la suite.

c) Efficacité

13. L'analyse du projet permet de conclure qu'Entr'Alliance a été globalement efficace et a permis d'actualiser les estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé, de décrire ces problématiques au niveau mondial et de proposer des recommandations en termes de priorités politiques visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Les estimations ont également fait ressortir l'importance de conjuguer les efforts de tous les partenaires et le besoin d'accroître les investissements dans le secteur de l'agriculture — notamment en Afrique sub-saharienne, où les crises récurrentes et la pauvreté

ont fait en sorte d'augmenter de 16,6 millions le nombre d'enfants astreints au travail au cours des quatre dernières années.

14. Les interventions de la CLP ont permis de renforcer la collaboration entre les leaders et partenaires de l'Alliance 8.7, en plus d'inciter les partenaires publics et privés à se mobiliser et à formuler des engagements concrets, en particulier dans le cadre des préparatifs et de la participation à la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. Dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, cette mobilisation s'est traduite par la formulation officielle de 100 promesses d'action par le secteur privé. Par ailleurs, la CLP a piloté, avec ses membres, des initiatives concrètes impliquant le secteur privé, en étroite collaboration avec des parties prenantes nationales dans des pays touchés par la pandémie de COVID-19 (Maroc, Côte d'Ivoire, RDC et Madagascar).
15. Les interventions d'Entr'Alliance ont permis de fournir un appui technique adapté aux besoins des entreprises et contribué à la sensibilisation continue et au renforcement des capacités d'entreprises françaises quant au devoir de vigilance et à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. À ce jour, plus de 39 sociétés françaises ont participé aux événements organisés par la CLP. La visibilité des interventions menées par le projet et les efforts de mobilisation auprès du secteur privé ont permis à la CLP de s'élargir, avec treize nouvelles adhésions.
16. La création de groupes de travail pays au sein de la CLP (en RDC, en Côte d'Ivoire et en Inde) a permis de mobiliser les membres ainsi que facilité les synergies avec les parties prenantes nationales, ce qui s'est traduit ou se traduira par une participation à des actions concrètes ciblées dans des régions précises (concentration géographique). Jusqu'à présent, l'action des groupes de travail a permis d'identifier les principaux acteurs de chaînes de valeur sélectionnées pour chacun des pays et d'obtenir l'accord de bon nombre d'organisations qui s'approvisionnent dans une même région, ce qui pourrait se traduire par des investissements à l'étape de la mise en œuvre d'initiatives pilotes. À terme, les recherches et les efforts déployés par les groupes de travail permettront de mieux cerner la nature et le potentiel des initiatives pilotes ainsi que de tester des modèles d'intervention nationaux sectoriels ou trans-sectoriels afin de lutter contre le travail des enfants.
17. La CLP a également contribué au renforcement des capacités des entreprises, en misant sur une approche prenant appui sur la *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* (Déclaration sur les EMN) et misant sur la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui opèrent en Afrique, notamment au niveau sous-régional auprès des États membres de l'UEMOA. L'évaluation confirme que le projet a contribué à la sensibilisation continue des entreprises quant au devoir de diligence et à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Entr'Alliance a su tirer parti de collaborations entre les réseaux des entreprises du BIT en matière de travail des enfants (CLP) et de

travail forcé (GBNFL) ainsi que de la complémentarité de ses interventions pour assurer une meilleure compréhension des enjeux et la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres de mieux s'informer et de s'outiller pour contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et ce, tout en renforçant l'action collective pour lutter contre ces problématiques.

d) Efficience

18. Le projet Entr'Alliance a jusqu'à présent réussi à utiliser de manière optimale les ressources humaines et financières et l'expertise à sa disposition. Les synergies créées et la mutualisation des ressources humaines et financières ont permis, à partir du siège de l'OIT, de gérer des initiatives terrain sans l'intervention d'équipes pays, par la mise à profit du travail en commun et en synergie avec d'autres projets, et par la démonstration d'une volonté de s'allier l'expertise technique de toutes les parties prenantes, là où celles-ci excellent tout particulièrement, de façon à créer un écosystème favorable à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.
19. L'évaluation estime que, même si Entr'Alliance a su faire preuve de diligence dans l'utilisation des fonds octroyés, et ce, tout en réussissant à joindre un nombre impressionnant d'auditeurs et d'intervenants, le fait que la coordination des différentes composantes soit assurée par des effectifs limités au sein de FUNDAMENTALS constitue une zone de fragilité pour une initiative disposant d'une aussi grande visibilité technique et politique pour le donateur.

e) Orientation vers l'impact et durabilité

20. Bien que l'évaluation des impacts d'une initiative comme Entr'Alliance nécessite de s'inscrire dans une perspective d'appui à long terme qui va bien au-delà de la période visée par le projet, l'évaluation juge qu'il est déjà possible de déceler certaines avancées prometteuses. Cela dit, les progrès continus vers l'atteinte d'un impact dépendront de la mise en œuvre efficace des interventions à venir, lesquelles intégreront les résultats de travaux de recherche actuels et futurs et prendront appui sur des approches nationales multisectorielles misant sur l'engagement du secteur privé dans les pays ciblés par le projet. Par ailleurs, le fait que l'OIT préconise une approche intégrée pour promouvoir un changement global par le biais du projet Entr'Alliance donne à penser que les efforts déployés jusqu'à présent perdureront et contribueront, à long terme, à la pérennité des interventions.

Conclusion générale

21. L'évaluation confirme que les initiatives globales et les interventions au niveau national menées par le projet Entr'Alliance sont pertinentes et s'harmonisent avec les priorités nationales des pays ciblés, le PCNUDD, les PPTD et les ODD, plus précisément la cible 8.7. Ces initiatives et interventions mettent le travail des enfants et le travail forcé à l'avant-scène du débat international et des

discussions nationales tout en renforçant l'adhésion et l'engagement des parties prenantes.

22. Les efforts pour faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé doivent continuer de s'appuyer sur des initiatives globales qui, comme le démontre l'évaluation, ont donné des résultats et eu de multiples incidences sur le plaidoyer, le dialogue social ainsi que la mobilisation et l'engagement des secteurs public et privé. À cet égard, Entr'Alliance a multiplié les synergies avec d'autres interventions du BIT ciblant le travail des enfants ou d'autres piliers du travail décent, de manière à mutualiser les ressources, ajouter à la cohérence des actions prises sur le terrain et augmenter l'échelle des efforts investis.
23. Au sein des chaînes d'approvisionnement et dans les pays ciblés, le projet a permis d'accélérer les échanges et de multiplier les possibilités de collaboration entre membres de l'Alliance 8.7 au niveau international, national, sectoriel et local. La coopération avec d'autres agences des Nations Unies, les synergies établies avec d'autres initiatives menées par le BIT ainsi que la recherche et les activités sur le terrain menées par la CLP sont autant d'éléments qui ont permis de développer un agenda global plus cohérent en vue d'atteindre la cible 8.7.
24. La résolution des problématiques associées au travail des enfants et au travail forcé exige l'adoption d'une stratégie qui mise avant tout sur une meilleure compréhension des enjeux et des causes structurantes associées à ces phénomènes, par le biais de recherches solides et de la production d'estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé. De telles informations appuient à leur tour le plaidoyer et favorisent l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes à contribuer à un dialogue social constructif et à la convergence des actions, en vue d'adopter des approches consensuelles pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Ces efforts s'accompagnent d'un renforcement des capacités relatives à diverses thématiques, de façon à appuyer un dialogue constructif sur la contribution du secteur privé à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement et à l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein d'entreprises qui investissent et opèrent plus particulièrement en Afrique.
25. Le projet Entr'Alliance a su tirer parti d'une bonne collaboration entre les réseaux établis par la CLP et le GBNFL de l'Alliance 8.7, de la complémentarité des interventions menées pour assurer une meilleure compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que de la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres d'être mieux informés et outillés pour contribuer à l'élimination de ces phénomènes, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et pour renforcer l'action collective visant à lutter contre eux.
26. Les interventions de la CLP dans les pays ciblés ont démontré une volonté politique de faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et d'engager les secteurs public et privé dans des processus concrets et dans un dialogue national avec les autorités nationales des pays ciblés, ce qui permet à l'Alliance 8.7 de se coordonner de manière plus efficace afin d'agir comme un

accélérateur de processus au niveau national, en s'appuyant sur des projets pilotes dans des pays pionniers en Afrique, là où on observe une résurgence du phénomène. Ce travail est d'une importante capitale, car pour autant qu'elle souhaite infléchir fortement la courbe de progression du travail des enfants, la communauté internationale aura tout avantage à miser sur l'Afrique, où cette problématique est particulièrement marquée — d'autant plus qu'à priori la prochaine Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants pourrait se dérouler en Afrique en 2026. Si tel devait être le cas, la France pourrait être appelée à jouer un rôle important.

Leçons apprises (LA) et bonnes pratiques (BP)

LA 1. La transition du travail des membres de la CLP, par la création de groupes de travail pays (RDC, Côte d'Ivoire, Inde), est une démarche qui permet non seulement d'élargir le champ d'intervention de la CLP et de transposer, au niveau national, le débat sur le travail des enfants qui a cours au niveau international, mais aussi d'engager plus concrètement les grandes EMN dans les efforts de diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il y a lieu de poursuivre les efforts en misant sur les acquis de ces expériences, tout en veillant à ce qu'il soit possible de partager les approches innovantes d'intervention testées sur le terrain et les résultats obtenus à ce jour, de façon à enrichir les débats amorcés dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et à susciter l'intérêt d'autres EMN.

BP 1. À Madagascar, le regroupement de chaînes d'approvisionnement permet de réunir plusieurs projets que la thématique concerne et qui s'impliquent dans des actions transversales complémentaires, que ce soit pour : (a) formaliser l'emploi dans le secteur du textile (projet Better Work), (b) renforcer les normes de sécurité ou de santé au travail aux fins du développement, de concert avec les autorités de l'inspection du travail, la magistrature et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du litchi (projet VZF), ou (c) cibler diverses problématiques comme le travail des enfants dans le secteur du mica (projet Trade for Decent Work). Une telle approche permet d'harmoniser les objectifs des différents projets, d'éviter les doubles emplois et de partager les connaissances sur les besoins des acteurs locaux et nationaux. L'approche permet également de tirer parti des expériences acquises, contribuant par le fait même à l'amélioration, la coordination et l'efficacité des interventions entre partenaires sur le terrain.

BP 2. Le projet a bénéficié de la création des groupes de travail pays de la CLP et de la transition vers des interventions nationales qui, bien qu'encore récentes, recèlent un potentiel pour stimuler les efforts, l'engagement et la collaboration de toutes les parties prenantes en vue de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau national et s'investir dans des initiatives concrètes visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. **Ces interventions permettent aussi de tirer parti des connaissances, des compétences et des ressources de tous les membres du groupe de travail.** Les groupes de travail de la CLP ont conçu et testé des expériences de collaboration impliquant l'ensemble des parties prenantes au niveau national et misant sur la

coopération des EMN qui utilisent les matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces collaborations se fondent sur des recherches ciblées pour mieux comprendre les conditions de travail et les risques liés au travail des enfants. De plus, elles s'harmonisent avec les problématiques et les priorités établies par les contreparties nationales pour des produits de base spécifiques, et constituent des modèles qui proposent des axes de concertation et des approches d'intervention pratiques en vue d'unir les efforts, dans une région porteuse, pour aider le pays concerné à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Recommandations (Rec)

Rec 1. Compléter et finaliser, d'ici 2024, les travaux de recherche associés au rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé, qui constitue l'un des livrables prévus du projet.

- **À l'attention de :** OIT, Unité Recherche et Statistiques de FUNDAMENTALS, organismes collaborateurs
- **Action requise :** Collaboration avec l'Unité Recherches et Statistiques et les organismes responsables de l'étude afin de finaliser les travaux
- **Priorité :** Élevée
- **Calendrier recommandé :** Court terme – Avant la fin du projet
- **Incidence sur les ressources :** Faible – Thématique sensible qui demande des stratégies de recherche spécialisées et une collaboration étroite entre les organismes responsables et ceux qui financent l'étude

Rec 2. Lors de la planification de projet, veiller lors de l'étape de conceptualisation des interventions **à définir une chaîne de résultats complète permettant d'identifier les relations causales entre les différents niveaux de résultats,** sachant qu'Entr'Alliance repose actuellement sur une théorie du changement implicite qui présente les résultats intermédiaires escomptés sans pour autant les introduire dans le cadre logique devant appuyer la mise en œuvre.

- **À l'attention de :** FUNDAMENTALS, services techniques collaborant au projet
- **Action requise :** S'assurer de présenter un modèle logique complet qui énonce tous les résultats et permet de bien distinguer les résultats susceptibles d'être réalisés à court, moyen et long terme
- **Priorité :** Élevée
- **Calendrier recommandé :** Long terme
- **Incidence sur les ressources :** Faible – Exercice faisant partie la planification du projet et des discussions devant mener à la formulation d'un modèle logique facilitant le travail de suivi et d'évaluation

Rec 3. Continuer à exploiter les efforts déployés par les groupes de travail pays de la CLP ainsi que les connaissances collectives tirées de la finalisation des études devant conduire à une action concertée sur le terrain, en ayant pour stratégie d'exploiter les synergies entre projets, les collaborations intersectorielles ou encore les approches intégrées (IABA), de façon à jeter les bases pour l'établissement

de zones exemptes de travail des enfants dans les pays ciblés et, ainsi, réaliser un impact à une échelle significative.

- **À l'attention de** : CLP, groupes de travail et mandants tripartites, donateur
- **Action requise** : Engagement des membres des groupes de travail à tenir compte des résultats des études menées et des interventions existantes, pour mobiliser les ressources et soutenir les interventions les plus susceptibles d'avoir un impact d'échelle au sein des chaînes d'approvisionnement dans une région donnée
- **Priorité** : Élevée
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Les résultats des études et discussions entre l'ensemble des parties prenantes devraient conduire à une allocation et une mobilisation des ressources de la part des membres des groupes de travail, du BIT et du bailleur de fonds

Rec 4. Dans le but de favoriser l'apprentissage par les pairs (Peer Learning) entre les groupes de travail de la CLP, **songer à élaborer des balados (podcasts) sur les démarches entreprises et les progrès atteints qui appuieraient la poursuite de réflexions sur les stratégies innovantes et favoriseraient le partage d'expériences entre les différents groupes de travail**, dans le but d'éviter que certaines connaissances acquises restent inexploitées ou revêtent un caractère strictement exclusif.

- **À l'attention de** : CLP, groupes de travail et mandants tripartites
- **Action requise** : Participation à l'élaboration de podcasts portant sur les démarches entreprises par les groupes de travail
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – En lien direct avec les ressources budgétaires dont dispose le projet et avec le consentement des membres des groupes de travail à partager l'information

Rec 5. Afin de consolider les liens avec les bureaux pays de l'OIT et contribuer au renforcement du dialogue social national, **réfléchir au développement de mécanismes avec les bureaux pays qui permettraient à la CLP de faire appel à ces derniers pour identifier, sur le terrain, des représentants d'EMN membres** qui pourraient être conviés à prendre part à des réunions de travail.

- **À l'attention de** : CLP, groupes de travail et mandants tripartites
- **Action requise** : Mise au point de mécanismes permettant aux bureaux pays d'identifier des EMN avec qui engager un dialogue national
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Moyen terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – La CLP est déjà en contact avec des EMN et devrait obtenir leur autorisation pour partager l'information

Rec 6. Dans le cadre de futures actions, **songer à consolider les efforts de recherche encore limités déployés jusqu'à présent afin d'intégrer les**

problématiques et préoccupations liées à l'environnement et aux bouleversements climatiques touchant le secteur agricole, compte tenu des incidences du changement climatique et des répercussions que les débats sur l'empreinte carbone risquent d'avoir sur l'utilisation des matières premières dans les chaînes d'approvisionnement, de façon à encourager l'adoption de mesures appropriées et l'allocation de ressources pour formuler des orientations et mettre au point des outils à l'intention des équipes de l'OIT et des mandants tripartites dans les pays d'intervention.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, donateur
- **Action requise** : Intégration de considérations environnementales plus poussées dans le secteur agricole
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Moyen terme – À envisager dans les prochaines interventions
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – Affectation de ressources au développement d'orientations et d'outils

Rec 7. Continuer d'offrir une assistance technique aux gouvernements nationaux afin de veiller à ce que les lois et les politiques nationales empêchent la mise à profit du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des humains ou, a contrario, afin de renforcer les cadres politiques, légaux et réglementaires de lutte contre le travail des enfants et assurer la complémentarité avec les interventions que soutient le projet et qui favorisent la compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que le renforcement des capacités des mandants tripartites, pour permettre à ces derniers de soutenir le dialogue social à l'appui d'une amélioration continue de la situation en matière de diligence raisonnable et de conformité au sein des chaînes d'approvisionnement.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, donateur
- **Action requise** : Consolidation soutenue de l'Agenda du travail décent par des synergies entre les projets de l'OIT permettant de renforcer les capacités des mandants tripartites et le dialogue social en faveur de l'éradication du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement
- **Priorité** : Élevée
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Mise en valeur des synergies entre projets du BIT et de la mutualisation des ressources

Rec 8. Songer à favoriser la multiplication des échanges entre les pays ciblés par les interventions du projet et à réunir les équipes de travail pays, afin de soutenir des échanges réguliers sur le processus de mise en œuvre ainsi que répertorier et favoriser la mise en commun de l'information sur les facteurs de réussite, les défis, les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le cadre des interventions pays. De tels échanges pourraient également donner une occasion d'ajuster de manière proactive les interventions en cours, si nécessaire.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, équipes pays

- **Action requise** : Promotion plus régulière de l'échange d'informations entre pays ciblés par le projet au moyen de vidéoconférences
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Temps alloué aux échanges entre le siège de l'OIT et les pays ciblés, par voie de rencontres virtuelles trimestrielles ou semestrielles, selon les ressources humaines et financières disponibles

Rec 9. Considérer un approfondissement de la relation établie avec certaines institutions de formation qui souhaiteraient établir un partenariat portant sur les questions de responsabilisation sociale et de conduite responsable des entreprises, de façon à élargir la formation en ligne pour tous (MOOC) et porter davantage ces enjeux en Afrique pour, à terme, inciter les décideurs africains du futur à acquérir toutes les connaissances requises dans ce vaste champ d'activité.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, ITCILO, donateur
- **Action requise** : Multiplication des occasions offertes en ligne
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Moyen terme – À envisager dans les prochaines interventions
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – Affectation de ressources humaines à l'organisation de webinaires en collaboration avec ITCILO (Turin, Italie)

Rec 10. Advenant le refinancement d'un projet ayant la même portée et appuyant le renforcement d'initiatives globales pour assurer les liens entre recherches, politiques et plaidoyer tout en associant différents services techniques de l'OIT, reconsidérer les ressources humaines allouées à la coordination des activités afin de constituer une équipe en mesure d'assurer toutes les responsabilités attenantes au projet.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, donateur
- **Action requise** : Réexamen des responsabilités associées à la coordination du projet
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Court terme – D'ici la fin du projet et lors de futures interventions (advenant le renouvellement d'un projet ayant la même portée)
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Affectation de ressources à la coordination du projet

Rec 11. Porter une attention particulière à la gestion du savoir associé au projet Entr'Alliance et normaliser la mise en valeur et la dissémination des outils, des recherches et des expériences acquises (meilleures pratiques et leçons) dans le cadre de ses interventions. De telles mesures favoriseraient la gestion des connaissances et donneraient l'occasion aux mandants tripartites de l'OIT, aux partenaires sociaux et aux acteurs privés impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de consulter les recherches menées et les outils développés, de façon à encourager les actions convergentes en faveur de la lutte contre le travail des

enfants et le travail forcé ainsi qu'à appuyer d'autres initiatives consacrées aux chaînes d'approvisionnement.

- **À l'attention de :** Équipe de gestion de projet, FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, CLP, GBNFL et autres unités techniques de l'OIT impliquées
- **Action requise :** Prestation d'un accès aux différents sites, stratégie de dissémination et rôle du projet dans le partage de connaissances à l'approche des échéances associées à la cible 8.7 (élimination du travail des enfants d'ici 2025 et du travail forcé d'ici 2030)
- **Priorité :** Élevée
- **Calendrier recommandé :** Court terme et lors de futures interventions
- **Incidence sur les ressources :** Moyenne – Temps investi par le siège et les services techniques pour structurer et enrichir le site web d'Entr'Alliance¹ en y intégrant des liens vers différents autres sites impliqués dans le projet ainsi qu'affectation de ressources humaines à l'élargissement de la diffusion des outils ou des liens permettant de trouver l'information

¹ Voir l'adresse <https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/goal-8/target-8-7/WCMS_856812/lang--fr/index.htm>.

2. Mise en contexte

27. La plus récente Conférence internationale du Travail² (CIT), tenue en 2023, a fait ressortir les défis multiples auxquels sont confrontés l'ensemble des pays dans la foulée de la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une crise économique et sociale mondiale à laquelle se sont ajoutées par la suite une poussée de l'inflation, une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes enregistrés mondialement, une instabilité géopolitique grandissante ainsi qu'une progression du chômage et des pertes d'emploi résultant des mesures prises pour ralentir la propagation du virus de la COVID-19.
28. Tous ces changements ont entraîné des répercussions sur le monde du travail, contribué à freiner les avancées vers la justice sociale et amplifié la problématique du travail des enfants et du travail forcé dans certaines régions du globe, notamment en Afrique. Ainsi, on observe une augmentation du nombre d'enfants et d'adultes qui, confrontés au spectre de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté, se voient contraindre d'accepter n'importe quel emploi, quelles que soient les conditions, pour pouvoir répondre aux besoins les plus essentiels de leur famille. De même, bien que le rythme de diminution du travail des enfants connaît un net ralentissement depuis quelques années, des millions d'enfants sont encore exposés à ce phénomène, dont bon nombre sont susceptibles d'être impliqués dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et d'y contribuer.
29. Pour leur part, partout sur la planète, les gouvernements sont confrontés aux exigences d'une relance économique qui risque d'entraver les actions et le déploiement des moyens nécessaires pour atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 8, portant sur le travail décent et la croissance économique — plus particulièrement la cible 8.7 qui s'y rattache³. Par ailleurs, dans un contexte où un nombre croissant de pays ont ou sont en voie d'adopter des lois en matière de diligence raisonnable, les entreprises ont besoin d'être soutenues dans la normalisation de leurs chaînes d'approvisionnement en vue de répondre aux exigences de la législation et faire face aux nouveaux risques que représentent pour elles le travail forcé et le travail des enfants.
30. Dans un monde bouleversé par les problèmes économiques et sociaux et confronté aux effets néfastes et aux mutations négatives que peuvent avoir ces problèmes sur les droits fondamentaux du travail et sur la promotion du travail

² La CIT est un forum de discussion sur les questions sociales et de travail qui se réunit une fois l'an à Genève, en Suisse. Rassemblant des délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs des États membres de l'Organisation internationale du travail (OIT), elle élabore et adopte les normes internationales du travail. De plus, elle adopte le budget de l'OIT et élit son Conseil d'administration.

³ L'énoncé de la cible 8.7 est le suivant : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ». Source : site web consacré aux ODD, à l'adresse <<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>>.

décent, l'Alliance 8.7⁴ se voit renforcée dans sa mission et encouragée à poursuivre ses efforts pour une coopération mondiale plus dynamique et efficace sur élimination du travail des enfants et le travail forcé.

31. Dans cette optique, et conformément à son mandat consistant à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a, en 2020, lancé le projet *Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé*, dont la finalité est de contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'ODD 8 et l'atteinte de la cible 8.7. À l'époque, pour l'OIT, le lancement du projet s'inscrivait aussi dans une démarche visant à accélérer les préparatifs en vue de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (2021) et de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (organisée à Durban, Afrique du Sud, en 2022).

3. Description et stratégie de mise en œuvre du projet

3.1 Objectifs et résultats attendus

32. Comme l'indique le cadre logique présenté à l'annexe 2, le résultat ultime du projet Entr'Alliance consiste en une contribution à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé ainsi qu'à la réalisation de l'ODD 8.7. L'atteinte de ce résultat ultime s'appuie sur l'atteinte de deux objectifs intermédiaires⁵ interdépendants qui, selon la théorie du changement (TdC) implicite présentée dans le document de projet (PRODOC), doivent conduire à une meilleure compréhension des enjeux associés au travail des enfants et au travail forcé ainsi qu'appuyer la convergence des interventions des pays pionniers et des mandants tripartites, dans le but d'apporter des réponses mieux intégrées et plus innovantes contre le travail des enfants et le travail forcé.
33. Les deux résultats intermédiaires du projet sont appuyés par des résultats immédiats qui s'énoncent comme suit :
 - Développer de nouvelles estimations mondiales et analyser les politiques publiques pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, en coopération avec les partenaires de l'Alliance 8.7, dans le but de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé

⁴ L'Alliance 8.7 est un partenariat mondial qui regroupe de nombreuses organisations internationales et organisations non gouvernementales ainsi que de nombreux États et partenaires sociaux, et dont l'objectif consiste à mobiliser la communauté internationale pour l'amener à travailler de façon conjointe, coordonnée et complémentaire à l'atteinte de la cible 8.7, par l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, des formes contemporaines d'esclavage et de la traite des êtres humains.

⁵ À noter que, dans le cadre logique, ces objectifs sont présentés comme étant de niveau immédiat alors que l'évaluation les considère plutôt comme étant de niveau intermédiaire (voir la section 6.3 pour de plus amples détails sur le regard que porte l'évaluation sur la théorie du changement (TdC) sous-jacente au projet).

ainsi que pour guider la formulation de politiques publiques pertinentes qui prennent mieux en compte l'impact de la crise sanitaire;

- Promouvoir et mener des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, en renforçant la capacité des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé, le dialogue social transnational et le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7.

34. L'atteinte de ces deux résultats repose sur la réalisation de cinq produits. Deux de ces produits relèvent du Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS) de l'OIT, soit : (a) l'établissement d'estimations mondiales du travail des enfants, du travail forcé et de l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes de ce dernier, et (b) le renforcement des capacités des gouvernements, des mécanismes de coopération public-privé et du dialogue social. Les trois autres produits relèvent soit de l'OIT, soit d'entités extérieures appuyées par cette dernière. Il s'agit :

- De la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui investissent et opèrent en Afrique, qui relève de l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (ENTERPRISES/MULTI) de l'OIT;
- Du renforcement des réseaux des entreprises du Bureau international du Travail (BIT) sur le travail des enfants et le travail forcé, qui relève du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains (couramment désigné par l'acronyme anglais GBNFL)⁶;
- Du renforcement des réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé, qui relève de la Plateforme sur le travail des enfants (couramment désignée par l'acronyme anglais CLP)⁷.

3.2 Principaux bénéficiaires du projet

35. Les bénéficiaires directs du projet Entr'Alliance sont : (a) les mandants tripartites des pays où sont menées les activités de ce dernier, (b) les membres et entreprises de la CLP du GBNFL qui tirent parti des interventions et produits déployés par le projet, ainsi que (c) un public plus large qui pourrait tirer parti des

⁶ Entité mise en place et coordonnée par l'OIT, le GBNFL a pour but d'aider les entreprises à relever les défis du travail forcé et de la traite dans un contexte mondial de plus en plus complexe. À cette fin, le GBNFL propose un environnement propice au partage d'informations sur la façon dont les entreprises peuvent prévenir et réduire le risque de travail forcé et de traite des êtres humains dans leurs propres opérations et dans les chaînes d'approvisionnement auxquelles elles sont directement liées. En outre, le GBNFL met au point des outils et des interventions pilotes qui abordent ces enjeux.

⁷ Coprésidée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI), la CLP est une entité dont le mandat consiste à identifier les obstacles de la mise en œuvre des Conventions de l'OIT dans les chaînes de production et dans les communautés voisines, à accorder des méthodes pratiques afin de surmonter ces obstacles ainsi qu'à coordonner l'action collective. L'OIT exerce la fonction de secrétariat de la CLP.

actions prises par le projet au sein des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et, potentiellement, dans d'autres pays d'Afrique francophone. Quant à eux, les bénéficiaires finaux sont les garçons et filles des pays participants qui, grâce aux retombées du projet, pourraient voir s'amointrer le risque d'être soumis au travail forcé ou au travail des enfants.

4. Cadre, objectifs, champ, clients, critères et questions de l'évaluation

4.1 Cadre de l'évaluation

36. L'OIT considère que l'évaluation fait partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération technique pour la responsabilité, l'apprentissage, la planification et le renforcement des connaissances. De plus, l'OIT estime que l'évaluation devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, tels qu'établis par la norme de qualité établie en ces matières par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE) ainsi que par le Code de conduite du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) applicable à l'évaluation dans le système des Nations Unies (SNU).
37. Dans le respect de ces principes, la présente évaluation de mi-parcours du projet Entr'Alliance suit à la fois les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats, les indications fournies par les guides de même que les listes de contrôle inspirées des Directives pour l'élaboration des évaluations publiées par le Bureau d'évaluation de l'OIT (EVAL) et portant notamment sur les méthodologies de validation, la rédaction du rapport de démarrage ainsi que la préparation du rapport d'évaluation. Par ailleurs, l'examen des questions relatives au genre s'appuie sur les directives de l'OIT portant sur la prise en compte du genre lors du suivi et de l'évaluation des projets. Enfin, l'évaluation tient compte des thèmes transversaux que sont la non-discrimination, les normes internationales du travail, le dialogue social et la durabilité environnementale (là où ils s'appliquent).
38. L'évaluation tient compte du fait que le projet Entr'Alliance a été mis en œuvre avec la participation des mandants tripartites et d'autres parties prenantes-clés pour la période 2020-2024. En outre, une part importante des renseignements nécessaires à la conduite de l'étude provient de la documentation fournie par le projet, y compris deux rapports narratifs semi-annuels couvrant les périodes de janvier à juin 2021 et janvier à juin 2022, respectivement, ainsi que deux rapports narratifs annuels couvrant l'année 2021 et l'année 2022.

4.2 Objectifs de l'évaluation

39. Les objectifs précis de la présente évaluation sont les suivants :
 - Examiner les contributions du projet Entr'Alliance à l'application générale du cadre national de développement et du Programme pays pour le travail décent (PPTD) de chaque pays ciblé de même qu'à l'atteinte d'objectifs nationaux spécifiques; à la réalisation de l'ODD 8 qui vise la promotion d'une croissance économique plus soutenue, partagée et durable, du plein emploi

productif et d'un travail décent pour tous (plus spécifiquement la cible 8.7) et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD); et, enfin, à l'atteinte des objectifs de l'OIT, tout particulièrement en ce qui concerne les besoins des bénéficiaires ultimes;

- Évaluer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs énoncés et les résultats attendus tout en identifiant les facteurs de soutien et les contraintes ayant conduit à ces réalisations;
- Analyser les stratégies de mise en œuvre sous l'angle des facteurs d'efficacité ayant contribué à l'atteinte des résultats du projet, y compris les résultats inattendus;
- Examiner les structures institutionnelles, les capacités d'exécution des activités et produits, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion — y compris les outils de suivi et les plans de travail — de même que la synergie entre Entr'Alliance et d'autres projets et programmes;
- Analyser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles utilisées pendant la mise en œuvre (optimisation et mutualisation des ressources);
- Examiner les stratégies de durabilité;
- Examiner l'impact potentiel du projet⁸.
- Formuler des leçons et de bonnes pratiques à l'intention des principales parties prenantes;
- Fournir des recommandations aux parties prenantes du projet en vue de promouvoir la durabilité et soutenir le développement des résultats jusqu'à la fin du projet, ainsi qu'appuyer le développement, par le BIT, de projets similaires.

4.3 Champ de l'évaluation

40. La présente évaluation indépendante de mi-parcours porte sur les premiers mois et années de mise en œuvre du projet Entr'Alliance (jusqu'en août 2023) et s'attarde plus particulièrement aux résultats obtenus depuis le lancement des travaux. La portée géographique de l'évaluation est mondiale, sous-régionale (UEMOA et ses huit États membres dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo) et nationale avec, dans ce dernier cas, une implication de certains bureaux pays du BIT — dont ceux de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de Madagascar, de la République démocratique du Congo (RDC) — de même que des interventions pays en Malaisie, au Maroc, au Mexique et au Nigeria.

⁸ Initialement, les TdR n'évoquaient aucune question à propos de la contribution à l'impact du projet. Toutefois, à la suite de discussions entre l'évaluatrice et la gestionnaire du projet et point focal désigné pour l'évaluation, il a été jugé opportun que l'étude se limite à estimer la *contribution* à l'impact du projet.

4.4 Clients de l'évaluation

41. La présente évaluation a été conduite par une consultante indépendante et s'adresse principalement aux mandants du BIT dans les pays ciblés par Entr'Alliance, aux gestionnaires du projet, aux partenaires techniques, au donateur de même qu'aux bureaux pays du BIT visés par les interventions du projet et aux services FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI et GBNFL du siège de l'OIT à Genève. Par ailleurs, le rapport d'évaluation final est approuvé par EVAL.

4.5 Critères d'évaluation

42. La présente évaluation fonde son analyse sur les critères d'évaluation ayant cours à l'échelle du SNU et énoncés dans les Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques de même que dans le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats publié par le CAD-OCDE. Ces critères englobent la pertinence stratégique et la cohérence, la validité de la conception, l'efficacité, l'efficience, l'orientation vers l'impact et la durabilité.
43. La présente évaluation intègre l'égalité des genres et la non-discrimination au travail en tant que préoccupations transversales dans tous ses produits et résultats. De plus, l'évaluation prête attention aux questions liées au dialogue social (en tenant compte du contexte culturel, historique, économique et politique ainsi que des systèmes juridiques et du niveau de développement économique des pays ciblés par les interventions du projet Entr'Alliance), au tripartisme et aux normes internationales du travail de même qu'à la transition juste dans un contexte de développement durable. Enfin, l'évaluation aborde l'enjeu du changement climatique (qui constitue sans doute la plus grande menace pour le développement durable du 21^e siècle) ainsi que la nécessité d'y répondre par la transition vers des modes de production durables en agriculture, vus comme facteurs essentiels à prendre en compte pour promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous.
44. Conformément à l'approche axée sur les résultats que privilégie l'OIT, la présente évaluation s'efforce de cerner et d'analyser le degré de réalisation des résultats du projet Entr'Alliance, en fonction du cadre logique établi pour ce dernier, mais sans s'y limiter strictement. Les questions auxquelles l'évaluatrice a tenté de trouver réponse s'inspirent en grande partie des considérations ci-dessous, énoncées dans les Termes de référence (TdR) de l'étude (voir l'annexe 1), mais incorporent aussi quelques éléments additionnels jugés importants aux fins de l'étude.

4.6 Principales questions évaluatives

45. Dans le présent rapport, l'évaluatrice examine les questions-clés suivantes, qui sont étoffées dans la matrice d'évaluation apparaissant à l'annexe 3.

Pertinence

- Comment le projet Entr'Alliance s'aligne-t-il aux priorités des stratégies nationales de développement ainsi que celles définies dans le PCNUDD et les PPTD et, en général, avec la trajectoire des pays ciblés par le projet?
- Les résultats produits et activités correspondent-ils aux besoins des mandants nationaux?
- L'intervention dans chacun des pays a-t-elle intégré des objectifs mesurables qui prennent en compte les défis particuliers des femmes dans le lieu de travail et pour l'accès à la protection sociale universelle dans les pays cibles?
- Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte afin de conserver sa pertinence?

Cohérence

- La conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois composantes comprises dans ce projet?
- Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) et les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet?
- Comment les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social et de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans le projet?
- Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle les priorités des pays ciblés?
- L'intervention est-elle alignée avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les priorités du Programme et budget (P&B) en cours du BIT et la stratégie des programmes phares pertinents (Alliance 8.7) du BIT dans lesquels s'inscrit ce projet?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du SNU en cours dans les pays ciblés par le projet?

Efficacité

- Dans quelle mesure le projet est-il en train de renforcer l'accélération des efforts pour atteindre la cible 8.7, essentiellement dans les pays ciblés et globalement?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle livré des résultats vis-à-vis le programme de travail?
- Dans quelle mesure l'association des trois composantes dans le cadre d'un même projet favorise-t-elle la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?

- Le projet a-t-il réalisé une adéquate implication et consultation des mandants tripartites et autres bénéficiaires directs dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?

Efficiences

- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités différenciés des hommes et des femmes, tels que préalablement identifiés?
- Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes? Ont-ils amélioré leur statut? De quelle manière?
- Les partenaires ont-ils été sensibilisés et formés sur la problématique genre? Les outils développés par le projet intègrent-ils les questions de genre?
- Quels sont les autres groupes vulnérables qui ont été identifiés ou ciblés et qui ont bénéficié des résultats du projet (par exemple, les jeunes)? Comment l'ont-ils été?
- Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les normes internationales du travail? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique?

Durabilité

- Y a-t-il des mesures en place pour contribuer à la durabilité des bénéfices de l'intervention une fois le projet terminé?
- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?
- Le projet a-t-il opéré des changements qui permettent de confirmer un engagement durable pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé?

5. Méthodologie de l'évaluation

46. L'évaluation indépendante de mi-parcours respecte les directives du GNUE en matière d'évaluations sensibles au genre, de façon à garantir le maintien d'une représentation adéquate du genre tout au long de l'effort de collecte des données et, dans la mesure du possible, à l'étape de l'analyse et de la présentation des résultats. Plus précisément, l'évaluation tente de mettre en lumière la manière dont le projet Entr'Alliance influence différemment les femmes et les hommes ainsi que l'incidence du projet sur la nature et l'évolution des relations de pouvoir entre les sexes — y compris les causes structurelles et autres donnant lieu à des inégalités, telles que les relations de pouvoir discriminatoires.
47. Dans la foulée de la pandémie de COVID-19 et compte tenu de l'impact de cette dernière sur le monde du travail, la présente évaluation a été menée en

conformité avec les approches et critères préconisés par EVAL en cette matière. Par ailleurs, l'étude a été menée conformément aux directives éthiques du GNUE concernant les évaluations de même qu'au code de conduite d'EVAL.

48. L'évaluation a été réalisée selon une méthodologie qui, initialement, comprenait cinq phases, soit : (a) la tenue de consultations préliminaires, (b) une revue documentaire et l'élaboration d'un rapport de démarrage, (c) la conduite d'entrevues auprès d'intervenants-clés, (d) la tenue d'une session de restitution, et (e) une validation et analyse des données ainsi que la production d'un rapport d'évaluation préliminaire et d'un rapport d'évaluation final. Cependant, la session de restitution n'a pas été tenue comme prévu, pour des raisons expliquées ci-dessous (voir paragraphe 53).

5.1 Consultations préliminaires

49. Au démarrage des travaux, l'évaluatrice mandatée pour mener l'étude a pu s'entretenir avec la coordonnatrice du projet Entr'Alliance et point focal désigné pour l'évaluation, afin d'échanger sur les orientations de l'étude et d'approfondir sa propre compréhension du contexte et des interventions du projet, et ce, tout en finalisant le calendrier de travail. De plus, un entretien mené à distance avec la coordonnatrice du projet de l'OIT à Genève a permis de recueillir des orientations pour appuyer la rédaction du rapport de démarrage.

5.2 Revue documentaire et élaboration d'un rapport de démarrage

50. Lancée dès la signature du contrat, la revue documentaire s'est poursuivie tout au long de l'étude. Ainsi, l'évaluatrice a examiné une série de documents fournis par le BIT qui ont permis d'alimenter la rédaction d'un rapport de démarrage, y compris l'élaboration de la matrice d'évaluation et la conception des outils de collecte de données nécessaires à la conduite de l'étude. Le contenu du rapport de démarrage a été revu et validé par la gestionnaire de l'évaluation et par la coordonnatrice du projet et point focal désigné pour l'évaluation.
51. L'annexe 4 fournit la liste complète des documents consultés aux fins de l'évaluation. Parmi ceux-ci, mentionnons les rapports d'avancement du projet et les rapports annuels pour les deux premières années, certains rapports techniques et financiers, les outils de suivi-évaluation utilisés tout au long du projet — cadre logique, cadre de mesure du rendement (CMR) et outils de collecte de données —, les comptes rendus de réunions organisées avec les partenaires sociaux, le contenu des séances de renforcement des capacités destinées aux différents partenaires ainsi que diverses ressources web susceptibles d'appuyer la contribution du projet. L'évaluatrice a de plus consulté des études, des recherches et des outils susceptibles d'éclairer et de soutenir l'analyse portant sur le degré de réalisation des objectifs du projet. Afin de faciliter l'échange de renseignements, les documents consultés par l'évaluatrice ont été partagés au moyen de plateformes en ligne, en collaboration avec l'Équipe de gestion de projet (EGP) et le point focal désigné pour la présente évaluation.

5.3 Entrevues auprès d'intervenants-clés

52. En tout, l'évaluatrice a réalisé, à distance, des entrevues individuelles semi-structurées avec 19 intervenants-clés dont les noms apparaissent à l'annexe 5. En prévision des entrevues, l'évaluatrice a élaboré un gabarit général de protocole d'entrevue s'appuyant sur la matrice d'évaluation et énonçant les questions adressées à chaque catégorie de participants consultés. Ce protocole général apparaissait dans le rapport de démarrage qu'ont revu et validé la gestionnaire de l'évaluation ainsi que la coordonnatrice du projet et point focal nommé pour appuyer le bon déroulement logistique de l'évaluation.

5.4 Session de restitution

53. L'évaluatrice devait animer une session virtuelle ayant pour but, d'une part, de partager les constats préliminaires de la collecte de données effectuée lors des entrevues et, d'autre part, de communiquer et valider les résultats de l'examen du projet Entr'Alliance ainsi que les recommandations de l'évaluation indépendante de mi-parcours. À cette fin, l'évaluatrice a d'abord élaboré une présentation-diaporama en français, énonçant les principaux constats de l'étude. Toutefois, plutôt que de consacrer son temps à l'animation de la session virtuelle initialement prévue, l'évaluatrice a accepté, en consultation avec la gestionnaire de l'évaluation et l'équipe de projet, de développer une version anglaise de la présentation-diaporama afin que celle-ci puisse être diffusée en même temps que le rapport en français, au profit des parties prenantes qui ne sont pas francophones. De plus, il a été convenu que l'équipe de projet profiterait de ses réunions subséquentes avec les parties prenantes pour diffuser elle-même les résultats de l'évaluation.

5.5 Validation/analyse des données et production du rapport de l'évaluation

54. Une fois le travail de collecte terminé, l'évaluatrice a eu recours à une « matrice d'évidence » pour rassembler et croiser toutes les données probantes recueillies, de façon à répondre aux questions inscrites dans la matrice d'évaluation, telle que validée au préalable dans le rapport de démarrage. Les données probantes tirées des deux lignes d'enquête (revue documentaire et entrevues auprès d'intervenants-clés) ont permis de formuler des constats qui décrivent de façon fiable le degré d'atteinte des résultats du projet. L'évaluation a également mis en évidence des pratiques émergentes intéressantes ainsi qu'alimenté les conclusions et recommandations de l'étude.
55. L'information générée par cette analyse a soutenu la rédaction d'un rapport préliminaire d'évaluation qui a été partagé avec la gestionnaire de l'évaluation et les parties intéressées, dans le but de recueillir leurs commentaires. Au terme de ce processus, l'évaluatrice a produit la version finale de ce dernier.

5.6 Limites méthodologiques de l'évaluation

56. Dans un contexte où le calendrier de l'évaluation était très serré (voir le chronogramme présenté à l'annexe 6), surtout compte tenu de la portée de l'étude, il s'avérait essentiel qu'EVAl et l'EGP lèvent tout obstacle administratif au lancement de l'évaluation et fournissent un soutien logistique adéquat pour

fournir les documents essentiels et identifier les intervenants-clés à interviewer. Dans l'ensemble, en dépit d'efforts remarquables déployés en ce sens, l'évaluation a connu des délais liés notamment à l'absence temporaire ou la disponibilité limitée de nombreuses personnes ciblées pour les entrevues, ce qui a eu pour effet de comprimer et décaler le calendrier pour la suite des travaux et notamment permettre la rédaction du rapport d'évaluation. N'eût été l'aide inestimable de la coordonnatrice du projet et point focal pour l'évaluation du projet Entr'Alliance, il aurait été impossible de mener autant d'entrevues que ne l'a fait l'évaluatrice en l'espace d'à peine trois semaines. En dépit de cette importante limite méthodologique, l'évaluatrice est convaincue de la validité des constats et de leur contribution à l'exercice évaluatif.

6. Principaux résultats de l'évaluation

57. Les pages qui suivent énoncent les principaux constats de l'évaluation. Pour chaque critère inscrit dans le cadre d'évaluation, l'évaluatrice formule d'abord un ou plusieurs énoncés généraux résumant les points saillants, puis communique de façon plus détaillée les fruits de son analyse.

6.1 Pertinence du projet

Pertinence au regard des priorités liées à l'atteinte de la cible 8.7

58. La revue documentaire et les entrevues confirment la pertinence des interventions du projet Entr'Alliance et sa contribution concrète à la réalisation des ODD, plus précisément l'ODD 8.7, par la prise de mesures immédiates et efficaces visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 ainsi qu'à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains d'ici 2030.
59. La volonté d'atteindre la cible 8.7 impose de considérer les mesures à prendre pour lutter contre l'exploitation de la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et pour soutenir la réflexion et épauler les interventions, par un appui à l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises ainsi qu'au déploiement d'interventions pour assurer une gestion responsable de leurs chaînes d'approvisionnement. Ceci comprend le maintien, avec les sous-traitants, de relations qui s'orientent vers la mise en œuvre de normes internationales pertinentes sur le plan social, y compris le respect des droits de la personne et des travailleurs. Qui plus est, l'introduction de réglementations et de lois sur le devoir de diligence pour les entreprises s'inscrit dans une tendance qui s'accélère dans le monde entier. Outre les initiatives menées par la France, qui a été un précurseur dans ce domaine, la nouvelle législation adoptée par la Suisse, la proposition de directive européenne sur la diligence raisonnable (en cours d'élaboration) et les efforts déployés par plusieurs pays afin d'intégrer des directives à cet effet constituent des avancées qui soulignent l'importance que revêtent les obligations de diligence raisonnable et la législation visant à limiter le travail des enfants et le travail forcé au sein des chaînes d'approvisionnement. À moyen terme, les interventions appuyées par le projet Entr'Alliance pourraient inciter les

entreprises à faire preuve d'une plus grande transparence — par le partage de renseignements sur leurs chaînes d'approvisionnement et leurs fournisseurs — et à consolider leur code de conduite.

60. Entr'Alliance tire profit des acquis, des interventions et des efforts déjà initiés par le partenariat mondial de l'Alliance 8.7 en vue de mobiliser la communauté internationale pour l'amener à travailler de façon conjointe, coordonnée et complémentaire à l'atteinte de la cible 8.7, par l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, des formes contemporaines d'esclavage et de la traite des êtres humains. Ainsi, le projet a permis d'intensifier les efforts de collaboration pour aborder la problématique des chaînes d'approvisionnement dans certains pays et dans plusieurs secteurs, par la création, au sein de la CLP, de groupes de travail réunissant des représentants des syndicats, des entreprises et de la société civile, dans le but de collaborer dans certains secteurs-clés de pays ciblés (RDC, Côte d'Ivoire, Inde) pour proposer des approches innovantes de collaboration. De tels efforts se sont traduits par des activités de sensibilisation, des échanges à l'occasion de forums ainsi que des formations sur la portée de la *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* (couramment désignée par l'expression « Déclaration sur les EMN »), laquelle fournit aux entreprises des orientations explicites en matière de politique sociale et de pratiques inclusives, responsables et durables sur le lieu de travail, contribuant ainsi positivement non seulement au progrès économique et social et à la concrétisation du travail décent pour tous, mais aussi à une résolution ou une atténuation des difficultés qu'éprouvent les entreprises au niveau des diverses opérations de leurs chaînes d'approvisionnement.
61. Par ailleurs, les entrevues soulignent le bien-fondé de l'approche consistant à cumuler l'apport et l'expertise de services techniques distincts pour démultiplier les interventions et joindre différents publics cibles (pays pionniers, mandants tripartites, parties prenantes au niveau international, régional et national, grand public). En effet, le projet Entr'Alliance mise sur la conjonction d'efforts déployés par trois unités — FUNDAMENTALS (Alliance 8.7), ENTERPRISES/MULTI ainsi que les réseaux du GBNFL et de CLP —, et ce, dans une optique d'action transversale contribuant à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Il cherche ainsi : (a) à maximiser l'étendue des interventions au niveau international, régional (par un appui aux États membres de l'UEMOA) et national dans les pays ciblés par le projet, (b) à renforcer les capacités des gouvernements et des mécanismes de coopération et de partenariat public-privé (PPP), par un appui à l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises, et (c) à renforcer le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7 (CLP et GBNFL). De plus, le projet allie un réseau de connaissances et de pratiques et d'outils qui font en sorte que les acteurs publics et privés travaillent en collaboration et de manière concertée.

62. Les interventions du projet s'harmonisent avec les priorités identifiées par le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)⁹ pour ce qui touche le respect des droits de l'homme et l'importance accordée à la diligence raisonnable des entreprises, en particulier au sein des chaînes de valeur et dans leur sphère d'influence — y compris au niveau des sous-traitants et fournisseurs. Par son travail, Entr'Alliance contribue à mieux faire comprendre les causes profondes et les conséquences du travail des enfants et du travail forcé, à sensibiliser les parties concernées à ces questions ainsi qu'à explorer des alternatives et des réponses innovantes menant à la mise en place de solutions durables.
63. L'évaluation tient à souligner les efforts déployés par la CLP pour renforcer sa collaboration avec le PMNU¹⁰ et trouver des synergies avec la plateforme d'action pour un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette plateforme plaide en faveur de la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, par le biais de pratiques d'achat durables et d'un engagement auprès des fournisseurs, et démontre que les droits du travail et les droits de l'homme sont essentiels à la réalisation des ODD fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La collaboration entre la CLP et le PMNU a conduit à des initiatives conjointes visant à faire avancer le débat sur les entreprises, les droits de l'homme et les droits du travail au sein des chaînes d'approvisionnement. C'est le cas, par exemple, d'une séance sur les droits de l'homme et les droits du travail, organisée lors du Sommet des dirigeants du PMNU et comptant plus de 800 participants, qui a mis en lumière le rôle crucial qu'exercent les chefs d'entreprise dans l'éradication du travail des enfants.

Pertinence au regard des priorités de l'OIT

64. Parce qu'il soutient les efforts pour mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les priorités définies dans le PCNUDD, lequel souhaite élaborer des programmes en se fondant sur les droits de la personne et sur une analyse rigoureuse des pays ainsi qu'encourager l'action collective et l'établissement de partenariats afin d'aider les pays à atteindre les ODD en ne laissant personne de côté.
65. La revue documentaire confirme le bien-fondé du projet Entr'Alliance par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui place la justice sociale et le travail décent pour tous au cœur de ses interventions dans le but de

⁹ Le PMNU est l'initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises. Cette initiative demande aux entreprises d'aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes universels liés aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs sociétaux et la mise en œuvre des ODD.

¹⁰ Soulignons que la CLP est rattachée au Comité sur les droits de l'homme et le travail du PMNU.

garantir les droits au travail, d'encourager le dialogue social, d'étendre la protection sociale et de promouvoir l'emploi et l'entreprise¹¹.

66. Par ailleurs, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les Objectifs 1, 4 et 7 du P&B de l'OIT pour la période biennale 2020-2021, lequel tire son ancrage de la *Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail*¹². Par exemple, le projet favorise l'atteinte de l'Objectif 1 — lequel prévoit un dialogue social influent et inclusif —, par l'appui qu'il apporte aux initiatives et mécanismes qui renforcent les capacités pour différentes formes de dialogue social. Ceci s'observe :
- Au niveau international, par une mobilisation des mandants tripartites, qui sont conviés à des conférences, débats et forums auxquels prennent part les partenaires au développement et qui abordent des thématiques liées au travail des enfants et au travail forcé, à l'évolution du contexte législatif entourant le devoir de diligence raisonnable ainsi qu'aux implications de la Déclaration sur les EMN;
 - Au niveau régional, par la prestation d'un appui à l'UEMOA sous forme de sensibilisation, d'ateliers de formation et de suivi des démarches ayant suscité la participation de gouvernements, de spécialistes du BIT, de représentants du SNU, d'organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'institutions de dialogue social provenant des huit États membres de l'UEMOA et ayant pour but d'appuyer la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration sur les EMN¹³ ainsi que de renforcer les capacités de ces États à développer des feuilles de routes nationales prévoyant la promotion de la Déclaration sur les EMN et la nomination de points focaux nationaux aptes à rallier l'ensemble des partenaires sociaux afin de promouvoir les principes de la Déclaration dans leurs interventions;
 - Au niveau national, par la tenue de consultations élargies avec tous les partenaires menant à des interventions dans un pays ou un secteur précis (sous l'égide des groupes de travail de la CLP).
67. Toutes ces actions permettent : (a) d'échanger sur les enjeux et défis associés aux tendances mondiales évoquées dans le présent rapport, (b) de renforcer le

¹¹ Sachant que la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales contribue à la réalisation de plusieurs objectifs et cibles définis dans ce programme, notamment les Objectifs 8 (promouvoir une croissance économique durable et l'emploi productif), 9 (promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous), 10 (réduire les inégalités), 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et 17 (renforcer le partenariat mondial pour le développement durable).

¹² Adoptée en juin 2019 par la CIT, cette Déclaration appelle l'ensemble des membres de la Conférence à développer une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, et ce, par (a) le renforcement des capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation, (b) le renforcement des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs, et (c) la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, d'un plein emploi productif et librement choisi ainsi que d'un travail décent pour tous.

¹³ À la suite de de l'approbation, par le Conseil du travail et du dialogue social (CTDS) de l'UEMOA, d'un Avis à propos de cette thématique.

dialogue social entre l'ensemble des acteurs — à l'appui d'une réflexion collective et inclusive sur les causes profondes du travail des enfants et du travail forcé — ainsi que la recherche de solutions permettant d'assainir les chaînes d'approvisionnement, et (c) de mobiliser les entreprises afin d'éradiquer la problématique du travail des enfants et du travail forcé.

Pertinence au regard des besoins des mandants tripartites

68. En matière de renforcement des capacités des mandants tripartites, l'accès à des statistiques fiables, la mise à disposition de recherches, d'outils et de réseaux (CLP et GBNFL) et la prestation d'activités de sensibilisation ou de formation abordant des sujets comme les principes et droits fondamentaux au travail — lesquels comprennent l'abolition effective du travail des enfants et de toute forme de travail forcé — ou encore la Déclaration sur les EMN et ses implications, représentent autant d'occasions de soutenir le dialogue social de tous les acteurs et de favoriser l'identification de démarches et de solutions pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé et recourir à une approche consensuelle d'intervention. En déployant de tels moyens, le projet Entr'Alliance contribue à améliorer les mécanismes permettant d'instaurer un dialogue social efficace et inclusif ainsi que de renforcer les capacités et l'incidence des différentes formes de dialogue social au niveau international, régional et national.
69. Entr'Alliance contribue également à mieux harmoniser les politiques et les pratiques des entreprises avec les principes des normes internationales du travail et les dispositions de la Déclaration sur les EMN et du P&B 2020-2021 de l'OIT, en plus de renforcer les institutions et les partenariats afin de protéger les principes et les droits fondamentaux des travailleurs dans les grandes chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales, et ce, en portant une attention particulière aux filières du coton et du textile, à l'exploitation minière et à l'agriculture (conformément à l'Objectif 7 du P&B de l'OIT pour 2021-2022).
70. Enfin, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les priorités de développement national et les PPTD des pays où il intervient. La revue documentaire et les entretiens confirment que les interventions menées correspondent à des problématiques et des priorités clairement identifiées par les pays bénéficiaires, comme en attestent les exemples présentés à l'encadré 1.

Encadré 1. Exemples d'harmonisation avec les besoins des pays participants

RDC

- En RDC, la problématique du travail des enfants dans le secteur minier revêt une importance capitale, car le travail dans les mines est catégorisé comme l'une des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a mis en place une Commission interministérielle chargée de la question et élaboré un plan triennal de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux (2017-2020) ainsi qu'un projet de stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans le secteur minier (2017-2025), en concertation avec différentes parties prenantes. Le ministère des Mines de la RDC a de plus soumis une promesse d'action, dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, visant la mise en place d'un système de suivi et de remédiation pour le travail des enfants (couramment désigné par l'acronyme anglais CLMRS) dans les exploitations minières à petite échelle. Dans cette optique, la CLP collabore avec le bureau de l'OIT à Kinshasa pour aider le gouvernement à développer le CLMRS dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt, à titre de mécanisme permettant de s'attaquer aux causes du travail des enfants et de veiller à ce que les membres de la CLP et les autres entreprises multinationales (EMN) alignent leurs efforts pour consolider ce système.

Encadré 1. Exemples d'harmonisation avec les besoins des pays participants

- Les interventions menées avec le Groupe de travail du CLP en RDC viennent appuyer les EMN pour qu'elles respectent les normes internationales en matière de diligence responsable dans leurs chaînes d'approvisionnement de même que le travail en cours pour appuyer le CLMRS, qui permet de sensibiliser les compagnies aux répercussions négatives de leurs opérations tout en les incitant à prendre de dispositions et des engagements afin de remédier au travail des enfants.

Côte d'Ivoire

- Le PPTD de la Côte d'Ivoire pour 2017-2020 focalise les efforts conjoints des mandants et du BIT sur deux priorités, soit : (a) l'accroissement des opportunités d'emploi productif, décent et durable pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, et (b) le renforcement de la protection pour assurer que les filles et garçons soient mieux protégés contre les pires formes de travail des enfants et les risques liés aux travaux dangereux. Les actions du groupe de travail de la CLP dans ce pays ciblent à une région d'intervention (le Nawa) où plusieurs initiatives du BIT travaillent sur la gestion des chaînes d'approvisionnement, et où il est pertinent de joindre les efforts de toutes les parties prenantes pour aborder les causes profondes du travail des enfants et maximiser les impacts dans cette région, en lien direct avec l'Objectif 3.9 du PPTD.
- En Côte d'Ivoire, les interventions du projet Entr'Alliance cadrent avec le Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants 2019-2021, dont la portée a été étendue à 2023 et qui vise à améliorer l'accès des enfants aux services sociaux de base, à réduire la vulnérabilité socio-économique des familles de même qu'à améliorer le cadre institutionnel, juridique et programmatique de lutte contre le travail des enfants. Les actions du groupe de travail de la CLP dans ce pays ont permis d'identifier plusieurs sujets d'intérêt commun, notamment au niveau du travail des enfants dans le secteur agricole au sein des familles de travailleurs salariés dans les plantations. Le groupe de travail se propose d'identifier des axes de collaboration concrète et de mener une étude intersectorielle pour mieux comprendre les conditions de travail et les risques liés au travail des enfants parmi les travailleurs embauchés par les petits producteurs, qui sont souvent peu visibles dans la chaîne d'approvisionnement et qui travaillent sur différents produits de base (coton, café, cacao, noix).

Inde

- En Inde, la législation et les politiques nationales visent à réduire le travail des enfants. En 2016, le gouvernement a modifié la loi sur le travail des enfants en interdisant totalement l'emploi des enfants de moins de 14 ans et en élargissant les protections contre les travaux dangereux pour les enfants travaillant entre les âges de 14 et 17 ans. En 2017, le gouvernement indien a ratifié la Convention 182 (pires formes de travail des enfants) et la Convention 138 (âge minimum d'admission à l'emploi) de l'OIT, s'engageant ainsi à abolir le travail des enfants. Pour sa part, le PPTD 2018-2022 entend créer un meilleur avenir pour le travail décent par le développement d'emplois de qualité, ce qui passe par des mesures pour : (a) favoriser la transition vers l'emploi formel et le développement durable, (b) appuyer le développement de stratégies nationales fondées sur des données probantes et fiables, (c) soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour faire progresser le respect des droits fondamentaux des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement dans des secteurs spécifiques, et (d) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies de prévention et d'élimination du travail des enfants conformément aux directives associées à la Convention 182 et à la Convention 138 et C182. De plus, le gouvernement a lancé, à travers le ministère du Travail et de l'Emploi, un projet national sur le travail des enfants afin de réhabiliter les garçons et filles qui travaillent dans les districts du pays où le travail des enfants est endémique. Il existe donc une réelle volonté politique de lutter contre le travail des enfants en Inde. Néanmoins, le phénomène persiste et s'avère difficile à éradiquer, en particulier au sein des populations vulnérables comme les familles migrantes dans le secteur rural.
- Dans cette optique, le groupe de travail de la CLP en Inde a cherché à exploiter les efforts et les connaissances collectives de ses membres pour mener une action durable sur le terrain afin de contribuer — selon une approche géographique par région — à l'éradication du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement de l'État du Tèlangana. Déjà, les autorités de cet État ont participé activement au programme de l'OIT sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans la chaîne d'approvisionnement du coton et ont fait preuve d'un engagement politique fort en faveur de l'élimination du travail des enfants et de la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail. Les futurs efforts du groupe de travail de la CLP viseront à améliorer ces modèles et politiques de collaboration à l'échelle nationale. Cette région de l'Inde est l'une des plus importantes pour les membres du groupe de travail qui opèrent des chaînes d'approvisionnement visant les produits de base (coton, épices et sucre). Le groupe de travail soutient actuellement une recherche sur les familles de travailleurs migrants du Tèlangana qui constituent une main-d'œuvre importante, tant pour la production de coton que pour les épices, ce qui signifie que l'élimination du travail des enfants passe nécessairement par la collaboration des entreprises qui utilisent ces matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. L'étude proposera des réponses potentielles efficaces au problème et informera les efforts de collaboration et les initiatives du groupe de travail dans tout le pays. Plus précisément, l'étude tentera de cerner les causes profondes du travail des enfants au sein des familles migrantes travaillant dans diverses chaînes d'approvisionnement afin de soutenir l'adoption d'une démarche d'intervention trans-sectorielle permettant au gouvernement d'élaborer des approches et des stratégies pour

Encadré 1. Exemples d'harmonisation avec les besoins des pays participants

éradiquer le travail des enfants et du travail forcé dans toute la région et inciter les EMN à jouer un rôle plus actif dans l'application de solutions.

Sources : Programmes pays pour le travail décent pour chacun des pays ciblés par le projet Entr'Alliance et par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) ainsi que Rapports d'avancement pour le projet Entr'Alliance.

6.2 Cohérence du projet

Structure et cohésion

71. Le projet Entr'Alliance s'inscrit dans un contexte qui met à l'avant-scène les débats internationaux portant les enjeux relatifs aux chaînes d'approvisionnement, à la diligence raisonnable et au travail décent pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé — à preuve les travaux et conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adoptées lors de la 105^e session de la CIT, qui reconnaissent le rôle qu'exercent les chaînes d'approvisionnement en tant que moteurs d'une croissance inclusive et durable.
72. Les entretiens soulignent et font valoir que l'OIT (de par sa fonction) et les mandants tripartites (de par leur engagement) occupent une position enviable pour examiner les maillons forts et les déficits du travail décent ainsi que les possibilités existant au sein des chaînes d'approvisionnement, de façon à cerner les meilleures pratiques et politiques et à assurer l'adoption de mesures et d'initiatives adéquates pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et du travail forcé et contribuer à leur élimination. Bon nombre des personnes interviewées ont également souligné l'apport de la Déclaration sur les EMN, de l'approche intégrée de l'OIT sur travail décent et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lesquels définissent conjointement un cadre permettant de soutenir le dialogue social et de guider et promouvoir les interventions au niveau international, régional, national et local.
73. La revue documentaire et les entretiens confirment le caractère tout à fait adéquat et pertinent de l'articulation d'Entr'Alliance et de ses composantes¹⁴, lesquelles appuient des actions transversales, soutiennent la complémentarité des actions proposées et favorisent, par le fait même, un enrichissement mutuel.
74. L'analyse du projet Entr'Alliance met en évidence un modèle logique déclinant de manière claire les principales relations de cause à effet entre : (a) l'objectif ultime du projet, qui est de contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'ODD 8.7, (b) un premier résultat intermédiaire portant sur l'amélioration des connaissances et de la compréhension qu'ont les mandants et autres acteurs quant à la problématique du travail des enfants et du

¹⁴ Le présent rapport souligne l'importance de formuler clairement les résultats intermédiaires apparaissant dans la TdC implicite proposée dans le PRODOC, mais non repris dans le modèle logique. Ces derniers constituent, de fait, des résultats immédiats qui concourent à l'atteinte des résultats intermédiaires et pour lesquels une série de produits ont été identifiés. Parce qu'elle lui semble la plus fidèle aux données probantes recueillies en cours d'étude, la présente évaluation expose son analyse en fonction des deux résultats intermédiaires.

travail forcé, et (c) un deuxième résultat intermédiaire visant à encourager la convergence des efforts menés par les partenaires de l'Alliance 8.7 et les mandants tripartites afin d'apporter des réponses innovantes et mieux intégrées pour contrer le travail des enfants et le travail forcé. Chacun des résultats intermédiaires repose sur l'atteinte de résultats immédiats et de produits (extrants) précis qui, à leur tour, s'appuient sur des activités et des indicateurs propres.

Théorie du changement

75. Selon le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), une TdC est une méthode qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants¹⁵. En règle générale, la TdC d'un projet s'élabore avant la mise en œuvre de ce dernier. Dans le cas d'Entr'Alliance, la revue documentaire relève, dans le PRODOC, une allusion à une TdC qui s'articule autour de deux grands résultats intermédiaires, soit (a) : l'amélioration des connaissances et de la compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé, et (b) la convergence des interventions des pays pionniers et des mandants tripartites afin d'apporter des réponses plus intégrées et innovantes contre le travail des enfants et le travail forcé.
76. Une TdC permet d'articuler la façon dont les changements initiés par un projet se produisent ainsi que recenser les éléments qui influencent ce processus et soutiennent la logique d'intervention pour rendre cette dernière plus crédible. Pour ce faire, l'architecture d'une TdC est censée délimiter trois sphères d'influence, soit : (a) la sphère d'action (ou de contrôle), qui présente les produits résultant directement des activités du projet et qui sont régis par celui-ci, (b) la sphère d'influence, dans laquelle se définissent et se déclinent les résultats de premier ordre (résultats immédiats), et (c) la sphère d'intérêt, qui décrit les résultats intermédiaires à atteindre¹⁶ et caractérise, en quelque sorte, l'objectif ultime du projet ainsi que son impact souhaité. Dans le cas d'Entr'Alliance, ces diverses considérations se traduisent comme suit :
 - Premièrement, afin de permettre aux mandants tripartites et aux autres acteurs concernés de bien comprendre la problématique du travail des enfants et du travail forcé ainsi que les enjeux qui s'y rattachent, la TdC du projet vise à renforcer le fondement factuel sur lequel s'appuient les politiques, les recommandations et les interventions internationales, régionales et nationales, ce qui passe par la préparation et la dissémination d'estimations mondiales portant sur le travail des enfants et le travail forcé. De telles estimations doivent mesurer les progrès accomplis ainsi que guider les

¹⁵ Groupe des Nations Unies pour le développement. *Théorie du changement – Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD*. GNUM, sans mention de la date.

¹⁶ Rappelons que, comme mentionné à la note 13, ces résultats intermédiaires ne sont pas repris dans le modèle logique présenté dans le PRODOC.

interventions et la formulation de politiques publiques pertinentes, en facilitant l'accès à des données fiables qui informent l'ensemble des acteurs travaillant à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, afin qu'ils puissent mieux relever les défis et cerner les réponses et interventions ciblées qui s'imposent pour éradiquer ces phénomènes;

- Deuxièmement, la TdC du projet vise à accélérer la convergence des efforts que déploient les partenaires dans les pays pionniers ciblés. À cette fin, il importe que les capacités nationales et les mécanismes de coopération et de dialogue social public-privé s'avèrent suffisamment solides pour permettre la mise en œuvre efficace des politiques et interventions souhaitées. À cet égard, les ateliers de sensibilisation, la formation sur la Déclaration sur les EMN, les notes d'orientation sur la diligence raisonnable et les outils développés viennent fournir des orientations explicites aux entreprises (multinationales et nationales) quant à la politique sociale et aux pratiques inclusives, responsables et durables sur les lieux de travail. De plus, les interventions menées doivent contribuer à mieux arrimer l'élimination du travail des enfants au développement économique ainsi que renforcer les capacités des mandants à engager un dialogue constructif avec les entreprises multinationales (EMN) au sujet de leur contribution à l'éradication du travail des enfants;
- Troisièmement, les efforts que déploie le projet dans les pays ciblés — par l'action des groupes de travail de la CLP et par les interventions pays du GBNFL — doivent proposer des réponses pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et du travail forcé. Ceci passe par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation ainsi que par des modèles d'intervention plus intégrés qui permettent d'associer les constituants du BIT avec d'autres acteurs-clés de l'Alliance 8.7 (réseaux d'entreprises et autres partenaires, y compris d'autres agences des Nations Unies) afin de mieux suivre, cibler et évaluer l'impact de leurs actions. Ainsi, le renforcement des réseaux d'entreprises (GBNFL et CLP) permet de soutenir le dialogue social en leur sein et d'accélérer les engagements et les actions des entreprises en matière d'élimination du travail forcé et du travail des enfants.

77. Comme l'illustrent les observations ci-dessus, la TdC du projet Entr'Alliance permet d'appuyer des interventions complémentaires et transversales qui contribuent à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et permettent d'identifier des réponses innovantes, dont certaines sont de nature à accélérer la coopération entre les secteurs public et privé. Cela dit, il serait opportun, lors de futures interventions, de présenter une chaîne complète de résultats permettant d'articuler clairement les relations causales entre chaque niveau de résultats. Par ailleurs, pour opérationnaliser sa TdC, le projet s'est doté d'un CMR qui, pour chaque résultat immédiat, énonce un ou plusieurs indicateurs de mesure, communique des données de référence sur les réalisations en date de juin 2023 (là où il y a lieu) et recense les sources d'information pertinentes.

78. Les entrevues et la revue documentaire confirment les efforts substantiels investis par le projet Entr'Alliance pour renforcer la collaboration avec d'autres programmes de l'OIT et pour tirer parti de la coopération avec des projets existants et créer des synergies. On compte de nombreux exemples de synergies établies entre Entr'Alliance et d'autres projets du BIT visant des interventions pour lutter contre le travail des enfants et ses causes sous-jacentes, y compris les projets *Accélération de l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique* (ACCEL Africa), *Combattre le travail des enfants dans les mines de cobalt en République Démocratique du Congo* (COTECCO), *Global Accelerator Lab* (GALAB), *Vision Zero Fund* (VZF) et *Measurement, Awareness-Raising and Policy Engagement Project to Accelerate Action Against Child Labour and Forced Labour* (MAP16). Une bonne collaboration avec ces initiatives a permis l'échange d'informations en vue de bâtir sur les expériences acquises et, dans certains cas, sur la mutualisation des ressources (voir la section 6.4). Ces efforts se sont traduits par des initiatives qui : (a) complètent ou harmonisent les interventions en matière de renforcement des capacités, (b) partagent l'expertise et les outils et soutiennent le dialogue social, ou (c) explorent des synergies supplémentaires avec d'autres initiatives opérant dans les mêmes secteurs et pays par le biais d'autres programmes ou projets de coopération (voir le tableau 1 pour quelques exemples et l'annexe 7 pour une liste plus exhaustive).

Tableau 1. Exemples de synergies établies avec d'autres initiatives

Le projet Entr'Alliance a su multiplier les synergies avec d'autres interventions du BIT portant sur le travail des enfants ou sur d'autres piliers du travail décent, et ce, dans le but de mutualiser les ressources, d'apporter une plus grande cohérence à l'action sur le terrain et d'amplifier l'échelle des interventions.

Projet et donateur	Description
ACCEL Africa; Département du travail des États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> Le projet ACCEL Africa vise à accélérer l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique. Il se concentre sur les chaînes d'approvisionnement du cacao et de l'extraction de l'or en Côte d'Ivoire. Le projet se concentre sur l'amélioration des cadres politiques, juridiques et institutionnels et sur la recherche de solutions innovantes pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Le groupe de travail de la CLP en Côte d'Ivoire a pu bénéficier de l'expérience du projet dans la région de Nawa, par la tenue d'une initiative-pilote et la conclusion d'un PPP impliquant des EMN, la Caisse nationale d'assurance maladie de la Côte d'Ivoire et des coopératives agricoles du pays, dans le but de promouvoir et d'étendre la couverture sanitaire universelle aux cultivateurs de cacao.
COTECCO; Département du travail des États-Unis (Bureau du travail des enfants, des travaux forcés et de la traite des êtres humains) et gouvernement de la RDC	<ul style="list-style-type: none"> Le projet COTECCO vise à renforcer les efforts du gouvernement de la RDC et d'autres parties prenantes, au niveau national et provincial, pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du cobalt. Les objectifs du projet consistent à : (a) sensibiliser aux défis et aux possibilités de lutte contre le travail des enfants, (b) renforcer la capacité de mise en œuvre du gouvernement et des autres parties prenantes concernées aux niveaux national, provincial et local, et (c) améliorer le suivi et la remédiation par le secteur privé des violations du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt. Les interventions du groupe de travail de la CLP en RDC ciblent le CLMRS et s'efforcent d'appuyer le gouvernement pour qu'il poursuive ses efforts. Les synergies avec ce projet permettent de bâtir sur les acquis et poursuivre le travail entamé. Démarches et discussions en cours pour conclure un PPP visant à financer l'appui accordé au CLMRS.
GALAB;	<ul style="list-style-type: none"> Actif dans quatre pays (Ghana, Nigeria, Malaisie, Somalie), le projet GALAB est une initiative de FUNDAMENTALS. Il a été créé pour accélérer les progrès vers

Tableau 1. Exemples de synergies établies avec d'autres initiatives

<p>Le projet Entr'Alliance a su multiplier les synergies avec d'autres interventions du BIT portant sur le travail des enfants ou sur d'autres piliers du travail décent, et ce, dans le but de mutualiser les ressources, d'apporter une plus grande cohérence à l'action sur le terrain et d'amplifier l'échelle des interventions.</p>	
<p>Département du travail des États-Unis</p>	<p>l'éradication du travail forcé et l'élimination du travail des enfants, par une optimisation de l'efficacité des interventions de la coopération au développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Six facteurs d'accélération constituent le cœur du programme. Il s'agit : (a) d'assurer un engagement politique, (b) de répondre aux causes profondes du travail des enfants et du travail forcé, (c) de viser les personnes les plus vulnérables, (d) de partager les connaissances, (e) d'assurer une durabilité, et (f) de promouvoir les solutions innovantes. • Le projet Entr'Alliance intervient dans les mêmes domaines pour protéger les personnes les plus vulnérables, dans le secteur agricole ou minier, contre ces violations des droits de l'homme. À cette fin, il appuie la quête de solutions durables et innovantes en fournissant des données probantes et en collaborant avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes. • Le projet GALAB intervient dans deux des pays couverts par le projet Entr'Alliance.
<p>MAP16; Département du travail des États-Unis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet MAP16 agit dans de nombreux pays, dont la RDC, le Nigeria, l'Inde, Madagascar, le Mexique et la Malaisie. • Le projet vise à construire et appliquer les connaissances critiques nécessaires pour éclairer les choix politiques et soutenir les mesures visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé. • Financement d'une partie du rapport sur l'étude sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé, ce qui constitue l'un des produits escomptés du projet Entr'Alliance.
<p>VZF; ministère allemand du Travail et des Affaires sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet VZF finance des initiatives visant à promouvoir une prévention durable et à long terme en matière de protection, de sécurité et de santé au travail dans les pays du Groupe des Sept. • Le projet a pour objectif, à l'échelle du monde, de porter à zéro le nombre de décès, d'accidents ou de maladies liés au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. • Le projet VZF fait partie du cluster de la chaîne d'approvisionnement à Madagascar qui a été consulté au cours de la mise en œuvre des interventions.

Intégration du genre et des thèmes transversaux

79. En tant que condition préalable à la réalisation des progrès sociaux, la reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes occupe une place centrale dans les PPTD. Pour sa part, la prise en compte des thèmes transversaux se trouve consolidée par les interventions complémentaires et les synergies établies entre projets du BIT opérant dans des régions communes. Par ailleurs, le projet Entr'Alliance nourrit un intérêt particulier envers le recrutement équitable sans discrimination.
80. Plus précisément, au regard de la considération des thèmes transversaux, Entr'Alliance s'inscrit dans l'optique de la stratégie de l'OIT pour soutenir le travail décent afin de garantir les droits fondamentaux au travail, d'encourager le dialogue social, d'étendre la protection sociale et de promouvoir l'emploi et l'entreprise. Ainsi, les actions prises par le projet soutiennent des interventions qui tiennent compte des normes internationales en matière de travail (lutte contre la discrimination, lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), de protection sociale et de dialogue social (concertation sociale entre l'ensemble des mandants tripartites, coopérations et échange d'informations pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé).

81. En matière de durabilité environnementale, Entr'Alliance a mené des actions circonscrites portant : (a) sur le travail des enfants dans les activités de recyclage au Mexique, (b) sur la participation des enfants aux différentes étapes du recyclage des déchets solides, notamment dans les décharges à ciel ouvert (ce qui représente l'une des pires formes de travail des enfants), et (c) sur la conduite d'études sur le sujet par la CLP.
82. À n'en pas douter, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques (chaleur excessive, déficit au niveau de la pluviométrie) exerceront des pressions de plus en plus sévères dans le secteur agricole, notamment pour ce qui touche les produits de base (café, cacao, coton, etc.). Ces pressions se feront également sentir sur les travailleurs, y compris en matière de travail des enfants. De même, l'attention croissante portée à l'empreinte carbone pourrait influencer les chaînes d'approvisionnement du secteur minier et appeler les EMN à réagir et s'adapter. Cette question pourrait faire l'objet de considérations plus poussées dans les chaînes d'approvisionnement visées par les interventions du projet Entr'Alliance, pour autant bien entendu que les ressources humaines et financières disponibles le permettent.

6.3 Efficacité du projet

83. L'annexe 8 fournit des renseignements détaillés sur les résultats atteints jusqu'à présent pour chacune des composantes d'Entr'Alliance. Grâce aux interventions complémentaires menées par ces dernières, le projet a permis aux parties prenantes (mandants tripartites et partenaires au développement) d'enrichir leur compréhension de la problématique du travail des enfants et du travail forcé ainsi que des défis à relever et des priorités politiques à aborder pour remédier à ces phénomènes et appuyer la convergence des efforts, en vue d'apporter des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Pour y arriver, le projet a misé sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, sur des mécanismes de partenariat et de coopération public-privé — par un appui à l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises — ainsi que sur un renforcement du dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7 (CPL et GBNFL).

Amélioration des connaissances, de la compréhension des mandants et autres acteurs sur la problématique du travail des enfants et du travail forcé en collaboration avec les partenaires de l'Alliance

84. La composante recherche du projet Entr'Alliance a soutenu la production et la publication d'estimations mondiales sur le travail des enfants et d'estimations mondiales sur le travail forcé qui ont permis d'actualiser les données décrivant ces phénomènes à travers le globe et de proposer des recommandations relatives aux priorités politiques-clés visant à éliminer le travail des enfants à l'horizon 2025. Les estimations mondiales permettent également de renforcer les politiques fondées sur des données fiables et de pousser la réflexion de toutes

les parties prenantes au sujet des approches à adopter pour remédier au travail des enfants et au travail forcé.

85. Grâce aux nouvelles estimations mondiales, il a été possible non seulement de dresser la liste des progrès qu'il reste à faire, de cerner les grands défis, de décrire l'ampleur de la problématique et d'aborder les priorités politiques essentielles à l'atteinte des objectifs fixés pour 2025, mais aussi de souligner l'importance de conjuguer les efforts déployés par l'ensemble des partenaires et de faire valoir le besoin d'accroître les interventions et les investissements dans le secteur de l'agriculture — notamment en Afrique subsaharienne, où la croissance démographique, les crises récurrentes, l'extrême pauvreté et les mesures de protection sociales souvent inadaptées ont eu pour conséquence, au cours des quatre dernières années, d'augmenter de 16,6 millions le nombre déjà élevé d'enfants astreints au travail.
86. Les modalités de diffusion et les présentations sur les estimations mondiales qui se sont succédées et poursuivies jusqu'à présent, ont, selon les personnes interviewées dans le cadre de l'évaluation, contribué à une meilleure visibilité et à une sensibilisation accrue à la problématique du travail des enfants et du travail forcé, en plus de permettre d'enrichir la compréhension des enjeux afin de mieux relever les défis et cerner les réponses et interventions ciblées qui s'imposent pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé ainsi que soutenir le développement de politiques publiques et le déploiement d'actions efficaces qui s'attaquent aux problèmes structurels observés dans les pays ciblés.
87. La grande majorité des personnes interviewées ont également souligné le rôle d'appui qu'exercent les estimations mondiales en matière : (a) de plaider en faveur d'un renversement de la tendance à la hausse du travail des enfants et du travail forcé, (b) de réflexion collective sur les mesures structurantes à adopter pour contrer le travail des enfants (protection sociale, éducation, promotion du travail décent, élimination des normes sexistes et de la discrimination), et (c) de discussions sur les investissements nécessaires pour soutenir la mise en œuvre d'interventions efficaces et aborder les priorités politiques essentielles à l'atteinte des objectifs fixés pour 2023.
88. Jusqu'à présent, deux études ont permis de mesurer les progrès enregistrés dans la lutte contre le travail des enfants et améliorer la compréhension du phénomène du travail forcé. L'une est le fruit d'une collaboration entre l'OIT et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'autre, produite conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Work Free Fondation (une organisation non gouvernementale australienne), a suscité de très nombreuses réactions sur Twitter (530 000 consultations et 440 000 impressions), ce qui lui a valu d'atteindre en 2022 le sommet du palmarès des gazouillis (tweets) les plus populaires et des documents les plus téléchargés de toute l'histoire du BIT.
89. La composante du projet portant sur les estimations mondiales du travail forcé a également permis d'examiner la problématique du travail forcé imposé par les États, qui constitue une forme de travail forcé peu connue et un objet de

recherche que peu d'États se montrent enclins à financer. Les activités réalisées par Entr'Alliance ont permis de développer une méthode et de la tester sur le terrain, par une étude des conditions de travail dans les prisons de Mongolie et du travail imposé aux personnes qui font leur service militaire dans ce pays. Bien que cette dernière enquête ait été financée par les États-Unis et non par le projet Entr'Alliance, les outils développés pour la réaliser ont été inspirés par les travaux effectués par ce dernier.

90. Les deux études mentionnées au paragraphe 88 ont été largement diffusées et utilisées comme base de discussion en prévision de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. À l'occasion de cette dernière, plus de 2 000 personnes ont pris part aux séances d'information et discussions techniques préparatoires organisées par la CLP, lesquelles ont abordé (entre autres sujets) les progrès accomplis, les bonnes pratiques ainsi que les lacunes observées et les mesures urgentes à prendre pour accélérer le pas en vue d'éliminer le travail des enfants et le travail forcé. Les deux études ont su susciter un intérêt croissant pour la problématique du travail des enfants et du travail forcé auprès des délégués, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.
91. En plus des deux études précitées, un rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé est en cours de rédaction et devrait être publié en 2024, faisant l'objet d'un lancement officiel à Bruxelles. Selon les entrevues, le travail forcé est lié à des situations particulières et constitue une thématique sensible qui justifie des stratégies de recherche spécialisées. Le fait d'avoir des estimations mondiales assure une bonne entrée en matière et procure un point d'entrée pour initier le dialogue et s'attaquer au travail forcé. Une fois publié, le rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » sera un atout pour faire valoir ce qu'en coûte l'inaction ainsi qu'appuyer le dialogue et le plaidoyer en faveur de l'éradication du travail forcé.

Convergence des interventions en vue d'apporter des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales

92. Jusqu'à présent, dans le but de renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7, le projet Entr'Alliance a misé sur : (a) la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement des entreprises et des partenaires de l'Alliance 8.7 dans la foulée de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, (b) la mise en œuvre d'initiatives concrètes de la CLP avec le secteur privé, en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales dans les pays pionniers (RDC, Madagascar, Mexique et Maroc), (c) la transition des activités de la CLP au niveau national par la création de groupes de travail et l'adhésion des partenaires à des initiatives nationales concrètes, axées sur la recherche de solutions et de modèles d'intervention visant à éradiquer le travail des enfants, (d) le renforcement des institutions de dialogue social au sein des huit États

membres de l'UEMOA, et (e) la collaboration entre réseaux d'entreprises de la CLP et du GBNFL de l'Alliance 8.7.

Renforcement des institutions de dialogue social au sein des huit États membres de l'UEMOA (MULTI)

93. En matière de promotion des pratiques responsables, durables et inclusives, le projet Entr'Alliance s'est appuyé sur la réalisation d'un précédent accord conclu entre la France et le BIT (2017-2020) et sur des actions pionnières menées dans deux pays — le Sénégal et la Côte d'Ivoire — pour amplifier les résultats à un niveau sous-régional et appuyer une sensibilisation à grande échelle.
94. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont été les deux premiers pays d'Afrique à décider de nommer des points focaux tripartites pour la promotion de la Déclaration sur les EMN, ce qui témoigne de l'appropriation volontaire d'un instrument en matière de responsabilité sociale des entreprises. En partageant leur expérience et en expliquant pourquoi cette déclaration leur semblait pertinente — à savoir qu'elle n'aborde pas uniquement la dimension du respect des droits des travailleurs, mais également la dimension économique liée à la création d'emplois —, ces deux pays ont grandement contribué à faire connaître la déclaration au niveau régional, en plus de susciter un engouement et un désir d'appropriation auprès des huit États membres de l'UEMOA.
95. Afin de promouvoir et soutenir l'engagement sous-régional au niveau de l'UEMOA, ENTERPRISES/MULTI a opté pour une approche modulaire (building block approach) de sensibilisation et de renforcement des capacités, en misant sur une série de webinaires pour : (a) aborder la Déclaration sur les EMN, (b) traiter les enjeux liés au respect des droits et principes fondamentaux au travail, et (c) discuter de la promotion de la Déclaration au sein de l'UEMOA. Le premier webinaire a réuni 40 participants provenant d'organismes gouvernementaux, d'organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'institutions de dialogue social liées à l'UEMOA. Cette activité a permis de sensibiliser les participants à l'approche et aux principes sous-tendant la Déclaration des EMN, de les éveiller aux implications de cette dernière et d'amorcer une démarche et une réflexion à propos des interventions devant conduire à l'application de la Déclaration auprès des États membres de l'UEMOA.
96. En suivi de la formation évoquée ci-dessus, un webinaire de haut niveau a été organisé, à l'intention des superviseurs et collègues des participants à la formation de novembre 2021. Cette nouvelle initiative a permis de faire connaître la Déclaration sur les EMN, de bâtir sur les informations et démarches présentées lors du premier webinaire ainsi que d'avoir des échanges plus approfondis sur l'application de la Déclaration. Par la suite, des téléconférences ont été convoquées pour appuyer le travail de relance auprès des États membres de l'UEMOA, par des discussions portant sur la mise en œuvre des feuilles de route et sur le suivi auprès des États membres de l'UEMOA. Jusqu'à présent, cinq pays ont entrepris de travailler sur leurs feuilles de route (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Bénin et Togo). Consécutivement aux ateliers de sensibilisation et de

formation organisés et aux suivis effectués, le Togo a procédé à la désignation formelle de points focaux pour la Déclaration sur les EMN.

97. Enfin, afin de joindre un plus grand public au sein des États membres de l'UEMOA et de toute l'Afrique francophone, le projet a soutenu la prestation d'une formation en ligne ouverte à tous (couramment désignée par l'acronyme anglais MOOC), intitulée *Entreprises et travail décent en Afrique* et ayant pour thèmes le respect des principes et droits fondamentaux au travail en Afrique, l'Alliance 8.7 ainsi que *L'appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants*¹⁷. Ce webinar comptait sept modules d'auto-apprentissage abordant notamment la question des entreprises et de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Il a permis de joindre 1 210 participants provenant de 30 pays, dont 33 % issus d'organismes gouvernementaux ou d'institutions publiques, 22,5 % d'entreprises, 13 % d'universités ou d'instituts de formation, 8 % d'organisations d'employeurs, 6 % d'agences des Nations Unies et 5 % d'organisations non gouvernementales.
98. Cette composante d'Entr'Alliance a permis d'étendre le dialogue basé : (a) sur l'approche sous-jacente à la Déclaration sur les EMN, afin de promouvoir une meilleure sensibilisation aux enjeux et une bonne compréhension de ces derniers, et (b) sur la promotion de la Déclaration de même que l'application des principes qui s'y rattachent, en vue de renforcer les capacités des partenaires régionaux (au niveau de l'UEMOA) à engager un dialogue constructif sur la contribution des entreprises à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement et l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui investissent et opèrent en Afrique. Avec cette activité, Entr'Alliance a pu aller au-delà de la cible préalablement établie au niveau régional (UEMOA) et étendre sa portée à toute l'Afrique francophone.

Mobilisation et engagement des entreprises et des partenaires de l'Alliance 8.7

99. À ce jour, La CLP a contribué à renforcer la collaboration entre les leaders et décideurs de nombreux partenaires de l'Alliance 8.7 ainsi qu'à mobiliser et engager les partenaires publics et privés afin de démontrer des résultats et engagements concrets, en particulier dans le cadre de la préparation et de la participation à la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (mai 2022).
100. Diverses séances d'information, sessions techniques et événements de haut niveau ont permis à la CLP d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs liés à la cible 8.7, d'échanger sur les bonnes pratiques et d'identifier les lacunes et mesures urgentes nécessaires pour accélérer l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Par exemple, comme mentionné au

¹⁷ *L'appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants*. Document adopté lors de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, tenue en format hybride à Durban, en Afrique du Sud, du 15 au 20 mai 2022. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

paragraphe 90, plus de 2 000 personnes ont pris part à des séances d'information et discussions techniques préparatoires à la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, lesquelles ont alimenté un intérêt croissant pour la problématique du travail des enfants et du travail forcé.

101. Réunissant des représentants de quelque 70 EMN ainsi que 1 500 délégués sur place et 7 000 délégués virtuels, la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants a permis de bien informer toutes ces personnes et de les sensibiliser au devoir de diligence de même qu'aux estimations mondiales. Ainsi, la conférence a soutenu un partage de connaissances entre EMN et entre divers acteurs nationaux ou locaux quant aux efforts que déploient les grandes entreprises pour contrer le travail des enfants et quant aux bonnes pratiques qui émergent de ces efforts. La conférence s'est conclue par l'adoption de *L'appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants*¹⁸, auquel ont collaboré les membres de la CLP et qui formule un grand message de plaidoyer à l'intention du secteur privé, lequel se voit prié d'agir davantage sur les causes profondes du travail des enfants, en particulier les déficits du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement.
102. Lors de la conférence, les chaînes d'approvisionnement ont fait l'objet d'une séance plénière thématique qui abordait l'enjeu de la diligence raisonnable des entreprises face au travail des enfants et à laquelle ont pris part au-delà de 800 personnes, dont environ 300 en présentiel et 535 en mode virtuel. Organisée par la CLP en collaboration avec l'OIE, la CSI et le PMNU, cette séance a réussi à souligner le rôle crucial exercé par la CLP. Comme l'explique un intervenant interviewé dans le cadre de l'évaluation, la séance « a non seulement permis d'introduire la perspective du secteur privé sur la question, mais aussi donné la possibilité aux délégués de prendre une part active aux discussions et au débat au niveau international ». Mettant en présence des représentants de membres de la CLP, d'EMN et d'organismes partenaires, la séance a permis d'échanger sur la manière dont le secteur privé s'attaque à la question du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Les discussions ont mis en lumière l'existence, au sein de ces dernières, de solutions pratiques et modulables qui contribueront à réduire la pauvreté et à éliminer le travail des enfants. Elles ont aussi fait ressortir l'importance d'adopter une approche multipartite pour aborder

¹⁸ L'appel à l'action de Durban invite le secteur privé et les gouvernements à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau national. Il encourage les parties prenantes à travailler sur les six priorités suivantes : (a) intensifier les efforts multipartites déployés en vue de prévenir et d'éliminer le travail des enfants, à commencer par les pires formes de travail des enfants, en faisant du travail décent une réalité pour les adultes et les jeunes ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi, (b) mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture, (c) renforcer la prévention et l'élimination du travail des enfants, notamment ses pires formes, du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, ainsi que la protection des survivants par des politiques et des programmes fondés sur des données factuelles, fournies par les survivants, (d) concrétiser le droit des enfants à l'éducation et assurer un accès universel à un enseignement scolaire et professionnel gratuit, obligatoire, de qualité, équitable et inclusif, (e) assurer un accès universel à la protection sociale, et (f) accroître le financement et la coopération internationale aux fins de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.

la problématique du travail des enfants et bâtir un modèle d'intervention répondant aux défis structurels des pays ciblés.

Mise en œuvre d'initiatives concrètes de la CLP avec le secteur privé en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales dans les pays pionniers

103. Entr'Alliance a appuyé des initiatives lancées dans certains des pays les plus touchés par le COVID-19, par le déploiement d'efforts concrets afin que, de concert avec l'ensemble des acteurs nationaux, le secteur privé s'engage davantage dans la lutte contre le travail des enfants, de façon à atténuer l'impact de la pandémie. Le projet a ainsi soutenu, au Maroc, l'élaboration et le lancement d'une plateforme de lutte contre le travail des enfants (ILTESAM) par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).
104. En RDC, la CLP a choisi d'épauler le ministère des Mines dans sa promesse d'action, soumise dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, en vue d'établir un système de suivi et d'observation et de remédiation du travail des enfants dans les exploitations minières à petite échelle, notamment au sein de la chaîne d'approvisionnement du cobalt, et ce, tout en soutenant les démarches visant à ce que les membres de la CLP (et d'autres EMN) appuient le développement dudit système. À cette fin, le projet Entr'Alliance a fourni un appui technique tandis que la RDC mettait en place l'Entreprise générale du cobalt (EGC), dans le but de formaliser le secteur et d'encadrer l'achat et la commercialisation de la production artisanale. Une étude a permis d'informer le travail effectué en RDC au regard des normes d'approvisionnement responsable établies par l'EGC.
105. À Madagascar, à la suite de l'adoption du Plan d'action national du secteur mica, la CLP a choisi de soutenir la mise en œuvre de ce plan, en collaboration avec l'UNICEF et le bureau pays du BIT, et décidé d'appuyer la conduite d'une étude sur le travail des enfants dans le secteur et le respect des droits des enfants.
106. Au Mexique, grâce au soutien assuré par le projet, la CLP a pu lancer une initiative pilote visant à créer un modèle d'intervention concret, propice au resserrement de l'association entre environnement et devoir de diligence contre le travail des enfants, par l'appui de travaux de recherche portant sur l'industrie du recyclage et mettant en lumière les possibilités et les défis qui s'offrent aux entreprises pour éliminer le travail des enfants dans ce secteur. De plus, en collaboration avec l'OIE, la CLP a organisé un atelier portant sur le travail des enfants dans l'industrie du recyclage de la ville de Mexico, auquel ont participé bon nombre d'EMN. Largement partagées, les conclusions de l'étude sur l'industrie du recyclage au Mexique ont démontré que 80 % des emplois dans le secteur relevaient de l'économie informelle, où l'on recense un grand nombre d'enfants travaillant à l'élimination des déchets solides. L'industrie du recyclage est donc centrale à la lutte contre le travail des enfants au Mexique, d'autant plus que ce travail peut nuire à la santé des principaux intéressés et retarder leur développement.

Transition des activités de la CLP au niveau national par la création de groupes de travail et l'adhésion des partenaires à des initiatives nationales concrètes

107. La mobilisation et l'engagement des partenaires publics et privés au sein de la CLP ont donné lieu à la création de groupes de travail visant à favoriser l'adhésion des partenaires à des initiatives nationales concrètes, axées sur la recherche de solutions visant à éradiquer le travail des enfants. Ainsi, trois groupes de travail pays (RDC, Côte d'Ivoire et Inde) ont été constitués pour s'attaquer à l'une ou plusieurs des causes profondes du travail des enfants dans des secteurs-clés et pour catalyser le partage des connaissances et la collaboration entre les différentes parties prenantes.
108. Jusqu'à présent, les groupes de travail ont permis de recenser les principaux acteurs (mapping) dans les chaînes de valeur sélectionnées pour chacun des pays. Par ailleurs, les études en cours devraient permettre d'établir des estimations plus fiables de la prévalence et des caractéristiques du travail des enfants dans des secteurs précis, y compris : (a) l'extraction du cobalt en RDC et l'appui à un système d'identification, de suivi et de remédiation du travail des enfants dans ce secteur, (b) le travail des enfants dans les communautés de migrants au Tèlangana en Inde, et (c) les risques liés au travail des enfants et les conditions des travailleurs agricoles sur la base des résultats d'un mapping des initiatives public-privé en cours dans la région de Nawa, en Côte d'Ivoire.
109. À terme, les efforts déployés par les groupes de travail permettront de mieux cerner la nature et le potentiel des initiatives pilotes ainsi que d'élaborer et de tester des approches innovantes et des modèles d'intervention nationaux sectoriels ou trans-sectoriels regroupant l'ensemble des acteurs-clés, de façon à consolider l'engagement des tous les acteurs concernés pour mieux suivre, cibler et évaluer l'impact des actions menées. De tels modèles d'intervention serviront ainsi de référence pour appuyer la réflexion de l'ensemble des acteurs, qui pourront en adopter certains éléments afin de réduire et d'éradiquer le travail des enfants. Par ailleurs, les interventions pays des groupes de travail permettront à l'Alliance 8.7 de se positionner comme un accélérateur de processus dans les pays ciblés.
110. Selon les entrevues, les groupes de travail sont perçus comme un élément fédérateur pour informer, mobiliser les parties prenantes nationales et les entreprises ainsi que faciliter des synergies qui se traduisent par l'adhésion des membres à des actions concrètes et pratiques dans les chaînes d'approvisionnement. C'est notamment le cas en RDC, où les résultats d'un projet pilote ont alimenté des discussions qui se poursuivent avec des entreprises pour appuyer financièrement le système national de suivi et remédiation du travail des enfants auprès d'enfants retirés de certains sites miniers. Le groupe de travail s'est vu présenter les conclusions des premières opérations d'identification et d'enregistrement des enfants dans trois sites pilotes. Les membres explorent les occasions de s'engager auprès des groupes de travail du secteur privé susceptibles de promouvoir les chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'extraction des minerais,

où 65 acteurs opèrent dans des exploitations minières artisanales ou à grande échelle. Ces groupes ont déjà des échanges portant sur les meilleures pratiques, les normes de diligence raisonnable et les normes internationales du travail dans le secteur de l'extraction du cobalt. La CLP et son groupe de travail en RDC ont la possibilité d'entrer en contact avec eux afin de partager leurs expériences, de les sensibiliser au droit à la protection des enfants et à la Déclaration des EMN et d'accroître l'engagement du secteur privé à l'égard des enjeux du travail des enfants et du travail décent.

111. En Inde, les actions du groupe de travail de la CLP ont permis d'obtenir l'accord formel de nombreuses EMN qui s'approvisionnent dans la région, en plus de réunir tous les acteurs autour d'une même table pour s'entendre sur une cartographie des intervenants et convenir de réaliser une étude sur le travail des enfants et la migration au Tèlangana, ce qui pourrait se traduire par des investissements à l'étape de la mise en œuvre d'interventions pilotes.
112. En Côte d'Ivoire, les membres du groupe de travail de la CLP ont réalisé une cartographie des régions du pays où ils travaillent, dans le but de sélectionner des zones pour une collaboration sectorielle. Cette cartographie a permis d'établir un consensus au sujet du fort potentiel de collaboration que présente la région de Nawa, où bon nombre d'EMN s'approvisionnent en produits de base. Le groupe de travail s'intéresse plus particulièrement aux recherches menées et aux synergies existantes entre les secteurs public et privé pour éliminer le travail des enfants, notamment en ce qui concerne le travail des enfants dans le secteur agricole auprès de familles de travailleurs salariés ainsi que les mesures innovantes en matière d'accès à la protection sociale dans la région. Nawa est le théâtre de différents projets réalisés par le BIT ou des partenaires du développement, si bien qu'on y retrouve un solide réseau, une bonne connaissance des besoins des acteurs locaux et nationaux ainsi que (selon les entrevues menées aux fins de la présente évaluation) des synergies entre projets pour mettre à profit les expériences acquises ainsi qu'améliorer la coordination et l'efficacité des interventions sur le terrain.
113. L'approche multisectorielle adoptée par les groupes de travail de la CLP permet d'amplifier l'engagement des entreprises envers l'atteinte de la cible 8.7 ainsi que d'avancer des modèles d'interventions conçus pour prévenir le déplacement du travail des enfants d'un secteur à l'autre en reliant entre elles les chaînes d'approvisionnement internationales et locales.
114. Selon les entrevues, les interventions menées par Entr'Alliance ont permis de fournir un appui technique adapté aux besoins des entreprises ainsi que contribué à la sensibilisation continue et au renforcement des capacités d'entreprises françaises¹⁹ quant au devoir de vigilance et à l'élimination du travail

¹⁹ Selon les indications fournies, 39 sociétés françaises ont participé aux activités de la CLP. Il s'agit des sociétés TotalEnergies, Orange, Chanel, Camusat, Carrefour, Michelin, LVMH, Schneider Electric, Axa, L'Oréal, Caisse des dépôts, BNP Paribas, Danone, Engie, Sodexo, Kering, Renault, Groupe BPCE, Crédit Agricole, Veolia, Vinci, Hystra, Unicor, Touton S.A., ADP, Eramet, Decathlon, Essilor,

des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Des données de suivi fournies par le projet indiquent qu'à ce jour, plus de 39 sociétés françaises ont participé aux activités organisées par la CLP. De plus, la visibilité des interventions menées par le projet et les efforts de mobilisation auprès du secteur privé ont permis au réseau de la CLP non seulement de s'élargir, avec treize nouvelles adhésions²⁰, mais aussi d'inciter la Norvège et l'Allemagne à soutenir les actions menées par la plateforme avec le secteur privé, en plus de susciter un intérêt accru et une collaboration plus marquée entre agences des Nations Unies et organisations internationales. Le fait que d'autres donateurs et gouvernements européens s'intéressent à la plateforme — vue comme un canal susceptible d'appuyer les entreprises pour qu'elles se conforment aux lois en matière de diligence raisonnable — constitue une preuve de reconnaissance de sa pertinence.

115. Les activités de la CLP ont contribué à resserrer et optimiser la collaboration entre agences des Nations Unies et organisations internationales. Par exemple :
- À l'occasion du *Forum des solutions mondiales – Agir ensemble pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture* (2021), la CLP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont présenté une session conjointe portant sur les interventions intersectorielles susceptibles d'offrir de meilleures possibilités aux enfants de 15 à 17 ans.
 - La participation de la CLP au Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, qui a lieu tous les ans en Suisse, a permis d'échanger sur les défis et les meilleures pratiques des entreprises en matière de respect des droits de l'homme et de suggérer des approches spécifiques visant à intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans la gestion des entreprises. Au terme de cette participation, le gouvernement suisse a exprimé un intérêt pour continuer de collaborer avec la CLP afin que celle-ci puisse appuyer les sociétés du pays dans leurs efforts de mise en œuvre de l'*Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants*, adoptée en décembre 2021, ce qui démontre une fois de plus l'influence que peut avoir la CLP dans son rôle d'accompagnement du secteur privé.
 - La CLP a optimisé sa collaboration avec le PMNU, notamment en participant à une session sur les droits de l'homme et les droits du travail organisée lors du Sommet des dirigeants, à laquelle plus de 800 personnes ont assisté.
116. De telles activités auprès des agences des Nations Unies ont soutenu la diffusion, à l'intention du secteur privé, de messages plus cohérents au sujet du

Maisons du Monde, Mul, Casino, La Poste, Legrand, Naval Group, Sanofi, Société Générale, STMicroelectronics, Suez et Thalès.

²⁰ Il s'agit des sociétés IKEA, JDE Peet's, Lavazza, Louis Dreyfus Company, Neumann Kaffe Gruppe, Ofi, Olam, Richemont, Sucafina, Tchibo, TotalEnergies, Touton S.A. et Samsung.

rôle incombant au secteur privé pour éliminer les causes profondes du travail des enfants, en collaboration avec les partenaires sociaux.

117. La CLP a contribué à raffermir l'engagement et la mobilisation des EMN et de ses partenaires pour qu'ils prennent des résolutions concrètes en matière de lutte contre le travail des enfants. Les entrevues confirment que les réunions trimestrielles et annuelles de la plateforme agissent comme des courroies de transmission entre les EMN et les partenaires, qui peuvent ainsi discuter, partager leurs expériences et promouvoir des actions concertées au sein des chaînes d'approvisionnement.
118. Selon les entrevues, de toute évidence, la principale réalisation de la CLP a trait à la transition de ses interventions au niveau national. Selon un intervenant interviewé dans le cadre de l'évaluation, « pareille transition permet de passer à un mode plus proactif que réactif, par un travail axé sur la recherche de solutions plutôt que sur l'identification de problèmes ». Pareille démarche aide à bien cerner les produits de base, les régions et les fournisseurs (mapping des intervenants) ainsi qu'à obtenir l'aval des entreprises pour agir sur la problématique du travail des enfants, ce qui ultimement devrait se traduire par des engagements financiers — en soi, un résultat important.
119. La plupart du temps, les groupes de travail pays de la CLP ont opté pour des interventions ciblées selon une approche de concentration géographique (couramment désignée par l'acronyme anglais IABA). En procédant ainsi, la CLP tente : (a) d'amplifier l'impact de ses actions, (b) de promouvoir la coordination et les synergies entre projets et programmes pour atteindre une plus grande efficacité, (c) de documenter les actions, et (d) développer la modélisation d'interventions répliquables dans d'autres régions. Pareille stratégie est propice au déploiement d'actions convergentes fondées sur la valeur ajoutée de chaque projet ou agence.
120. En résumé, les interventions de la CLP ont permis : (a) de renforcer le dialogue social au niveau international, national et régional, (b) de promouvoir l'échange de bonnes pratiques, et (c) de faire converger les efforts des partenaires et mandants tripartites afin d'appuyer des recherches, repérer des synergies et alimenter des discussions stratégiques sur la manière de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants ainsi que de promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. De plus, la recherche et les activités sur le terrain menées par la CLP ont permis de développer un agenda global plus cohérent pour atteindre la cible 8.7.
121. Par ailleurs, dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (2021), la mobilisation des partenaires publics et privés de la CLP s'est traduite par la formulation officielle de 100 promesses d'action comptant pour le tiers de l'ensemble des engagements pris. Pour certaines entreprises (p. ex., Ford, Marshall, IKEA, Olam), il s'agit de promesses individuelles alors que pour d'autres, il est plutôt question d'engagements (p. ex., le Center for Child Rights and Business, qui regroupe onze partenaires). Les promesses d'action soumises par les membres de la CLP portent sur des sujets variés — diligence

raisonnable, éducation, investissement, sensibilisation, etc. Ce geste sans précédent constitue un exemple supplémentaire de la détermination que manifestent les entreprises et le secteur privé, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, à l'égard de l'accélération des efforts de lutte contre le travail des enfants.

122. Les entrevues confirment la pertinence et la valeur ajoutée de la CLP à différents égards, notamment du fait qu'elle procure à l'OIT un énorme pouvoir de mobilisation pour rassembler les différentes parties prenantes. En outre, la CLP est bien engagée dans tous les aspects du travail des enfants, qu'il s'agisse de l'accès à des ressources en matière d'information, de tendances et de nouveaux développements ou encore des débats en cours sur la scène internationale.
123. La CLP facilite l'apprentissage par les pairs entre les entreprises. Ainsi, les entreprises membres apprennent les unes des autres à propos de ce qu'elles font, de la manière dont elles procèdent et des échanges à faire pour explorer les possibilités d'amélioration et apprendre à « faire mieux ».

Collaboration entre les réseaux d'entreprises de la CLP et du GBNFL de l'Alliance 8.7

124. Le projet Entr'Alliance a su miser sur une bonne collaboration entre les réseaux établis par la CLP (en matière de travail des enfants) et le GBNFL (en matière de travail forcé)²¹, sur la complémentarité des interventions menées pour assurer une meilleure compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que sur la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres d'être mieux informés et outillés pour contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et renforcer de plus d'une façon l'action collective à l'appui de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.
125. Les différents outils, réunions et webinaires développés et partagés pour sensibiliser et engager les membres des deux réseaux ont contribué à réunir les acteurs du monde des affaires de tous les secteurs et de toutes les zones géographiques, en vue de limiter le cloisonnement des interventions et soutenir plus efficacement l'éradication du travail des enfants et du travail forcé.
126. Publié en anglais en septembre 2022 et assorti de fiches d'information en français, le rapport *Élimination du travail forcé : Qu'est-ce qui convient dans la pratique* fait ressortir le caractère diversifié du monde des affaires, qui se compose d'EMN et de PME disposant de capacités et de ressources plus ou

²¹ La CLP et le GBNFL diffèrent du point de vue de leur gouvernance. La CLP travaille avec des syndicats et des employeurs internationaux ainsi qu'avec des EMN alors que le GBNFL agit auprès de PME, de réseaux de réseaux, d'organisations d'employeurs et d'EMN qui s'intéressent aux enjeux liés à la responsabilité sociale des entreprises, à la diligence raisonnable, au recrutement équitable et à la discrimination. Bien que natures différentes, la CLP et le GBNFL peuvent offrir des services ou mener des interventions comportant des similitudes sur le plan de la mobilisation de compétences innovantes. Au niveau national, les interventions du GBNFL ciblent trois pays pionniers de l'Alliance 8 (Malaisie, Mexique, Côte d'Ivoire).

moins limitées à consacrer aux pratiques de devoir de diligence. L'étude propose des méthodes à suivre pour permettre aux gouvernements et aux entreprises de gagner du terrain sur la voie menant à l'éradication du travail forcé, conformément aux onze indicateurs du travail forcé énoncés par l'OIT.

127. À l'occasion de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (2021) et de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (2022), le GBNFL a programmé quatre réunions d'information régionales pour discuter des implications des estimations mondiales avec et pour le secteur privé. Plus de 260 personnes ont participé à ces événements, tenus en ligne. Chaque réunion d'information était organisée avec la collaboration d'un ou deux employeurs ou organisations d'entreprises concernés.
128. Les PME constituent 90 % du secteur privé dans le monde, et pour les inciter à participer à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, le GBNFL a lancé une série de balados (podcasts) définissant le travail forcé, expliquant pourquoi les PME doivent s'intéresser à cet enjeu et expliquant comment elles peuvent changer la donne en matière d'éradication du phénomène.
129. En 2021, la CLP et le GBNFL se sont tous deux efforcés de mobiliser leurs membres et de les engager dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé — la première en lançant une campagne incitant les membres à soumettre des promesses d'action dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (voir le paragraphe 121, ci-dessus), et le second en procédant au lancement du premier Prix mondial pour l'action des PME contre le travail forcé. Le prix en question s'inscrivait dans le cadre d'une campagne visant à libérer le potentiel des PME aux fins de la lutte contre le travail forcé. Le concours offrait aux PME la possibilité de présenter leurs actions et de partager leurs expériences, leurs idées et leurs bonnes pratiques avec l'ensemble de la communauté d'affaires et des décideurs politiques nationaux et internationaux. Le prochain prix fera référence à *L'appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants* et aux mesures connexes adoptées par les entreprises.
130. Jusqu'à présent, le travail effectué par le GBNFL a permis, par le biais de séances de sensibilisation et de formation, de développer des outils et d'accroître la visibilité du réseau. Les mesures d'auditoire sur les médias sociaux illustrent la visibilité gagnée par le réseau et relèvent des tendances à la hausse, comme en témoigne le nombre élevé d'abonnés sur LinkedIn (4 500), le doublement des adeptes sur Twitter, le fort nombre d'auditeurs rejoints avec les podcasts (2 580), et le nombre de visiteurs du site web (plus de 15 500) — autant de chiffres qui reflètent un intérêt certain pour la problématique du travail forcé.
131. Le profil du GBNFL a également été renforcé dans les principaux canaux de communication de l'OIT. Celle-ci a publié plusieurs messages originaux sur les médias sociaux au nom du réseau, atteignant des auditoires de près de 210 000 adeptes sur Twitter et 330 000 adeptes sur LinkedIn, ce qui a permis de rehausser le profil du travail forcé et d'améliorer la visibilité du GBNFL et de nombreux produits-clés issus du réseau (podcasts et autres).

132. Le GBNFL a également permis un renforcement de la capacité de ses membres grâce à des outils et des initiatives permettant l'échange d'informations. Une nouvelle boîte à outils interactive a été mise à la disposition des entreprises pour les aider à mieux combattre le travail forcé. Cette ressource, qui considère onze indicateurs de travail forcé, permet d'accéder à des exemples d'initiatives et de documenter les impacts de ces dernières. La boîte à outils est disponible en trois langues (français, anglais, espagnol).
133. Afin d'aider les entreprises à comprendre les implications des estimations mondiales sur le travail forcé, le GBNFL a élaboré une fiche d'information de deux pages communiquant les statistiques les plus pertinentes à propos du travail forcé.
134. Parmi les autres résultats atteints par le GBNFL, mentionnons une collaboration avec l'Alliance 8.7 pour mettre à jour la carte à jour de l'esclavage moderne — qui recense aujourd'hui 228 initiatives (comparativement à 92 en 2019) et que 8 279 personnes ont consultée via Internet — de même que la mise sur pied d'un forum bimensuel des réseaux d'entreprise fondé sur la coordination de quelque 27 initiatives menées par des entreprises, favorisant ainsi le partage des connaissances tout en facilitant les possibilités d'apprentissage et d'échange. De plus, le réseau a diffusé un premier podcast sur le travail forcé en espagnol, en plus de traduire son site web dans cette langue, et créé une trousse sur la diligence raisonnable pour appuyer le recrutement à l'étranger.
135. Au niveau national, les efforts de plaidoyer déployés par le GBNFL ciblent trois pays pionniers de l'Alliance 8 (Malaisie, Mexique, Côte d'Ivoire) en vue de soutenir le dialogue social. En Malaisie, le réseau a continué de travailler avec la communauté d'affaires locale, sachant que le pays représente une destination majeure pour les travailleurs migrants. Les estimations mondiales de l'esclavage moderne indiquent que les travailleurs migrants sont cinq fois plus exposés au risque de travail forcé. Dans ce contexte, 160 employés d'entreprises malaisiennes ont participé à un atelier en ligne de deux jours au cours duquel le GBNFL et l'OIT ont dispensé une formation sur les onze indicateurs du travail forcé de l'OIT. L'atelier était organisé par l'Association malaisienne des fabricants de gants en caoutchouc (MARGMA) et le projet *Des chaînes d'approvisionnement durables pour mieux construire l'avenir*, mis en œuvre par l'OIT.
136. Au Mexique, les interventions ont permis de réaliser un podcast en espagnol sur le travail forcé et le travail des enfants, accompagné d'une page web entièrement en espagnol, ainsi que de produire trois notes d'information portant respectivement sur le travail forcé, le recrutement équitable et les mesures et recommandations à l'intention des entreprises, des employeurs et des organisations professionnelles afin de lutter contre le travail forcé au Mexique. De plus, le GBNFL a organisé un atelier de renforcement des capacités portant sur la prévention et l'éradication du travail forcé et la promotion du recrutement équitable au Mexique, à l'intention d'entreprises mexicaines opérant dans différents secteurs — en particulier les membres de la CONCAMIN (un

regroupement de chambres industrielles) et de la COPARMEX (une association d'employeurs) — et auquel ont également assisté des représentants du gouvernement mexicain. Les participants de l'atelier ont pu échanger notamment sur les priorités et les nouveaux développements dans le domaine du travail forcé et du recrutement équitable, sur les changements législatifs et sur les politiques et actions liées au statut du Mexique en tant que pays pionnier de l'Alliance 8.7.

137. En Côte d'Ivoire, les interventions de la GBNFL ont mené à la production d'un podcast (en français) qui examine les causes profondes communes du travail des enfants et du travail forcé dans le pays. Le podcast explore les actions des organisations d'employeurs et du gouvernement qui ont contribué tout particulièrement à la lutte contre ces deux fléaux, y compris celle de la CGECI (une association générale d'entreprises), du GEPEX (un regroupement professionnel d'exportateurs de café) et de l'UNEMAF (une association d'entreprises agricoles et forestières).

Facteurs habilitants et contraignants

138. Les entrevues et la revue documentaire ont permis d'identifier un certain nombre de facteurs habilitants. Ainsi, l'accès à l'expertise technique du BIT au siège et sur le terrain, la participation et l'engagement accrus des partenaires nationaux, les synergies avec des projets du BIT travaillant sur des problématiques semblables et pouvant apporter des informations complémentaires et éviter le dédoublement des interventions, la coordination efficace du projet, l'utilisation et la dissémination de résultats de recherche fiables (estimations mondiales et études permettant de soutenir la réflexion des parties prenantes, notamment au niveau des groupes de travail de la CLP) ainsi que la cohérence apportée par des actions savamment conçues et complémentaires ressortent comme autant de facteurs contribuant positivement à l'efficacité du projet Entr'Alliance.
139. Parmi les contraintes et facteurs contraignants observés par l'évaluation, mentionnons la variabilité des capacités démontrées par les partenaires sociaux, le caractère parfois timide de la volonté politique manifestée pour procéder à des réformes de même que l'existence d'un contexte économique et sociopolitique par moments peu propice. Par ailleurs, il semble que les partenaires n'aient pas tous la même compréhension de la nature des PPP et des exigences liées à l'édification de partenariats efficaces pour lutter contre le travail des enfants. De plus, l'absence de coordonnateur national dans les pays ciblés, notamment à Madagascar, aurait initialement ralenti la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain (ce problème semble avoir été réglé depuis 2022). Enfin, il importe de signaler la lourde charge de travail que doit porter l'équipe de coordination, ce qui freine les efforts visant à pousser plus loin certaines initiatives, ainsi que les retards qu'a entraînés la pandémie de COVID-19, notamment pour la conduite de l'étude sur le travail des enfants dans le secteur de l'extraction du mica à Madagascar, laquelle n'est toujours pas finalisée. À cela s'ajoutent les modalités de déboursement des fonds alloués à Entr'Alliance, qui ont eu une incidence sur la mise en œuvre du projet et nécessité, dans certains cas, le

décalage de certaines activités disposant d'un temps insuffisant (un ou deux ans à peine) pour atteindre l'impact souhaité (voir le paragraphe 146, ci-dessous).

6.4 Efficience du projet

Ressources humaines

140. Considérant la portée des initiatives déployées au niveau international, régional et national, le nombre de personnes visées par les différentes composantes ainsi que le nombre de collaborations, de partenariats stratégiques et de domaines d'action ciblés, l'évaluation estime que le projet Entr'Alliance a, jusqu'à présent, fait preuve de diligence dans l'utilisation des fonds octroyés, et ce, tout en réussissant à joindre un nombre impressionnant d'auditeurs et d'intervenants.
141. Entr'Alliance suppose la conjugaison d'une masse critique d'efforts couvrant l'ensemble des interventions et s'appuie sur une coopération étroite permettant la mise en commun de l'expertise fournie par trois unités techniques de l'OIT à Genève (FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI et GBNFL). Le projet fait également appel à la collaboration des bureaux pays concernés du BIT, lesquels sont à même d'appuyer les interventions sur le terrain, et mise sur le développement de synergies avec d'autres projets réalisés par le BIT et par d'autres organismes du SNU.
142. La coordination des différentes composantes du projet est assurée par des effectifs limités au sein de FUNDAMENTALS — notamment une coordonnatrice qui y consacre 30 % de son temps et reçoit l'aide d'une ressource qui n'est pas financée par Entr'Alliance — à qui il incombe de faire le suivi des activités, de voir à la reddition de comptes ainsi que de convoquer de multiples réunions, ateliers et conférences annuelles. À ces tâches s'ajoute celle de maintenir une étroite coordination avec les spécialistes du siège de l'OIT, les spécialistes techniques sur le terrain, les bureaux pays concernés, les homologues pays avec qui l'équipe doit interagir (ministères, entreprises, organisations de travailleurs, employeurs, représentants de la société civile) de même que les agences des Nations Unies et les partenaires du BIT — sans oublier la nécessité d'offrir une assistance technique et de répondre aux questions de divers interlocuteurs, ce qui représente une lourde charge de travail. Bien que l'insuffisance des ressources humaines affectées au projet n'ait pas empêché ce dernier d'atteindre des résultats importants jusqu'à présent, il importe néanmoins de revoir la situation pour que tout soit en place, advenant le refinancement d'un projet ayant la même portée et appuyant le renforcement d'initiatives globales en vue d'assurer les liens entre recherches, politiques et plaidoyer.
143. Le fait que la coordination d'Entr'Alliance repose sur une équipe restreinte — plus particulièrement la personne exerçant la fonction de coordonnatrice, qui cumule de nombreuses autres fonctions²² — constitue une zone de fragilité pour

²² Notamment les fonctions : (a) de personne responsable pour les chaînes d'approvisionnement, (b) de personne-ressource pour la liberté syndicale, la liberté d'association et les négociations collectives, (c) de personne responsable du Secrétariat du groupe de l'Alliance 8.7 sur les chaînes

un projet disposant d'une aussi grande visibilité technique et politique pour le donateur. Afin de libérer l'équipe actuellement en poste, il serait opportun de considérer l'octroi de ressources financières additionnelles en vue de recruter une personne qui pourrait se consacrer entièrement à la prestation de services aux membres ou à d'autres activités, en soutien à la coordonnatrice.

144. En plus de recueillir de nombreux témoignages au sujet de l'efficacité de la gestion assurée par le projet, les entrevues mettent en lumière la qualité de l'expertise technique et la proactivité de l'équipe en poste, qui sait fournir aux membres des réponses rapides et opportunes par la transmission de directives et de messages clairs et précis. Pour citer les propos d'un intervenant interviewé dans le cadre de l'évaluation, « ils sont incroyables, la qualité du travail et la qualité de leur contribution sont phénoménales et cruciales, tout comme leur accompagnement tout au long du processus de dialogue ». Un autre ajoute que « la gestion de ce projet est menée de façon efficace, ce qui contribue à créer un climat de collaboration productif entre tous les intervenants et un environnement respectueux, encourageant la transparence et le partage des informations en toute confiance ». Par ailleurs, d'autres intervenants soulignent le fait que « l'équipe actuelle ne peut faire plus que ce qu'elle fait actuellement ».

Ressources financières

145. Pour mettre en œuvre le projet Entr'Alliance, l'OIT dispose d'un budget total d'environ 2,4 millions EUR pour la période 2020-2024. Chacun des cinq grands résultats (produits) attendus accapare entre 11 % et 16 % de ce budget, ce qui représente un total combiné de 72 %. Le reste du budget (28 %) est réservé à parts presque égales aux autres coûts opérationnels ainsi qu'à la somme des frais de soutien du programme et des réserves pour augmentations de coût (désignés respectivement par leur acronyme anglais, PSC et PSI). En date de juin 2023, 59 % du budget total (excluant le prélèvement de coordination) a été dépensé, cette proportion variant entre un minimum de 24 % pour le produit 02.02 et un maximum de 79 % pour le produit 02.03 (voir le cadre logique à l'annexe 2 pour une description des produits).
146. Selon les entrevues, les modalités de déboursement fixées dans l'Accord de contribution avec le donateur ont une incidence sur la mise en œuvre du projet. Le fait d'échelonner les paiements provenant du donateur ne laisse pas suffisamment de temps pour agir sur l'ensemble des composantes du projet, ce qui a pour conséquences de restreindre le travail de planification stratégique et d'imposer le report de certaines interventions dont le calendrier de réalisation est trop serré, sachant qu'il faut investir un certain temps pour rallier toutes les parties prenantes à la prise de mesures agissant sur les causes structurantes du travail des enfants et du travail forcé. En tant que partenaires au développement, le BIT et le donateur auraient avantage à engager des discussions afin de revoir,

d'approvisionnement, et (d) de personne responsable du Secrétariat de la CLP — sans compter une implication dans des projets autres qu'Entr'Alliance.

dans la mesure du possible, les modalités de déboursement dans le but d'accroître l'impact des interventions.

Synergies utiles à une utilisation optimale des ressources

147. La revue documentaire et les entrevues confirment les efforts entrepris par Entr'Alliance pour renforcer la collaboration et les synergies avec d'autres projets de l'OIT de façon à éviter la duplication des interventions, tirer parti de leurs expériences et tabler sur les acquis et mutualiser les ressources techniques. De tels efforts s'appliquent tout particulièrement aux projets qui s'intéressent aux chaînes d'approvisionnement et aux expériences de collaboration menées par des EMN pour appuyer des interventions de lutte contre le travail des enfants (COTECCO, ACCEL Africa, GALAB, MAP16). Il en a résulté, jusqu'à présent, des initiatives qui : (a) complètent ou harmonisent les interventions en matière de renforcement des capacités, (b) partagent les connaissances sur les besoins des acteurs locaux et nationaux, l'expertise, les réseaux et les outils, et (c) selon les entrevues, parviennent à faire fructifier les expériences acquises ainsi qu'à améliorer la coordination et l'efficacité des interventions entre partenaires, notamment par l'établissement de synergies avec d'autres projets de coopération opérant dans les mêmes régions ou secteurs. Pour reprendre les propos d'un intervenant interviewé dans le cadre de l'évaluation, « la concertation commune et les synergies entre projets visent à donner une réponse commune aux problématiques identifiées selon le domaine d'activité de chaque initiative ».
148. La mutualisation des ressources entre projets du BIT dans les régions ciblées par les interventions pays a permis de trouver des actions complémentaires transversales et, dans certains cas, de prendre appui sur des expériences innovantes pour inciter les entreprises à s'engager avec d'autres parties prenantes, à la recherche de solutions durables visant à remédier aux facteurs structurels du travail des enfants. À titre d'exemple, mentionnons : (a) le soutien apporté au renforcement de la prévention ainsi qu'à l'identification, la protection et la prise en charge des enfants touchés en RDC, (b) la conduite d'une étude visant à renforcer la résilience des communautés vulnérables (famille de migrants) en Inde, ou (c) la réalisation d'études abordant des thématiques ou secteurs d'intervention choisis par les parties prenantes, de nature à focaliser les interventions dans des régions ou districts particuliers, propices à l'atteinte d'un impact à plus grande échelle. Entr'Alliance a aussi su multiplier les synergies avec d'autres interventions du BIT portant sur le travail des enfants ou sur d'autres piliers du travail décent, de façon à mutualiser les ressources, donner plus de cohérence à l'action sur le terrain et amplifier l'échelle des efforts déployés.
149. Certaines synergies entre projets ont également permis de mutualiser des ressources financières. Par exemple :
 - Grâce au dialogue social et le tripartisme de l'ILO, ENTERPRISES/MULTI a pu découvrir l'existence d'un reliquat budgétaire pour la période biennale qui, à la suggestion des parties intéressées, a servi à l'organisation d'un

événement centré sur les entreprises multilatérales et du dialogue social, finançant par le fait même une partie des activités de renforcement des capacités au niveau régional;

- Le travail de recherche (en cours) associé à la production du rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé regroupe en fait trois études dont autant d'entités se partagent les coûts, soit : (a) une première étude sur les bénéfices financée par le biais du projet MAP16 de l'OIT, (b) une seconde étude sur les bénéfices financée par United Way Worldwide, et (c) un rapport synthèse financé par le projet Entr'Alliance et le gouvernement français;
- Le financement d'une activité non prévue initialement a été rendu possible par l'utilisation d'un reliquat budgétaire du budget régulier de formation du BIT, ce qui a mené à la prestation d'un cours en ligne, destiné aux entreprises qui investissent en Afrique et visant la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives sur ce continent. Ouvert à tous, le cours en question a permis à 1 210 participants provenant de 30 pays d'Afrique de recevoir la formation, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant que génère la thématique. Avec cette activité, Entr'Alliance a pu aller au-delà de la cible préalablement établie au niveau régional (UEMOA) et étendre sa portée à toute l'Afrique francophone.

150. En résumé, le projet Entr'Alliance a jusqu'à présent réussi à utiliser de manière optimale les ressources humaines et financières et l'expertise à sa disposition. Les synergies créées et la mutualisation des ressources humaines et financières ont permis, à partir du siège, de gérer des initiatives terrain sans l'intervention d'équipes pays, par la mise à profit du travail en commun et en synergie avec d'autres projets, et par la démonstration d'une volonté de s'allier l'expertise technique de toutes les parties prenantes, là où celles-ci excellent tout particulièrement, de façon à créer un écosystème favorable à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

6.5 Orientation vers l'impact et durabilité du projet

Indices de contribution à l'impact

151. Pour parvenir à évaluer les impacts d'une initiative comme Entr'Alliance, qui exige de déployer des interventions structurantes pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé ainsi que de mobiliser et rallier des acteurs du secteur public et privé, il faut s'inscrire dans une perspective d'appui à long terme qui va bien au-delà de la période visée par le projet. Il est toutefois déjà possible de déceler certaines avancées. Parmi les éléments constitutifs de telles avancées, mentionnons : (a) la production de données factuelles utiles à une meilleure sensibilisation aux problématiques du travail des enfants et du travail forcé dans les pays ciblés par le projet, (b) l'accentuation des efforts de plaidoyer technique, appuyé par un réseautage (CLP et GBNFL), en vue de contribuer à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, (c) la transition vers des actions sur mesure au niveau pays et le soutien à la recherche sur des

thématiques-clés (groupes de travail de la CLP), et (d) l'assistance technique offerte aux entreprises nationales et multinationales quant aux pratiques de diligence raisonnable, au renforcement du dialogue social et aux discussions tripartites.

152. Grâce au projet Entr'Alliance, les pays pionniers, les mandants tripartites et les partenaires au développement disposent d'estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé ainsi que sur les causes structurantes de ces phénomènes, ce qui procure une formidable force de plaidoyer en faveur de l'adoption de politiques et de mesures pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. De plus, les connaissances plus approfondies sur la Déclaration sur les EMN, jumelées aux orientations explicites à l'intention des entreprises (multinationales et nationales), guident et incitent le secteur privé à adopter des pratiques inclusives, responsables et durables au sein de leurs chaînes d'approvisionnement et à participer — par le biais des groupes de travail de la CLP — à la recherche de modèles d'intervention innovants susceptibles d'influencer les politiques nationales de lutte contre le travail des enfants, et ce, tout en permettant l'adoption de solutions concertées et durables.
153. Entr'Alliance a permis de constituer de solides assises facilitant la réflexion collective sur les causes sous-jacentes au travail des enfants et au travail forcé — au premier chef la pauvreté. Ces causes nécessitent une action ciblant des phénomènes structurels ainsi que de patientes interventions visant les processus de politiques publiques, avec un engagement de toutes les parties prenantes pour considérer les mesures à prendre, qu'il s'agisse de réduire la vulnérabilité économique des familles, d'étendre la protection sociale dans des secteurs comme le cobalt, le mica ou le coton (pour n'en nommer que quelques-uns) ou encore de renforcer la capacité de la mise en œuvre des instances des pays ciblés (inspection du travail, remédiation, etc.) qui pratiquent déjà ou veulent favoriser le pilotage de modèles d'interventions multisectorielles porteuses (approche de concentration géographique) — avec le soutien de la CLP et des groupes de travail pays — et, ainsi, assurer un travail de plus en plus sérieux pour engager et mobiliser les entreprises dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Pareille action et pareilles interventions sont d'autant plus importantes que les cadres législatifs en Europe et dans le monde confèrent une responsabilité juridique importante aux EMN dans l'exercice de la diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. En raison de cet encadrement juridique, il est de plus important pour les pays donateurs d'aborder ces thématiques par le biais de PPP.
154. Les activités de la CLP et des groupes de travail pays ont permis de définir des priorités d'action et convenir d'un programme de travail commun, ce qui en soi est un résultat porteur. Au niveau national, les gouvernements ciblés par les interventions sont de plus enclins à revoir leurs perspectives sur les chaînes d'approvisionnement et à considérer les avantages et les bienfaits que procurent les mesures fondées sur une approche multisectorielle pour répondre aux défis communs affectant les chaînes d'approvisionnement ainsi que l'action conjointe auprès de multiples EMN œuvrant dans une région donnée.

155. En vertu de sa structure tripartite au travers de l'Alliance 8.7, de sa collaboration soutenue avec les agences des Nations Unies et des interventions nationales qu'il mène avec la CLP, le BIT dispose de capacités suffisantes pour amener un vrai dialogue sur certaines chaînes d'approvisionnement, de nature à déboucher sur des solutions à moyen terme, sinon à long terme.
156. Comme mentionné précédemment au paragraphe 149, le projet a réussi à établir des synergies avec d'autres interventions du BIT pour mutualiser les ressources, renforcer la cohérence des interventions et élargir la portée des initiatives engagées, ce qui promet d'avoir un effet bénéfique sur les perspectives d'impact à long terme.
157. Les estimations mondiales produites par Entr'Alliance ont été exploitées, en Afrique, pour développer des profils qui fournissent pour la toute première fois des données statistiques au niveau sous-régional, ce qui a permis de faire des distinctions régionales importantes pour soutenir le travail auprès des commissions économiques régionales. Les estimations mondiales ont également informé l'organisation d'une commission tripartite continentale, en vue de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, et permis de fixer des priorités sur le plan des politiques afin de contrer le travail des enfants en Afrique.
158. Les progrès continus vers l'atteinte d'un impact dépendront de la mise en œuvre efficace des interventions d'Entr'Alliance, lesquelles intégreront les résultats de travaux de recherche actuels et à venir et prendront appui sur des approches nationales multisectorielles misant sur l'engagement du secteur privé dans les pays ciblés par le projet. De nombreuses initiatives sont en cours, notamment dans les secteurs du cacao, du cobalt et du mica, et il sera essentiel de comprendre quels types de changements en découleront.

Perspectives de durabilité

159. L'OIT a utilisé une approche intégrée pour promouvoir un changement global : (a) par un travail au niveau des politiques et des cadres juridiques, (b) par l'instauration de mécanismes de coopération et de dialogue social public-privé, (c) par le recours aux synergies entre projets abordant des problématiques communes, et (d) par un renforcement des capacités institutionnelles relatives à un éventail de sujets touchant des publics divers. Il est permis de croire que de tels efforts perdureront et contribueront, à long terme, à la pérennité des interventions.
160. Les processus de dialogue social appuyés par le projet Entr'Alliance ont permis de renforcer les capacités des acteurs tripartites et favorisé l'instauration d'un dialogue social inclusif national, tant au niveau des pays ciblés qu'au niveau régional (UEMOA et Afrique, par la désignation de points focaux et l'élaboration de feuilles de route). Les processus ont également contribué à établir un consensus visant la poursuite d'un travail de développement économique et social durable. Cela dit, le renforcement des capacités des partenaires reste essentiel pour assurer la durabilité, au même titre que l'engagement et la

mobilisation du secteur privé, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs et les organisations non gouvernementales. Les résultats atteints par Entr'Alliance soulignent l'importance d'un financement soutenu pour un projet appuyant des initiatives globales qui permettent de poursuivre le travail pour mener des recherches solides et publier des estimations mondiales portant sur le travail des enfants et le travail forcé, de façon à appuyer le plaidoyer et soutenir le dialogue social par un outillage des acteurs (assistance technique, orientations, notes techniques) en vue de stimuler les efforts, l'engagement et la collaboration de toutes les parties prenantes, de manière à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau international et national et à investir dans des initiatives concrètes axées sur l'éradication du travail des enfants et du travail forcé.

161. En RDC, le recours au CLMRS pourrait constituer un modèle reproductible et porteur pour d'autres pays. Par ailleurs, le rôle que joue le gouvernement pour l'application de la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement et pour le dialogue social devrait appuyer les efforts déployés en vue de contrer le travail des enfants et le travail forcé.

7. Conclusion générale

162. La revue documentaire et les entrevues confirment que les initiatives globales et les interventions au niveau national menées par le projet Entr'Alliance sont pertinentes et s'harmonisent avec les priorités nationales des pays ciblés, le PCNUDD, les PPTD et les ODD, plus précisément la cible 8.7. Ces initiatives et interventions mettent le travail des enfants et le travail forcé à l'avant-scène du débat international et des discussions nationales tout en renforçant l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes.
163. Les efforts pour faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé doivent continuer de s'appuyer sur des initiatives globales qui, comme le démontre l'évaluation, ont donné des résultats et eu de multiples incidences sur le plaidoyer, le dialogue social ainsi que la mobilisation et l'engagement des secteurs public et privé. À cet égard, Entr'Alliance a multiplié les synergies avec d'autres interventions du BIT ciblant le travail des enfants ou d'autres piliers du travail décent, de manière à mutualiser les ressources, ajouter à la cohérence des actions prises sur le terrain et augmenter l'échelle des efforts investis.
164. Au sein des chaînes d'approvisionnement et dans les pays ciblés, le projet a permis d'accélérer les échanges et de multiplier les possibilités de collaboration entre membres de l'Alliance 8.7 au niveau international, national, sectoriel et local. La coopération avec d'autres agences des Nations Unies, les synergies établies avec d'autres initiatives menées par le BIT ainsi que la recherche et les activités sur le terrain menées par la CLP sont autant d'éléments qui ont permis de développer un agenda global plus cohérent en vue d'atteindre la cible 8.7.
165. La résolution des problématiques associées au travail des enfants et au travail forcé exige l'adoption d'une stratégie qui mise avant tout sur une meilleure compréhension des enjeux et des causes structurantes associées à ces

phénomènes, par le biais de recherches solides et de la production d'estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé. De telles informations appuient à leur tour le plaidoyer et favorisent l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes à contribuer à un dialogue social constructif et à la convergence des actions, en vue d'adopter des approches consensuelles pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Ces efforts s'accompagnent d'un renforcement des capacités relatives à diverses thématiques, de façon à appuyer un dialogue constructif sur la contribution du secteur privé à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement et à l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein d'entreprises qui investissent et opèrent plus particulièrement en Afrique.

166. Le projet Entr'Alliance a su tirer parti d'une bonne collaboration entre les réseaux établis par la CLP et le GBNFL de l'Alliance 8.7, de la complémentarité des interventions menées pour assurer une meilleure compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que de la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres d'être mieux informés et outillés pour contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et pour renforcer l'action collective visant à lutter contre ces phénomènes.
167. Les interventions de la CLP dans les pays ciblés ont démontré une volonté politique de faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et d'engager les secteurs public et privé dans des processus concrets et dans un dialogue national avec les autorités nationales des pays ciblés, ce qui permet à l'Alliance 8.7 de se coordonner de manière plus efficace afin d'agir comme un accélérateur de processus au niveau national, en s'appuyant sur des projets pilotes dans des pays pionniers en Afrique, là où on observe une résurgence du phénomène. Ce travail est d'une importante capitale, car pour autant qu'elle souhaite infléchir fortement la courbe de progression du travail des enfants, la communauté internationale aura tout avantage à miser sur l'Afrique, où cette problématique est particulièrement marquée — d'autant plus qu'à priori la prochaine Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants pourrait se dérouler en Afrique en 2026. Si tel devait être le cas, la France pourrait être appelée à jouer un rôle important.

8. Leçons apprises (LA) et bonnes pratiques (BP)

8.1 Leçons apprises

LA 1. La transition du travail des membres de la CLP, par la création de groupes de travail pays (RDC, Côte d'Ivoire, Inde), est une démarche qui permet non seulement d'élargir le champ d'intervention de la CLP et de transposer, au niveau national, le débat sur le travail des enfants qui a cours au niveau international, mais aussi d'engager plus concrètement les grandes EMN dans les efforts de diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il y a lieu de poursuivre les efforts en misant sur les acquis de

ces expériences, tout en veillant à ce qu'il soit possible de partager les approches innovantes d'intervention testées sur le terrain et les résultats obtenus à ce jour, de façon à enrichir les débats amorcés dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et à susciter l'intérêt d'autres EMN.

8.2 Bonnes pratiques

BP 1. À Madagascar, le regroupement de chaînes d'approvisionnement permet de réunir plusieurs projets que la thématique concerne et qui s'impliquent dans des actions transversales complémentaires, que ce soit pour : (a) formaliser l'emploi dans le secteur du textile (projet Better Work), (b) renforcer les normes de sécurité ou de santé au travail aux fins du développement, de concert avec les autorités de l'inspection du travail, la magistrature et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du litchi (projet VZF), ou (c) cibler diverses problématiques comme le travail des enfants dans le secteur du mica (projet Trade for Decent Work). Une telle approche permet d'harmoniser les objectifs des différents projets, d'éviter les doubles emplois et de partager les connaissances sur les besoins des acteurs locaux et nationaux. L'approche permet également de tirer parti des expériences acquises, contribuant par le fait même à l'amélioration, la coordination et l'efficacité des interventions entre partenaires sur le terrain.

BP 2. Le projet a bénéficié de la création des groupes de travail pays de la CLP et de la transition vers des interventions nationales qui, bien qu'encore récentes, recèlent un potentiel pour stimuler les efforts, l'engagement et la collaboration de toutes les parties prenantes en vue de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau national et s'investir dans des initiatives concrètes visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. **Ces interventions permettent aussi de tirer parti des connaissances, des compétences et des ressources de tous les membres du groupe de travail.** Les groupes de travail de la CLP ont conçu et testé des expériences de collaboration impliquant l'ensemble des parties prenantes au niveau national et misant sur la coopération des EMN qui utilisent les matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces collaborations se fondent sur des recherches ciblées pour mieux comprendre les conditions de travail et les risques liés au travail des enfants. De plus, elles s'harmonisent avec les problématiques et les priorités établies par les contreparties nationales pour des produits de base spécifiques, et constituent des modèles qui proposent des axes de concertation et des approches d'intervention pratiques en vue d'unir les efforts, dans une région porteuse, pour aider le pays concerné à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

9. Recommandations (Rec) pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires

Rec 1. Compléter et finaliser, d'ici 2024, les travaux de recherche associés au rapport sur l'impact économique des salaires « dérochés » aux victimes du travail forcé, qui constitue l'un des livrables prévus du projet.

- **À l'attention de :** OIT, Unité Recherche et Statistiques de FUNDAMENTALS, organismes collaborateurs
- **Action requise :** Collaboration avec l'Unité Recherches et Statistiques et les organismes responsables de l'étude afin de finaliser les travaux
- **Priorité :** Élevée
- **Calendrier recommandé :** Court terme – Avant la fin du projet
- **Incidence sur les ressources :** Faible – Thématique sensible qui demande des stratégies de recherche spécialisées et une collaboration étroite entre les organismes responsables et ceux qui financent l'étude

Rec 2. Lors de la planification de projet, veiller lors de l'étape de conceptualisation des interventions à définir une chaîne de résultats complète permettant d'identifier les relations causales entre les différents niveaux de résultats, sachant qu'Entr'Alliance repose actuellement sur une théorie du changement implicite qui présente les résultats intermédiaires escomptés sans pour autant les introduire dans le cadre logique devant appuyer la mise en œuvre.

- **À l'attention de :** FUNDAMENTALS, services techniques collaborant au projet
- **Action requise :** S'assurer de présenter un modèle logique complet qui énonce tous les résultats et permet de bien distinguer les résultats susceptibles d'être réalisés à court, moyen et long terme
- **Priorité :** Élevée
- **Calendrier recommandé :** Long terme
- **Incidence sur les ressources :** Faible – Exercice faisant partie la planification du projet et des discussions devant mener à la formulation d'un modèle logique facilitant le travail de suivi et d'évaluation

Rec 3. Continuer à exploiter les efforts déployés par les groupes de travail pays de la CLP ainsi que les connaissances collectives tirées de la finalisation des études devant conduire à une action concertée sur le terrain, en ayant pour stratégie d'exploiter les synergies entre projets, les collaborations intersectorielles ou encore les approches intégrées (IABA), de façon à jeter les bases pour l'établissement de zones exemptes de travail des enfants dans les pays ciblés et, ainsi, réaliser un impact à une échelle significative.

- **À l'attention de :** CLP, groupes de travail et mandants tripartites, donateur
- **Action requise :** Engagement des membres des groupes de travail à tenir compte des résultats des études menées et des interventions existantes, pour mobiliser les ressources et soutenir les interventions les plus susceptibles d'avoir un impact d'échelle au sein des chaînes d'approvisionnement dans une région donnée

- **Priorité** : Élevée
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Les résultats des études et discussions entre l'ensemble des parties prenantes devraient conduire à une allocation et une mobilisation des ressources de la part des membres des groupes de travail, du BIT et du bailleur de fonds

Rec 4. Dans le but de favoriser l'apprentissage par les pairs (Peer Learning) entre les groupes de travail de la CLP, **songer à élaborer des balados (podcasts) sur les démarches entreprises et les progrès atteints qui appuieraient la poursuite de réflexions sur les stratégies innovantes et favoriseraient le partage d'expériences entre les différents groupes de travail**, dans le but d'éviter que certaines connaissances acquises restent inexploitées ou revêtent un caractère strictement exclusif.

- **À l'attention de** : CLP, groupes de travail et mandants tripartites
- **Action requise** : Participation à l'élaboration de podcasts portant sur les démarches entreprises par les groupes de travail
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – En lien direct avec les ressources budgétaires dont dispose le projet et avec le consentement des membres des groupes de travail à partager l'information

Rec 5. Afin de consolider les liens avec les bureaux pays de l'OIT et contribuer au renforcement du dialogue social national, **réfléchir au développement de mécanismes avec les bureaux pays qui permettraient à la CLP de faire appel à ces derniers pour identifier, sur le terrain, des représentants d'EMN membres** qui pourraient être conviés à prendre part à des réunions de travail.

- **À l'attention de** : CLP, groupes de travail et mandants tripartites
- **Action requise** : Mise au point de mécanismes permettant aux bureaux pays d'identifier des EMN avec qui engager un dialogue national
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Moyen terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – La CLP est déjà en contact avec des EMN et devrait obtenir leur autorisation pour partager l'information

Rec 6. Dans le cadre de futures actions, **songer à consolider les efforts de recherche encore limités déployés jusqu'à présent afin d'intégrer les problématiques et préoccupations liées à l'environnement et aux bouleversements climatiques touchant le secteur agricole**, compte tenu des incidences du changement climatique et des répercussions que les débats sur l'empreinte carbone risquent d'avoir sur l'utilisation des matières premières dans les chaînes d'approvisionnement, de façon à encourager l'adoption de mesures appropriées et l'allocation de ressources pour formuler des orientations et mettre au point des outils à l'intention des équipes de l'OIT et des mandants tripartites dans les pays d'intervention.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, donateur
- **Action requise** : Intégration de considérations environnementales plus poussées dans le secteur agricole
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Moyen terme – À envisager dans les prochaines interventions
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – Affectation de ressources au développement d'orientations et d'outils

Rec 7. Continuer d'offrir une assistance technique aux gouvernements nationaux afin de veiller à ce que les lois et les politiques nationales empêchent la mise à profit du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des humains ou, a contrario, afin de renforcer les cadres politiques, légaux et réglementaires de lutte contre le travail des enfants et assurer la complémentarité avec les interventions que soutient le projet et qui favorisent la compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que le renforcement des capacités des mandants tripartites, pour permettre à ces derniers de soutenir le dialogue social à l'appui d'une amélioration continue de la situation en matière de diligence raisonnable et de conformité au sein des chaînes d'approvisionnement.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, donateur
- **Action requise** : Consolidation soutenue de l'Agenda du travail décent par des synergies entre les projets de l'OIT permettant de renforcer les capacités des mandants tripartites et le dialogue social en faveur de l'éradication du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement
- **Priorité** : Élevée
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Mise en valeur des synergies entre projets du BIT et de la mutualisation des ressources

Rec 8. Songer à favoriser la multiplication des échanges entre les pays ciblés par les interventions du projet et à réunir les équipes de travail pays, afin de soutenir des échanges réguliers sur le processus de mise en œuvre ainsi que répertorier et favoriser la mise en commun de l'information sur les facteurs de réussite, les défis, les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le cadre des interventions pays. De tels échanges pourraient également donner une occasion d'ajuster de manière proactive les interventions en cours, si nécessaire.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, équipes pays
- **Action requise** : Promotion plus régulière de l'échange d'informations entre pays ciblés par le projet au moyen de vidéoconférences
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Court terme
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Temps alloué aux échanges entre le siège de l'OIT et les pays ciblés, par voie de rencontres virtuelles trimestrielles ou semestrielles, selon les ressources humaines et financières disponibles

Rec 9. Considérer un approfondissement de la relation établie avec certaines institutions de formation qui souhaiteraient établir un partenariat portant sur les questions de responsabilisation sociale et de conduite responsable des entreprises, de façon à élargir la formation en ligne pour tous (MOOC) et porter davantage ces enjeux en Afrique pour, à terme, inciter les décideurs africains du futur à acquérir toutes les connaissances requises dans ce vaste champ d'activité.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, ITCILO, donateur
- **Action requise** : Multiplication des occasions offertes en ligne
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Moyen terme – À envisager dans les prochaines interventions
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – Affectation de ressources humaines à l'organisation de webinaires en collaboration avec ITCILO (Turin, Italie)

Rec 10. Advenant le refinancement d'un projet ayant la même portée et appuyant le renforcement d'initiatives globales pour assurer les liens entre recherches, politiques et plaidoyer tout en associant différents services techniques de l'OIT, reconsidérer les ressources humaines allouées à la coordination des activités afin de constituer une équipe en mesure d'assurer toutes les responsabilités attenantes au projet.

- **À l'attention de** : OIT, FUNDAMENTALS, donateur
- **Action requise** : Réexamen des responsabilités associées à la coordination du projet
- **Priorité** : Moyenne
- **Calendrier recommandé** : Court terme – D'ici la fin du projet et lors de futures interventions (advenant le renouvellement d'un projet ayant la même portée)
- **Incidence sur les ressources** : Faible – Affectation de ressources à la coordination du projet

Rec 11. Porter une attention particulière à la gestion du savoir associé au projet Entr'Alliance et normaliser la mise en valeur et la dissémination des outils, des recherches et des expériences acquises (meilleures pratiques et leçons) dans le cadre de ses interventions. De telles mesures favoriseraient la gestion des connaissances et donneraient l'occasion aux mandants tripartites de l'OIT, aux partenaires sociaux et aux acteurs privés impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de consulter les recherches menées et les outils développés, de façon à encourager les actions convergentes en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi qu'à appuyer d'autres initiatives consacrées aux chaînes d'approvisionnement.

- **À l'attention de** : Équipe de gestion de projet, FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, CLP, GBNFL et autres unités techniques de l'OIT impliquées
- **Action requise** : Prestation d'un accès aux différents sites, stratégie de dissémination et rôle du projet dans le partage de connaissances à l'approche

des échéances associées à la cible 8.7 (élimination du travail des enfants d'ici 2025 et du travail forcé d'ici 2030)

- **Priorité** : Élevée
- **Calendrier recommandé** : Court terme et lors de futures interventions
- **Incidence sur les ressources** : Moyenne – Temps investi par le siège et les services techniques pour structurer et enrichir le site web d'Entr'Alliance²³ en y intégrant des liens vers différents autres sites impliqués dans le projet ainsi qu'affectation de ressources humaines à l'élargissement de la diffusion des outils ou des liens permettant de trouver l'information

²³ Voir l'adresse <https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/goal-8/target-8-7/WCMS_856812/lang--fr/index.htm>.

Annexe 1. Termes de référence

Termes de référence (TdR) pour l'évaluation indépendante de mi-parcours du projet Entr'Alliance

Titre du projet à évaluer :	Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé
Code de projet DC :	GLO/20/60/FRA
Type d'évaluation :	Évaluation indépendante à mi-parcours
Période de l'évaluation :	Mi-parcours
Bailleur :	Gouvernement français
Unité administrative du BIT responsable du projet :	FUNDAMENTALS
Unités du BIT responsables du soutien technique du projet :	FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, CO-DELHI, CO-KINSHASA, CO-ANTANANARIVO/CO-Morocco/CO-Côte-d'Ivoire/CO-Mexico/CO-Inde/International Training Center (ITCILO)/CO Malaysia/CO Nigeria/UEMOA
Résultat(s) du P&B à évaluer :	7.1, 1.1.4, 4.4
ODD(s) à évaluer :	Objectif 8 Cible 8.7
Dates de commencement et de la fin du projet :	2020-2024
Cadre temporel de l'évaluation :	Juillet-août 2023
Budget :	EUR 2 400 000,00

1. Informations générales

1.1 Cadre contextuel

Ce projet vise à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Alliance 8.7 dans un monde bouleversé par une pandémie mondiale et des bouleversements économiques et sociaux sans précédent. En s'appuyant sur l'élan de solidarité mondial généré par cette crise pour mieux protéger les plus vulnérables, l'Alliance 8.7 se voit renforcée dans sa mission et encouragée à poursuivre ses efforts pour une coopération mondiale plus dynamique et efficace sur élimination du travail des enfants et le travail forcé. Pour cela, le projet mise sur deux objectifs :

- *Objectif 1* : Développer de nouvelles estimations mondiales et analyser les politiques publiques pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé en coopération avec les partenaires de l'Alliance, dans le but de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et pour guider la formulation de politiques publiques pertinentes qui prennent mieux en compte l'impact de la crise sanitaire.
- *Objectif 2* : Promouvoir et mener des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, en renforçant la capacité des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé, le dialogue social transnational et le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7.

1.2 Théorie du changement

Le document de projet (PRODOC) inclut une théorie du changement (TdC) pour chaque composante. Toutefois, le projet manque d'une TdC générale qui articule chacune des composantes de manière intégrale. Il est nécessaire que le (la) consultant(e) développe une ébauche de la TdC sur la base du document du projet et d'autres sources telles que les documents complémentaires, y compris les rapports d'avancement. La TdC devra être développée et unifiée dans le cadre conceptuel du travail décent de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹ qui est transversal à chaque sous-action du projet.

1.3 Modalités de gestion

Le Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS) assure la coordination et la gestion générale de l'ensemble du partenariat.

La composante « Estimations globales » (Objectif 1) est gérée par FUNDAMENTALS/Unité Recherche et Statistiques.

L'Objectif 2 rassemble plusieurs composantes. La composante 02.01.01, *Appui au partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les pays pionniers sur le dialogue social et la coopération public-privé*, et la composante 05.01, *Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé* (composante CLP), sont gérées par FUNDAMENTALS.

La composante 04.01, *Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé*, est gérée par le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains (couramment désigné par l'acronyme anglais GBNFL).

La composante 02.01.02, *Responsible Business Conduct in Africa/Promouvoir des pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui investissent et opèrent en Afrique*, est assurée par l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (ENTERPRISES/MULTI).

Une collaboration étroite avec les bureaux pays du Bureau international du Travail (BIT) concernés pour les activités est poursuivie.

1.4 Progrès de la mise en œuvre

Le projet a rédigé deux rapports narratifs semi-annuels couvrant les périodes de janvier à juin 2021 et janvier à juin 2022, ainsi que deux rapports narratifs annuels couvrant l'année 2021 et l'année 2022.

1.5 Intégration des objectifs du projet dans le cadre stratégique de l'OIT et des ODD

Le projet contribuera à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 8 sur la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée

¹ Voir <<https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>>.

et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. Plus particulièrement, il sera une contribution directe à la réalisation de la cible 8.7. Le projet soutiendra également les objectifs suivants du Programme et Budget (P&B) de l'OIT pour la période biennale 2020-2021, notamment :

- *Résultat 7, Produit 7.1* : Capacité accrue des États membres à faire respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail :
 - Renforcer les institutions et les partenariats afin de protéger les principes et les droits fondamentaux des travailleurs dans les grandes chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales, en accordant une attention particulière aux filières de l'habillement et du coton, à l'exploitation minière et à l'agriculture.
- *Résultat 1, Produit 1.4* : Renforcement du dialogue social et des lois, processus et institutions en matière de relations de travail :
 - Mettre en œuvre les initiatives des partenaires sociaux au niveau des communautés économiques régionales.
 - Améliorer les mécanismes permettant d'instaurer un dialogue social efficace et inclusif, renforcer les capacités et l'incidence des différentes formes de dialogue social, y compris au niveau transnational, et renforcer les mécanismes de réclamation ainsi que les systèmes de prévention et de règlement des différends.
- *Résultat 4, Produit 4.4* : Capacité accrue des États membres et des entreprises à élaborer des politiques et des mesures qui encouragent la mise en adéquation des pratiques entrepreneuriales avec le travail décent et une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain :
 - Mieux harmoniser les politiques et les pratiques des entreprises avec les principes des normes internationales du travail et les dispositions de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale de 2017, y compris par la mutualisation des bonnes pratiques.
 - Promouvoir le dialogue social sur les politiques et les stratégies d'investissement afin de plaider en faveur d'un investissement étranger direct qui se traduise par un travail décent.

Dans les pays cibles, il apportera aussi un soutien important à la mise en œuvre des Programmes pays pour le travail décent (PPTD) et autres stratégies nationales, sectorielles ou régionales :

Pays	Résultats des PPTD
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • 3.9 Les filles et les garçons sont mieux protégés contre les pires formes de travail des enfants et les risques liés aux travaux dangereux (PPTD 2017-2010).
Inde	<ul style="list-style-type: none"> • 1.2.3 Les mandants ont élaboré des stratégies nationales et étatiques fondées sur des données probantes pour faire progresser la réalisation des droits fondamentaux des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de secteurs et de professions spécifiques • 1.2.2 Élaboration et mise en œuvre de politiques et de stratégies de prévention et d'élimination du travail des enfants conformément aux directives des C138 et C182
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • 4.2.2.2 L'implication des partenaires sociaux dans la formulation des politiques économique et sociale du pays par le dialogue social connaît un progrès sensible • 4.4.2.5 Les filles et les garçons sont mieux protégés contre les pires formes de travail des enfants et les risques liés aux travaux dangereux (PPTD 2015-2019 en cours)
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPTD 2019-2021 est approuvé. La lutte contre le travail des enfants sera rattachée à la Priorité 1, <i>Promotion et création d'emplois décent pour les hommes et les femmes</i>.
République démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie sectorielle nationale de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers en RDC (2017-2025) • Axe stratégique 2, <i>Maîtrise des données sur le travail des enfants dans les mines artisanales</i> • Axe stratégique 4, <i>Promotion des chaînes artisanales responsables</i>

La collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et son Conseil du travail et du dialogue social (CTDS) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan, *Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique*, adoptée suite à la 14^e réunion régionale de l'OIT en décembre 2019 dans laquelle les États membres s'engagent à renforcer l'efficacité des institutions du travail à travers « le renforcement des capacités des partenaires sociaux à engager le dialogue social à tous les niveaux » et à « continuer de promouvoir la *Déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* avec un fort accent sur le soutien des mandants tripartites ». L'accent y est mis également sur l'importance de renforcer les synergies entre l'OIT et les communautés régionales économiques, étant donné leur rôle en matière de mise en œuvre des domaines prioritaires de l'Agenda du travail décent en Afrique.

Le projet vise à contribuer à la mise en œuvre des recommandations de l'Avis n° 009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration sur les entreprises multinationales et la politique sociale au sein des États membres de l'UEMOA, adopté par la 10^e Assemblée générale du CTDS de l'UEMOA en octobre 2019. L'Avis formule des recommandations à l'attention des États membres de l'UEMOA, de la Commission et des partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs) et traite des mesures à adopter afin de contribuer activement à la promotion du travail décent, d'accompagner le processus d'intégration communautaire et d'améliorer la gouvernance sociale pour ce qui a trait aux opérations des entreprises multinationales et à leurs investissements.

Le projet est également pertinent à l'égard de la Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du rôle et de l'impact des institutions nationales de dialogue social pour une gouvernance économique et sociale plus efficace et juste, adoptée en mai 2017 par onze institutions nationales africaines de dialogue social, dont six issues de pays de l'UEMOA (soit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo). Cette Déclaration souligne la nécessité de renforcer le rôle et l'impact des

institutions nationales de dialogue social pour une gouvernance économique et sociale plus efficace et plus juste. La Déclaration invite notamment les institutions nationales de dialogue social à considérer la création de commissions chargées du dialogue avec les entreprises multinationales au sein des institutions nationales de dialogue social.

1.6 Questions transversales

Le (la) consultant(e) sera chargé(e) d'extraire les questions transversales des différentes composantes du projet et de les présenter dans un cadre intégré.

2. Contexte, buts, objectifs et portée de l'évaluation

Cette évaluation indépendante de mi-parcours a trois objectifs. Le premier consiste à corroborer le progrès du projet vis-à-vis du document de projet et le plan de travail. Le deuxième consiste à assurer que sa mise en œuvre corresponde aux divers critères et lignes directrices du BIT, y compris les critères d'évaluation de son Bureau d'évaluation (EVAL). Enfin, le troisième consiste à faire des recommandations pour la suite de la mise en œuvre du projet, sur la base des conclusions principales et des leçons tirées du rapport d'évaluation. L'évaluation aura lieu en août 2023.

Les recommandations de l'évaluation seront communiquées au management du projet, qui seront eux-mêmes les utilisateurs primaires de l'évaluation. Les utilisateurs secondaires seront les mandants tripartites des pays cibles du projet, ainsi que le bailleur. Le (la) consultant(e) devra également assurer que l'intégration des contributions et commentaires des parties prenantes du projet ainsi que des mandants tripartites sera assurée.

3. Critères d'évaluation et questions

L'évaluation devra adresser l'ensemble des critères d'évaluation énumérés dans le guide de l'OIT en la matière. Les questions-clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur ou l'évaluatrice dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques. Les questions relatives au genre seront basées sur les directives de l'OIT sur la prise en compte du genre dans le suivi et l'évaluation des projets. L'évaluation sera effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE).

Les critères et les questions pour cette évaluation figurent ci-dessous. Étant une évaluation de mi-parcours, le critère d'impact est revu de manière préliminaire.

Pertinence

- Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités des stratégies nationales de développement ainsi que celles définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) et les Programmes pays pour le travail décent (PPTD) et, en général, avec la trajectoire des pays ciblés par le projet?

- Les résultats produits et activités correspondent-ils aux besoins des mandants nationaux?
- L'intervention dans chacun des pays a-t-elle intégré des objectifs mesurables qui prennent en compte les défis particuliers des femmes dans le lieu de travail et pour l'accès à la protection sociale universelle dans les pays cibles?
- Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte afin de conserver sa pertinence?

Cohérence

- La conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois sous-actions comprises dans ce projet?
- Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) et les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet?
- Comment les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social et de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans le projet?
- Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle les priorités des pays ciblés?
- L'intervention est-elle alignée avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les priorités du P&B en cours du BIT et la stratégie des programmes phares pertinents (Alliance 8.7) du BIT dans lesquels s'inscrit ce projet?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du Système des Nations Unies (SNU) en cours dans les pays ciblés par le projet?

Efficiences

- Dans quelle mesure les ressources du projet (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) sont-elles utilisées de manière optimale?
- Dans quelle mesure les ressources allouées aux trois objectifs du projet ont-elles été mutualisées? Pour quels résultats?
- Dans quelle mesure les différentes composantes du projet sont-elles coordonnées dans une optique d'efficience?
- L'intervention a-t-elle des critères de développement durable pour son approvisionnement?
- La modalité de déboursement des fonds du projet affecte-t-elle la bonne mise en œuvre du projet?

Efficacité

- Dans quelle mesure le projet est-il en train de renforcer l'accélération des efforts pour atteindre la cible 8.7, essentiellement dans les pays ciblés et globalement?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle livré des résultats vis-à-vis le programme de travail?
- Dans quelle mesure l'association des trois sous-actions dans le cadre d'un même projet favorise-t-elle la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?
- Le projet a-t-il réalisé une adéquate implication et consultation des mandants tripartites et autres bénéficiaires directs dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?

Durabilité

- Y a-t-il des mesures en place pour contribuer à la durabilité des bénéfices de l'intervention une fois le projet terminé?
- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?

4. Méthodologie

4.1 Sources d'information

La méthodologie de l'évaluation indépendante de mi-parcours a pour objectif de connaître l'avancement du projet en fonction des critères d'évaluation indiqués dans la section précédente. Pour ce faire, les documents suivants seront rendus disponibles à l'équipe d'évaluation :

- Document de projet.
- Cadre logique du projet.
- Cadre de suivi-évaluation.
- Rapports d'avancement.
- Bilan financier.
- Copies de publications du projet.
- Notes et/ou multimédia des événements de diffusion.
- Tous autres documents pertinents.

4.2 Approche méthodologique

L'évaluation se servira de méthodes qualitatives et quantitatives autant que possible afin d'assurer une approche à la fois objective et inclusive.

Le cas échéant, l'évaluation devra, dans la mesure du possible, réunir, présenter et analyser les données et l'information collectée de manière désagrégée par genre, et ce même si le projet ne le fait pas. La collecte des données, l'analyse, et la présentation des données devront également incorporer les critères normatifs de l'OIT de dialogue social, de diversité et de non-discrimination, y compris les questions relatives aux personnes en situation de handicap.

De plus, la méthodologie devra se baser sur la revue documentaire et les entrevues des parties prenantes dans l'évaluation ainsi que dans les processus de diffusion (p. ex., lors des ateliers des parties prenantes, débriefing au manager du projet, etc.). La méthodologie de l'évaluation devra préciser les limites des méthodes choisies et plus précisément celles qui concernent la représentation d'un ou des groupes particuliers des parties prenantes du projet. En outre, l'approche méthodologique choisie ainsi que le plan de travail devront faire partie intégrante du rapport initial (rapport de démarrage). L'évaluateur ou l'évaluatrice pourra adapter la méthodologie si besoin est, à condition d'informer le (la) manager de l'évaluation et d'obtenir son accord par écrit.

Tout changement dans la méthodologie devra figurer dans le rapport initial.

5. Livrables principaux

Le (la) consultant(e) devra rendre les livrables suivants :

- *Livable 1* : Rapport de démarrage de l'évaluation.
- *Livable 2* : Version préliminaire du rapport de l'évaluation et présentation PowerPoint des constats et recommandations.
- *Livable 3* : Rapport final de l'évaluation de mi-parcours comprenant une page de couverture, un résumé exécutif, un sommaire, et les annexes. Le rapport devra mettre en relief les leçons tirées de l'évaluation ainsi que les bonnes pratiques. Le rapport ainsi que les autres livrables (p. ex., le résumé, les leçons tirées, la page de couverture, etc.) devront être rendus selon les formats standard du BIT, fournis au (à la) consultant(e) en annexe aux présents Termes de référence. La qualité des livrables ci-dessus devra être conforme aux listes de vérification du service d'évaluation du BIT (EVAL), rendues disponibles en annexe aux présents Termes de référence. Le rapport devra être rédigé en français.

Pour des raisons budgétaires et de temps, l'évaluation se réalisera à distance à travers des consultations et réunions virtuelles.

6. Modalités de gestion et plan de travail et paiements

6.1 Plan de travail à titre indicatif

L'évaluation de mi-parcours aura lieu au cours de 2023. Les dates du plan de travail sont à titre indicatif. S'agissant d'une évaluation de mi-parcours, le (la) consultant(e) devra suivre les étapes suivantes, soumises à révision après le projet de rapport initial :

- Rapport de démarrage de l'évaluation pour le 11 août 2023.
- Révision de la documentation du projet et entretiens pour le 21 août 2023.
- Premier brouillon du rapport de l'évaluation pour le 30 août 2023.
- Réunion de restitution de l'évaluation de mi-parcours, des conclusions principales du rapport et des recommandations pour le 15 septembre 2023.
- Rapport final de l'évaluation de mi-parcours pour le 15 septembre 2023.

6.2 Calendrier de paiement à titre indicatif

Ce contrat est un contrat de collaboration externe. Le montant total du contrat est de 9 900,00 USD ce qui correspond aux honoraires pour 18 jours à 550,00 USD/jour.

100 % des frais seront déboursés dès réception de la soumission satisfaisante et dans les délais du modèle de rapport.

OU

Livrable 1 : À la livraison satisfaisante à l'OIT du rapport de démarrage (11 août 2023).

Livrable 2 : À la livraison satisfaisante à l'OIT de la première version du rapport de l'évaluation de mi-parcours (30 août 2023).

Livrable 3 : À la livraison satisfaisante à l'OIT de la version finale du rapport de l'évaluation de mi-parcours, du résumé et du PowerPoint (15 septembre 2023).

Le (la) consultant(e) travaillera sous la direction d'EVAL et de l'évaluateur principal et dans le cadre de l'information fournie et du cadre élaboré par l'expert en évaluation (questions d'évaluation et modèles de rapport).

Pour toutes les questions administratives ainsi que les questions relatives à la logistique, le (la) consultant(e) communiquera avec le responsable de l'évaluation désigné au sein d'EVAL qui servira de premier point de contact pour cette mission.

Tous les projets de livrables doivent être soumis à EVAL et à l'évaluateur principal pour examen et retour d'information, après quoi le (la) consultant(e) finalisera les livrables.

6.3 Rôles et responsabilités

Le (la) consultant(e) et toutes les parties prenantes de l'évaluation devront être en conformité avec les Directives de l'OIT pour l'évaluation axée sur les résultats (principes, justification, planification et gestion des évaluations) (4^e édition), parmi lesquelles figurent ce qui suit :

- *Le (la) consultant(e)* devra :
 - Examiner les documents pertinents au niveau national/régional pour développer une vue d'ensemble du travail de l'OIT dans le cadre de ce projet

pour la période d'évaluation. En particulier, le (la) consultant procédera à un examen approfondi du projet de l'OIT dans les pays concernés par le projet.

- Préparer un rapport initial dans lequel la méthodologie et le plan de travail de l'évaluation sont détaillés.
- Mener l'évaluation, y compris la collecte et le traitement des données.
- Mener des entrevues (téléphoniques/en personne selon la situation).
- Préparer le projet de rapport d'évaluation.
- Intégrer les contributions, les commentaires ou les opinions ainsi que justifier davantage certains des éléments du rapport afin de le finaliser.
- *Le responsable de l'évaluation* devra :
 - Apporter son soutien à l'estimation de l'évaluabilité et à la définition de la portée de l'évaluation.
 - Approuver les Termes de référence définitifs.
 - Identifier et approuver le (la) consultant(e) qui réalisera l'évaluation.
 - Organiser une réunion préparatoire initiale avec le (la) consultant(e) en évaluation.
 - Examiner le rapport initial.
 - Coordonner et gérer le processus d'évaluation.
 - Vérifier la qualité du rapport d'évaluation pour assurer sa conformité aux normes internationales.
- *L'équipe du projet* devra :
 - Participer aux ateliers et aux réunions d'évaluation et fournir des informations logistiques à l'évaluateur ou l'évaluatrice, notamment pour l'identification des parties prenantes (noms et coordonnées).
 - Fournir des informations aux évaluateurs en tant que partie prenante du projet.
 - Répondre aux recommandations de l'évaluation.
- *Le service d'évaluation du BIT* devra :
 - Valider et distribuer le projet de rapport d'évaluation.
 - Approuver le rapport d'évaluation final.
 - Télécharger le rapport sur la plateforme i-EVAL Discovery.
 - Lancer la procédure de suivi des recommandations pour les évaluations indépendantes.

En outre, le BIT, par le biais du responsable de l'évaluation, assurera au (à la) consultant(e) le soutien nécessaire de l'équipe du projet et d'autres services du bureau, aussi bien dans le siège à Genève que dans les bureaux sur le terrain des pays concernés par le projet.

7. Profil de l'équipe d'évaluation

- Connaissance contextuelle adéquate de l'Organisation des Nations Unies (ONU).
- Expérience avérée dans l'évaluation de projets, de préférence dans le domaine du travail des enfants et/ou des chaînes d'approvisionnement et/ou secteur privé.
- Le (la) consultant(e) devra également avoir le français comme langue maternelle ou des connaissances avancées de cette langue.
- Une connaissance préalable des rôles et des activités de l'OIT serait un avantage.
- Des compétences et des connaissances solides sur les méthodes les plus avancées (quantitatives et qualitatives) dans le domaine de l'évaluation de projets.
- Hautement qualifié(e) pour livrer dans des délais courts.

8. Questions juridiques et éthiques

Le (la) consultant(e) devra assurer la conformité de l'évaluation aux normes et standards des Nations Unies. Il (elle) devra déclarer le respect rigoureux du code de conduite du service d'évaluation du BIT (EVAL) pour la réalisation de cette évaluation. En outre, il (elle) devra déclarer que les directives éthiques du Groupe d'évaluation des Nations Unies seront suivies. Le (la) consultant(e) devra assurer qu'il n'existe aucun lien avec la gestion du projet, ou tout autre conflit d'intérêts qui pourrait interférer avec l'indépendance de l'évaluation. Tous ces critères devront se faire par écrit et figureront dans le contrat émis pour l'évaluation. L'évaluateur ou l'évaluatrice et son équipe devront mener l'évaluation en conformité avec le code de conduite de l'OIT pour les évaluateurs (version d'octobre 2018) qui sera fourni par le manager de l'évaluation.

Annexe 2. Cadre logique du projet Entr'Alliance

Objectif de développement : Contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'objectif de développement durable 8.7			
Objectifs immédiats	Produits	Principales activités	Indicateurs
01. Développer de nouvelles estimations mondiales et analyser les politiques publiques pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé en coopération avec les partenaires de l'Alliance, dans le but de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et pour guider la formulation de politiques publiques pertinentes qui prennent mieux en compte l'impact de la crise sanitaire	01.01 Établir des estimations mondiales du travail des enfants, le travail forcé et l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé (FUNDAMENTALS)	01.01.01 Estimations mondiales du travail des enfants et analyse des réponses en termes de politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> Des nouvelles estimations mondiales du travail des enfants et du travail forcé. Ces rapports quantitatifs seront accompagnés d'analyses des réponses politiques pour chacune des thématiques et d'un rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé. Ces rapports apporteront aussi des éléments sur l'impact du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé. Discussions et présentations avec des chercheurs français sur ces trois rapports : au moins deux sur la durée du projet.
		01.01.02 Estimations mondiales du travail forcé et analyse des réponses politiques	
		01.01.03 Impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé	
02. Promouvoir et mener des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, en renforçant la capacité des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé, le dialogue transnational et le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7	02.01 Renforcer les capacités des gouvernements, des mécanismes de coopération public-privé et du dialogue social (FUNDAMENTALS et composante Alliance 8.7)	02.01.01 Appui au partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les pays pionniers sur le dialogue social et la coopération public-privé pour répondre aux impacts du COVID 19 (Renforcer le dialogue social et la coopération public-privé dans les chaînes d'approvisionnement de Madagascar) (Renforcer le dialogue social et la coopération public-privé dans les chaînes d'approvisionnement de la République démocratique du Congo)	<ul style="list-style-type: none"> Un agenda de partage des connaissances et d'identification de bonnes pratiques entre les 21 pays pionniers et leurs partenaires sur les réponses à apporter pour faire face aux nouveaux défis de cette crise sanitaire, y compris dans les chaînes d'approvisionnement. Le renforcement des capacités de plus de 70 représentants des mandants de l'OIT et des institutions de dialogue social au sein des huit États membres de l'UEMOA et de quatre pays pionniers de l'Alliance 8.7 ou en voie de l'être pour la promotion et l'application de la Déclaration sur les EMN pour une action plus concertée et une approche plus exhaustive traitant des différentes dimensions du travail décent pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Plus forte collaboration entre les leaders et décideurs de plusieurs partenaires de l'Alliance 8.7 afin de démontrer des résultats et engagements concrets, en particulier en 2021, année proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies « année internationale de l'élimination du travail des enfants ».
		02.02 Pour la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui investissent et opèrent en Afrique (composante MULTI)	02.02.01 Engagement dans les pays pionniers de l'Alliance 8.7 02.02.02 Engagement sous-régional – l'UEMOA

Objectif de développement :		Contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'objectif de développement durable 8.7	
Objectifs immédiats	Produits	Principales activités	Indicateurs
	02.03 Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé (composante GBNFL)	02.03.01 Renforcer le GBNFL au niveau mondial	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 30 entreprises françaises et francophones mieux équipées par les réseaux d'entreprises (GBNFL et CLP) de l'Alliance 8.7 pour identifier et contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le pilotage d'outils et d'initiatives innovantes en collaboration avec les organisations d'employeurs et les entreprises membre des réseaux dans les pays pionniers ou autre pays partenaires.
		02.03.02 Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé (GBNFL) du BIT soutient les employeurs au Mexique dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable	
		02.03.03 Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé (GBNFL) du BIT soutient les employeurs de Côte d'Ivoire dans l'éradication du travail forcé	
		02.03.04 Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé (GBNFL) du BIT soutient les employeurs de Malaisie dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable	
	02.04 Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé (composante CLP)	02.04.01 La CLP sensibilise et contribue à développer la capacité des entreprises françaises sur le devoir de vigilance et l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	
		02.04.02 La CLP renforce l'engagement des entreprises et de ses partenaires dans l'Alliance 8.7	
		02.04.03 La CLP pilote avec ses membres des initiatives innovantes sur l'élimination du travail des enfants, y compris dans des secteurs et communautés fragilisés par le COVID-19	

Annexe 3. Matrice des questions d'évaluation

Critères, questions et sous-questions [1]	Indicateurs	Source de données	Méthode de collecte de données
1. Pertinence et concordance stratégique des interventions			
1.1 Dans quelle mesure les interventions du projet s'harmonisent-elles avec les priorités des stratégies nationales de développement?			
<ul style="list-style-type: none"> • Comment le projet s'harmonise-t-il avec les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD)? • Comment le projet s'harmonise-t-il avec les priorités identifiées dans les programmes pays pour le travail décent (PPTD)? 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'harmonisation du projet avec les priorités de l'OIT en matière de travail décent • Degré d'harmonisation du projet avec les priorités de développement nationales et les priorités énoncées dans les PPTD des pays ciblés • Degré d'harmonisation du projet avec les priorités du PCNUDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de gestion et coordination du projet • Représentants des bureaux pays • Partenaires stratégiques • PRODOC • Rapports techniques et financiers • PCNUDD • PPTD pour les pays ciblés • P&B de l'OIT 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Revue documentaire
1.2 Dans quelle mesure le projet s'est-il avéré pertinent par rapport aux besoins ressentis des mandants tripartites?			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les objectifs, les produits et les activités se sont-ils avérés cohérents et ont-ils soutenu les priorités des pays ciblés? 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'harmonisation du projet avec les priorités nationales des pays ciblés • Degré de satisfaction des mandants tripartites quant à la pertinence des approches, stratégies et activités afin de soutenir les priorités nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de gestion et coordination du projet • Représentants des bureaux pays • Donateur • Représentants des mandants tripartites • Rapports techniques et dossiers de projet • Outils développés et recherches publiées • Cadre de mesure du rendement (CMR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Revue documentaire
1.3 Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles été basées sur une théorie du changement (TdC) implicite pertinente? À défaut de TdC implicite pertinente, quelles ont été les hypothèses de travail? [2]			
<ul style="list-style-type: none"> • Comment a-t-on utilisé la TdC implicite et le modèle logique pour guider la conception et la mise en œuvre des interventions du projet? • Comment le projet s'est-il attaqué aux causes profondes du travail des enfants et du travail forcé? 	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des hypothèses de travail et des interventions ciblées • Degré d'adéquation de la TdC implicite pour appuyer les interventions du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de gestion et coordination du projet • Experts techniques du BIT affectés au projet • Représentants des bureaux pays • Experts techniques de l'OIT affectés au projet • Rapports techniques et financiers et dossiers de projet (PRODOC) • Document afférent à la TdC 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Revue documentaire
2. Cohérence			
2.1 Dans quelle mesure, la conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois composantes comprises dans ce projet (FUNDAMENTALS, GBNFL et ENTERPRISES/MULTI)?			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le cadre des résultats s'avère-t-il réaliste — et la chaîne de résultats cohérente — pour appuyer l'atteinte des résultats? • Dans quelle mesure l'objectif et les résultats du projet sont-ils sensibles au genre? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de cohérence du cadre logique et de la chaîne de résultats • Données probantes et existence d'indicateurs sensibles au genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de gestion et coordination du projet • Représentants des bureaux pays • Représentants du BIT affectés aux différentes composantes du projet • Cadre logique du projet • CMR du projet • Rapports techniques et dossiers de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Revue documentaire
2.2 Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) avec les résultats (outcomes) escomptés ainsi qu'entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet?			
	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de corrélation entre les produits et les résultats escomptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de gestion et coordination du projet • Experts techniques de l'OIT affectés au projet • PRODOC • CL et CMR • Rapports techniques et dossiers de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Revue documentaire

Critères, questions et sous-questions [1]	Indicateurs	Source de données	Méthode de collecte de données
2.3 Dans quelle mesure la formulation et la mise en œuvre du projet ont-elles tenu compte du genre et des autres thèmes transversaux que sont la non-discrimination, les normes internationales du travail, le dialogue social et la durabilité environnementale (là où il y a lieu)?			
<ul style="list-style-type: none"> De quelle manière les résultats du projet reflètent-ils l'intégration des thèmes transversaux? De quelle manière les résultats du projet reflètent-ils l'utilisation efficace du dialogue social? De quelle manière les résultats du projet reflètent-ils l'intégration de l'égalité des genres et de la non-discrimination? De quelle manière les résultats du projet reflètent-ils l'intégration des normes internationales du travail et de l'environnement (là où il y a lieu)? 	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'intégration du genre dans la mise en œuvre du projet Degré d'intégration du concept de non-discrimination dans la mise en œuvre du projet Nombre et nature des interventions appuyant l'environnement (s'il y a lieu) dans les pays ciblés Affectation de ressources à des approches sensibles au genre Degré d'intégration des normes internationales du travail et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques de l'OIT affectés au projet Représentants des bureaux pays Représentants du BIT affectés aux différentes composantes du projet PRODOC Rapports techniques et dossiers de projet Rapports des groupes de travail pays Boîtes à outils développées par le GBNFL pour la diligence raisonnable et le recrutement équitable 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
2.4 Dans quelle mesure le projet s'harmonise-t-il avec le Programme 2030 et avec les priorités du P&B en cours des programmes phares pertinents du BIT dans lesquels s'inscrit ce projet, y compris les priorités régionales visées par le projet?			
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet s'harmonise-t-il avec les ODD nationaux? Avec le P&B 2020-2021? Avec les priorités nationales et régionales (UEMOA)? 	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'harmonisation du projet avec les ODD de manière générale et plus particulièrement l'ODD 8.7 Degré d'harmonisation du projet avec les priorités du P&B en cours au sein du BIT Degré d'alignement du projet avec les programmes phares du BIT Degré d'alignement avec les priorités nationales et régionales (UEMOA) 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques de l'OIT affectés au projet Partenaires stratégiques Gestionnaires et employés affectés à d'autres projets et programmes de l'OIT Programme de développement durable à l'horizon 2030 P&B de l'OIT Rapports techniques et dossiers de projet Dossiers de l'UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
2.5 Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du SNU en cours dans les pays ciblés par le projet?			
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il pu créer des synergies et tirer parti des ressources d'autres départements et d'autres projets techniques de l'OIT ou du SNU dans les pays ciblés pour accroître son efficacité? Quelles synergies supplémentaires peut-on créer avec d'autres projets ou organisations internationales pour accroître l'impact des interventions? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau et étendue de la collaboration avec d'autres projets du BIT ou du SNU Nombre et nature des synergies développées avec les autres parties prenantes Degré de complémentarité avec d'autres projets de l'OIT ou d'initiatives menées par d'autres partenaires du développement (ACCEL, ARC et autres) 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques de l'OIT affectés au projet Représentants des bureaux pays Partenaires stratégiques Gestionnaires et employés affectés à d'autres projets et programmes du BIT Rapports techniques et dossiers de projet Tableau des synergies du projet Entr'Alliance 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
3. Efficacité			
3.1 Dans quelle mesure le projet est-il en bonne voie d'atteindre ses objectifs et résultats escomptés?			
<ul style="list-style-type: none"> Quels changements sont attribuables aux interventions menées dans le cadre du projet pour chacune des composantes? Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à renforcer l'accès à la protection sociale et aux normes internationales du travail, plus particulièrement dans les pays ciblés en Afrique francophone ainsi que globalement? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des produits livrés et changements observés pour chaque résultat immédiat Nature des interventions ciblées ayant permis l'adoption ou la mise en œuvre de mesures concrètes, de pratiques, de protocoles, de politiques, de législations ou d'interventions pour réduire le travail des enfants et le travail forcé Nature des échanges développés et mis en œuvre par les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Experts techniques de l'OIT affectés au projet Secrétariat de l'Alliance 8.7 Partenaires stratégiques Rapports techniques et dossiers de projet Lettre d'information sur les Droits de l'Homme Estimations mondiales sur le travail des enfants (TE) et le travail forcé 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire

Critères, questions et sous-questions [1]	Indicateurs	Source de données	Méthode de collecte de données
	<ul style="list-style-type: none"> Nature des connaissances et informations disséminées pour appuyer les pays et le secteur public-privé dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé Niveau de satisfaction des parties prenantes quant à l'appui et à la contribution du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions internationales, événements organisés, plateforme et outils développés pour sensibiliser et promouvoir l'éradication du TE et du travail forcé et renforcer les secteurs public-privé 	
3.2 Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de contribuer aux efforts de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, favorisé le partage d'expériences ainsi que soutenu la réflexion collective pour favoriser la mise en œuvre de politiques pour réduire le travail des enfants et le travail forcé?			
<ul style="list-style-type: none"> Quels produits ont été développés pour faciliter la mise en œuvre de politiques nationales et d'interventions pour appuyer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé? Comment les différents groupes cibles ont-ils bénéficié du projet (membres et entreprises de la CLP, GBNFL, MULTI)? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents développés Nombre de pays participants Nombre d'entreprises impliquées Niveau de collaboration entre les leaders et décideurs de différents partenaires de l'Alliance 8.7 afin de démontrer des engagements concrets Nature des connaissances et informations développées appuyant les efforts des pays ciblés pour lutter contre le travail des enfants Nombre et nature des mécanismes de concertation pour soutenir la réflexion des parties prenantes Nature des politiques et déclarations adoptées 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques de l'OIT affectés au projet Partenaires stratégiques Gestionnaires et employés affectés à d'autres projets et programmes de l'OIT Rapports techniques et financiers Produits développés par le projet et ses composantes afin de renforcer les réseaux public-privé au sein des pays visés Outils de concertation (CLP, GBNFL et MULTI) Études et recherches menées et publiées dans les pays ciblés Rapport des groupes de travail du CLP 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
3.3 Dans quelle mesure les synergies entre unités techniques au sein de l'OIT, dans le cadre d'un même projet, favorisent-elles la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?			
	<ul style="list-style-type: none"> Type d'indicateurs utilisés pour évaluer les résultats pour chaque unité responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques du BIT affectés au projet Partenaires stratégiques Gestionnaires et employés affectés à d'autres projets et programmes du BIT Rapports techniques et dossiers de projet CMR du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
3.4 Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?			
	<ul style="list-style-type: none"> Nature des changements observés chez les parties prenantes des pays ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion ou coordination du projet Experts techniques du BIT affectés au projet Représentants des bureaux pays Partenaires stratégiques Gestionnaires et employés affectés à d'autres projets et programmes du BIT Rapports techniques et dossiers de projet Études et recherches publiées 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
3.5 Le projet a-t-il connu des résultats inattendus, positifs ou négatifs?			
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il donné lieu à des produits, résultats ou impacts inattendus? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature et étendue des résultats inattendus (positifs ou négatifs) Perception des parties prenantes en ce qui a trait à la nature et aux répercussions des résultats inattendus 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Experts techniques du BIT affectés au projet Rapports techniques et dossiers de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire

Critères, questions et sous-questions [1]	Indicateurs	Source de données	Méthode de collecte de données
3.6 Quels sont les facteurs habilitants ou contraignants qui permettront ou non d'atteindre les résultats?			
<ul style="list-style-type: none"> Quels facteurs habilitants ont permis l'atteinte des résultats? Y a-t-il eu des facteurs contraignants? Dans l'affirmative, comment ont-ils été abordés? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des facteurs habilitants Nature des facteurs contraignants (p. ex., impact de la pandémie de COVID-19) 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Experts techniques du BIT affectés au projet Rapports techniques et dossiers de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
3.7 De quelle manière les résultats du projet reflètent-ils une intégration de l'égalité des genres ainsi que des thèmes transversaux? Quels exemples pourrait-on citer pour en témoigner?			
<ul style="list-style-type: none"> De quelle manière les résultats du projet reflètent-ils une intégration de l'égalité des genres et de la non-discrimination? Existe-t-il des exemples? Y aurait-il lieu d'apporter des ajustements pour l'intégration de ces éléments transversaux? 	<ul style="list-style-type: none"> Données probantes attestant de l'affectation de ressources à des approches sensibles au genre Degré d'intégration du concept de non-discrimination dans les interventions du projet Degré d'intégration des thèmes transversaux dans les interventions du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques de l'OIT affectés au projet Rapports techniques et dossiers de projet Rapport des groupes de travail de la CLP Brochures et études appuyant le secteur de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
3.8 Dans quelle mesure les mandants tripartites et autres bénéficiaires directs ont-ils été consultés et engagés dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet?			
	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de satisfaction des mandants tripartites quant à leur participation au cycle de gestion du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Experts techniques de l'OIT affectés au projet Partenaires stratégiques Rapports techniques et dossiers de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
4. Efficience			
4.1 Dans quelle mesure les mécanismes de gestion et de coordination du projet se sont-ils avérés adéquats pour répondre aux besoins et défis identifiés?			
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il reçu le soutien administratif et technique requis? Y a-t-il eu des goulots d'étranglement en raison de la charge de travail du projet? Dans l'affirmative, quels étaient-ils? Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre et la séquence des interventions? Dans l'affirmative, ont-ils affecté la réalisation des résultats? 	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation du personnel pour gérer le projet Adéquation des mécanismes de coordination établis avec les différentes unités techniques de l'OIT affectées au projet 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Partenaires stratégiques Experts techniques de l'OIT affectés au projet Rapports techniques et financiers et dossiers de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
4.2 Dans quelle mesure les ressources (matérielles, financières, humaines, expertise) sont-elles utilisées de manière optimale?			
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ressources (matérielles, financières, humaines) a-t-on engagées pour chaque résultat immédiat et produit? La gestion des ressources aurait-elle pu être assurée différemment? 	<ul style="list-style-type: none"> Coût engagé pour chaque résultat immédiat Nature des ajustements à apporter à la gestion des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Rapports techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
4.3 Dans quelle mesure les ressources allouées aux trois composantes ont-elles été mutualisées? Pour quels résultats (là où il y a lieu)?			
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les différentes composantes du projet sont-elles coordonnées dans une optique d'efficience? 	<ul style="list-style-type: none"> Affectation des ressources aux différents produits Budget alloué à chaque unité responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Rapports techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire

Critères, questions et sous-questions [1]	Indicateurs	Source de données	Méthode de collecte de données
4.4 Dans quelle mesure le projet a-t-il été systématique dans le suivi et la documentation des informations permettant de mesurer les résultats, y compris en ce qui concerne le genre?			
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le cadre de suivi et d'évaluation recueille-t-il des données de manière cohérente au BIT et dans les pays ciblés? Quelle est la nature des structures de suivi mises en place pour aider à évaluer les résultats du projet? Dans quelle mesure les obstacles et les risques liés au genre sont-ils systématiquement pris en compte dans chacun des pays ciblés? 	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation du système de suivi pour soutenir l'identification de résultats fondés sur des données probantes Nature des pratiques, outils ou mécanismes de suivi appliqués pour traiter de la dimension de genre Nature des obstacles fondés sur le genre identifiés et nature des approches utilisées pour réduire ces obstacles 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Responsables du suivi CMR et outils de suivi du projet Rapports techniques et dossiers de projet Travaux de recherche sur le genre Méthodologies, outils et approches adoptés en matière de genre 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
4.5 Dans quelle mesure la modalité de déboursement des fonds du projet affecte-t-elle la bonne mise en œuvre de ce dernier?			
<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il eu des goulots d'étranglement? Quelle serait la nature des améliorations à apporter (là où il y a lieu)? 	<ul style="list-style-type: none"> Taux et régularité des décaissements des fonds du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Rapports techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
5. Orientation vers l'impact			
5.1 Quels sont les éléments les plus significatifs à ce jour qui peuvent influencer l'impact?			
<ul style="list-style-type: none"> Qu'est-ce qui ressort des efforts déployés jusqu'à présent au niveau du dialogue social et des consultations tripartites? Comment cela s'est-il concrétisé? Qu'est-ce qui ressort des efforts déployés pour engager la communauté internationale pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé? Comment cela s'est-il concrétisé? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des synergies spécifiques, des stratégies ou des protocoles adoptés pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé Perceptions des parties prenantes à propos de la contribution du dialogue social et des échanges d'expériences et d'informations afin de renforcer les partenariats et les synergies d'action avec les partenaires nationaux et la communauté internationale contre le travail des enfants et le travail forcé Promesse ou engagement des entreprises de lutter contre le TE et le travail forcé 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion de projet au BIT Représentants des bureaux pays Partenaires stratégiques Plans d'action nationaux Rapports techniques et dossiers de projet Estimations mondiales de 2020 ainsi que tendances et voies à suivre en matière de TE Estimations mondiales de l'esclavage moderne de 2021 (travail forcé et mariage forcé) Rapports de la CLP 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
6. Durabilité/viabilité			
6.1 Quelles sont les données probantes indiquant que les résultats actuels pourraient conduire à un engagement durable pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les pays ciblés et pour la communauté internationale?			
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les mesures en place pour assurer la durabilité des bénéfices de l'intervention une fois le projet terminé? Quelles sont les mesures de gouvernance adoptées par les partenaires nationaux pour le respect du droit du travail? Quels sont les changements opérés qui permettent de confirmer un engagement durable pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des mécanismes instaurés avec les partenaires nationaux pour assurer la durabilité des interventions Niveau de la mobilisation des secteurs public-privé à l'égard du TE et du travail forcé Nature des mesures de gouvernance adoptées par les partenaires nationaux (réglementation et mise en œuvre de cadres juridiques, politiques publiques, feuilles de route) Nature des mécanismes adoptés par l'UEMOA (points focaux, feuille de route, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Experts techniques de l'OIT affectés au projet Partenaires stratégiques Rapports sur les estimations en matière de TE et couverture médiatique du sujet Priorités politiques clés nécessaires pour éliminer le TE et le travail forcé Approche prise par les États membres de l'UEMOA au regard de la Déclaration de l'OIT sur les EMN Feuilles de route (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire

Critères, questions et sous-questions [1]	Indicateurs	Source de données	Méthode de collecte de données
6.2 Dans quelle mesure les capacités des partenaires ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?			
	<ul style="list-style-type: none"> Nature des capacités développées par les partenaires d'exécution afin de leur permettre d'assurer le suivi des interventions post-projet Niveau de satisfaction des partenaires publics et privés quant à la sensibilisation, la promotion et la formation offerte pour lutter contre le TE et le travail forcé 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Experts techniques de l'OIT affectés au projet Partenaires stratégiques Formations offertes (webinaires, téléconférences, MOOC, module d'auto-apprentissage) Rapports techniques et dossiers de projet Rapports de la CLP et des groupes de travail concernés Base de données de l'Alliance 8.7, données de l'OIT sur le GBNFL et la CLP 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
6.3 Dans quelles conditions une continuation du projet pourrait-elle être plus efficace et efficiente?			
<ul style="list-style-type: none"> Quels facteurs demandent une attention immédiate pour assurer la durabilité des interventions? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des facteurs à considérer pour assurer une viabilité accrue des interventions Données probantes concernant l'adoption d'une stratégie de sortie 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Experts techniques de l'OIT affecté au projet Rapports techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire
6.4 Quelles bonnes pratiques et leçons les organisations partenaires, le personnel de l'OIT et les pays appuyés ont-ils tirées des interventions?			
<ul style="list-style-type: none"> Quels exemples existe-t-il de bonnes pratiques émergentes et de leçons spécifiques aux pays? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des leçons apprises et des bonnes pratiques cernées par le BIT, les intervenants des pays et les organisations Nature des stratégies ou des mesures adoptées pour soutenir les efforts de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de gestion et coordination du projet Représentants des bureaux pays Partenaires stratégiques Rapports techniques et dossiers de projet Compilation des bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues Revue documentaire

Notes :

1. Les sous-questions sont des questions incitatives qui peuvent ou non être utilisées lors des entretiens avec les informateurs-clés.

2. Les TdR évoquaient le besoin d'élaborer une TdC pour le projet. Le document conceptuel du projet fait référence à une TdC succincte. Étant donné les délais serrés pour produire l'évaluation de mi-parcours, et à la suite d'échanges avec des représentants de l'EGP, il a été entendu que l'évaluatrice ferait seulement référence à une TdC implicite et aux hypothèses de travail.

Annexe 4. Liste des documents consultés

La liste suivante énumère tous les documents qui ont été consultés en vue de réaliser l'évaluation indépendante de mi-parcours du projet Entr'Alliance

Documents relatifs aux stratégies, déclarations, programmes et budgets, statistiques et guides

Bureau international du Travail. *Travail et changement climatique : l'initiative verte*. Conférence internationale du Travail, 106^e session, 2017. Rapport du directeur général. Genève : BIT, 2017.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. *Le Pacte de Glasgow pour le climat – Les principaux résultats de la COP 26*. Consulté en ligne (août 2023) sur la page web à l'adresse <<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/le-pacte-de-glasgow-pour-le-climat-les-principaux-resultats-de-la-cop-26>>.

L'appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants. Document adopté lors de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, tenue en format hybride à Durban, en Afrique du Sud, du 15 au 20 mai 2022. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Organisation internationale du Travail. *Achieving Gender Equality at Work*. Document produit pour la 111^e session de la Conférence internationale du Travail (5-16 juin 2023). Genève : OIT, 2023.

Organisation internationale du Travail. *Atteindre l'égalité des genres au travail*. Document produit pour la 111^e session de la Conférence internationale du Travail (5-16 juin 2023). Genève : OIT, 2023.

Organisation internationale du Travail. *Atteindre l'égalité des genres au travail – Résumé analytique*. Document produit pour la 111^e session de la Conférence internationale du Travail (5-16 juin 2023). Genève : OIT, 2023.

Organisation internationale du Travail. *C111 – Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958*. Cadre global pour parvenir à l'égalité des genres dans l'emploi et la protection. Consulté en ligne (août 2023) sur la plateforme NORMLEX à l'adresse <<https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/>>.

Organisation internationale du Travail. *Déclaration d'Abidjan, Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique*. Adoptée à la 14^e Réunion régionale africaine, Abidjan, Côte d'Ivoire, 3-6 décembre 2019. Genève : OIT, 2019.

Organisation internationale du Travail. *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale*. Sixième édition. Genève : OIT, 2022.

- Organisation internationale du Travail. *Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail*. Adoptée à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail. Genève : OIT, 2019.
- Organisation internationale du Travail. *Faire avancer la justice sociale. Rapport du Directeur général. Conférence internationale du Travail, 111^e session, 2023*. Genève : BIT, 2023. Première édition.
- Organisation internationale du Travail. *Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021*. Première édition. Genève : BIT, 2018.
- Organisation internationale du Travail. *Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025*. Document soumis à la 340^e session du Conseil d'administration, Genève, octobre-novembre 2020. Genève : OIT, 2020.
- Organisation internationale du Travail. *Programme et budget pour la période biennale 2020-21*. Première édition. Genève : BIT, 2020.
- Organisation internationale du Travail. *Programme et budget pour la période biennale 2022-23*. Première édition. Genève : BIT, 2021.
- Organisation internationale du Travail. *The Elimination of Child Labour and its Root Causes – The Guidance Offered by the ILO MNE Declaration*. ILO Brief. Genève : OIT, 2022.
- Organisation internationale du Travail. *The Recycling Industry: Addressing Child Labour and Other Decent Work Challenges*. Genève : OIT, 2019.
- Organisation internationale du Travail. *Transformer les entreprises par la diversité et l'inclusion*. Genève : BIT, 2022.
- Organisation internationale du Travail, et Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Travail des enfants : Estimations mondiales 2020, Tendances et chemin à suivre*. New York : OIT et UNICEF, 2021.
- Organisation internationale du Travail, Walk Free, et Organisation internationale pour les migrations. *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : Travail forcé et mariage forcé – Résumé analytique*. Genève : OIT, Walk Free et OIM, 2022.
- Organisation internationale du Travail, Walk Free, et Organisation internationale pour les migrations. *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*. Genève : OIT, Walk Free et OIM, 2022.
- Pacte mondial, Réseau France. *Un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, autour de Dix principes*. Consulté en ligne (août 2023) sur la page web à l'adresse <<https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/>>.
- Union africaine et Organisation internationale du Travail. *Consultation régionale africaine en préparation à la Vème Conférence mondiale sur le travail des*

enfants (Afrique du Sud, 2022) – 18-19 novembre 2021. Événement hybride à Johannesburg, Afrique du Sud. Sans mention de l'éditeur, 2021.

Documents relatifs à la conception du projet à l'étude

Cadre de mesure du rendement du projet Entr'Alliance.

Cadre logique du projet Entr'Alliance.

Organisation internationale du Travail. *Document de projet de coopération pour le développement – Entr'Alliance (2020-24)*. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Organisation internationale du Travail. *Intégrer la dimension de genre dans la prestation de services – Guide rapide pour les prestataires de services financiers et de services d'appui au développement des entreprises*. Genève : OIT, 2022.

Programmes pays pour le travail décent pour chacun des pays ciblés par le projet Entr'Alliance et par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD).

Documents relatifs aux activités et à l'avancement du projet à l'étude

Bureau international du Travail, Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS). Rapport d'avancement pour le projet Entr'Alliance publié pour la période de janvier 2021 au 30 juin 2021.

Bureau international du Travail, Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS). Rapport d'avancement pour le projet Entr'Alliance publié pour la période de janvier 2022 au 30 juin 2022.

Bureau international du Travail, Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS). Rapport sur les activités de janvier à juin 2023.

Rapports annuels pour le projet Entr'Alliance, 2021 et 2022.

Rapports budgétaires pour le projet Entr'Alliance.

Documents relatifs à la composante CLP

Documents préparatoires pour la réunion du groupe de travail de la CLP pour l'Inde tenue en juin 2023. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Notes de la réunion du groupe de travail de la CLP pour la RDC tenue en juin 2023. Sans mention de l'éditeur, 2023.

Notes des réunions annuelles de la CLP tenues en 2020-2021 et 2022.

Notes des réunions trimestrielles de la CLP tenues en mars 2022, juin 2022, mars 2023 et juin 2023.

Organisation internationale du Travail. *Advancing Decent Work to End Child Labour in Supply Chains*. Rapport de la 13e réunion annuelle de la Plateforme sur le travail des enfants, tenue les 1 et 2 décembre 2022. Genève : OIT, 2023.

Organisation internationale du Travail. *The ILO Child Labour Platform: Background Note*. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Organisation internationale du Travail. *Two Oceans Strategy India: Child Labour & Migration in Telangana, Phase 1*. Rapport de mission. Sans mention de l'éditeur, 2023.

Rapports annuels publiés par la Plateforme sur le travail des enfants pour la période de juin 2020 à juin 2021 et la période de juin 2021 à juin 2022.

Smith, Benjamin. *Presentation on the Child Labour Platform*. Sans mention de l'éditeur, 2020.

Sommaire des notes de la réunion des groupes de travail de la CLP pour l'Inde et la Côte d'Ivoire. Sans mention de l'éditeur, 2023.

Documents relatifs à la composante GBNFL

Boîte à outils interactive produite par le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains.

Faits et chiffres mondiaux sur le travail forcé publiés par le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains.

Organisation internationale du Travail. *Élimination du travail forcé : Qu'est-ce qui convient dans la pratique – Résumé analytique*. Genève : OIT, 2022.

Organisation internationale du Travail. *L'élimination du travail des enfants et de ses causes profondes – les orientations offertes par la Déclaration de l'OIT sur les EMN*. Note de l'OIT. Genève : OIT, 2022.

Organisation internationale du Travail. *Why and How Businesses Want to Eradicate Forced Labour: If We Work Together and Harness the Potential of SMEs We Can Eradicate Forced Labour by 2030 – Global Policy Brief*. Genève : OIT, 2021.

Rapports annuels du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains publiés pour la période de janvier à décembre 2021 et la période de janvier à décembre 2022.

Documents relatifs à la composante MULTI

Organisation internationale du travail, Centre international de formation. *Entreprises multinationales, développement du travail décent : L'approche sur la déclaration sur les EMN*. Note d'information. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Organisation internationale du Travail, Centre International de formation, et Ministère du Travail et de l'Emploi et de l'insertion. *Entreprises multinationales, développement et travail décent : l'approche de la déclaration de l'OIT sur les EMN*. Webinaire de haut niveau organisé le 28 mars 2022. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Union africaine, et Organisation internationale du Travail. *Consultation régionale africaine*. Note conceptuelle. Consultation tenue du 18 au 20 novembre 2021 en préparation à la V^e conférence mondiale sur le travail des enfants. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Documents relatifs à l'évaluation de mi-parcours du projet Entr'Alliance

Groupe des Nations Unies pour le développement. *Théorie du changement – Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD*. GNUM, sans mention de la date.

Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. *Ethical Guidelines for Evaluation*. GNUM, 2020.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Checklist 4.2: Preparing the Evaluation Report*. Version 2. Sans mention de l'éditeur, 2021.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Checklist 4.8: Writing the Inception Report*. Version 3. Sans mention de l'éditeur, 2021.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Evaluation Guidance*. Comprend une liste de modèles à suivre, y compris pour la page titre et le sommaire d'une évaluation. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Guidance Note 3.1: Integrating Gender Equality in Monitoring and Evaluation*. Version 3. Sans mention de l'éditeur, 2020.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Guidance Note 4.5 : Stakeholder Engagement*. Version 2. Sans mention de l'éditeur, 2020.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *ILO Policy Guidelines for Results-Based Evaluation: Principles, Rationale, Planning and Managing for Evaluations*. Quatrième édition. Genève : OIT, 2020.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Implications of COVID-19 on Evaluations in the ILO – Practical Tips on Adapting to the Situation. Operating Procedures No. 1*. Genève : OIT, 2020.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Template 3.1: ILO Code of Conduct – Agreement for Evaluators*. Version 3. Sans mention de l'éditeur, 2021.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Template 4.1 : Lessons Learned*. Sans mention de l'éditeur, 2021.

Organisation internationale du Travail, Bureau d'évaluation. *Template 4.2 : Emerging Good Practices*. Sans mention de l'éditeur, 2021.

Organisation internationale du Travail. *Termes de référence, Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Évaluation indépendante de mi-parcours*. Sans mention de l'éditeur ou de la date.

Annexe 5. Liste des personnes rencontrées

Le tableau suivant dresse la liste des intervenants-clés que l'évaluatrice a rencontrés dans le cadre de l'étude, à la faveur d'entrevues individuelles réalisées à distance.

Nom	Organisation/fonction
FUNDAMENTALS, ENTREPRISES/MULTI et GBNFL	
1. Philippe Vanhuynegem	Chef du service FUNDAMENTALS du département Gouvernance et tripartisme de l'OIT
2. Katherine Torres	Coordonnatrice du projet et Officier technique (Chaînes de valeur), composantes 2 & 5 – Groupe de travail RDC
3. Michaëlle de Cock	Responsable de l'unité Recherche et Statistiques, composante 1 – Estimations mondiales
4. Gabriella Breglia	Chercheur en politique, composante 1 – Estimations mondiales et Groupe de travail Madagascar
5. Laura Green	Officier technique de programme, GBNFL
6. Josée Laporte	Spécialiste de la responsabilité sociale des entreprises et point focal pour l'Afrique, composante 3 – Multi
7. Charles Fanning	Officier professionnel junior, composante 2 – Dialogue social et composante 5 – CLP
8. Sophie de Koninck	Chef de l'unité Solution et Innovations, service FUNDAMENTALS
9. Laurence Dubois	Directeur du projet Global Accelerator Lab (GALAB)
Partenaires de la CLP et de l'Alliance 8.7	
10. Elaine Mitchell-Hill	Société Marshall
11. Matthias Thorns	Organisation internationale des employeurs
12. Rita Yip	Organisation internationale des employeurs
Bureau pays ciblés par le projet – Groupes de travail pays	
13. Silvia Possenti	Chaînes d'approvisionnement, Entreprises et Droits de l'homme, Travail des enfants et travail décent – Groupes de travail RDC et Côte d'Ivoire
14. Edgar Antonio Aguilar Paucar	OIT Côte d'Ivoire – CLP, études et projet pilote de protection sociale pour les agriculteurs (CNAM)
15. Polycarpe Kumasamba	Groupe de travail RDC, Système de suivi et de remédiation du travail des enfants (CLMRS)
16. Euphrem Ndepo	Groupe de travail Côte d'Ivoire, étude sur la région de Nawa – recherche sur les coopératives
17. Ranjit Prakash	Groupe de travail Inde, OIT INDITEX, études, mapping et initiatives transectorielles – Tèlangana
18. Eugénie Valentin	Groupe de travail Madagascar
Donateur	
19. Nicolas Dumas	Donateur, France

Annexe 6. Chronogramme de l'évaluation

Phases	Tâches	Personne responsable	Délais	# de jours pour l'évaluatrice internationale
01 Démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du contrat (8 juillet) • Réunion préparatoire par l'équipe de projet (9 août) 	Gestionnaire de l'évaluation	Du 3 au 14 août 2023	5
	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de documents-clés • Rédaction du rapport de démarrage préliminaire • Soumission du rapport de démarrage préliminaire (14 août) 	Consultante		
02 Finalisation du rapport de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du rapport et soumission de commentaires par le BIT 	Gestionnaire de l'évaluation	Du 15 au 20 août 2023	0
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des commentaires reçus du BIT et production d'une version finale 	Consultante		
03 Fin de la revue documentaire et cueillette de renseignements auprès des parties prenantes dans les pays ciblés et parmi les États membres de l'UEMOA	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de documents-clés • Entrevues avec les intervenants-clés 	Consultante	Du 16 août au 27 septembre 2023	6
04 Analyse et production de rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport d'évaluation préliminaire [1] 	Consultant(e)	Du 27 septembre au 3 octobre 2023	5
05 Session de restitution	<ul style="list-style-type: none"> • Session de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation aux parties prenantes 	Consultant(e)	À déterminer en octobre 2023	1
06 Finalisation du rapport d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Révision méthodologique du rapport d'évaluation préliminaire et formulation de commentaires par les parties prenantes • Consolidation des commentaires par le gestionnaire de l'évaluation et transmission de ces derniers à l'évaluatrice (23 octobre) 	Gestionnaire de l'évaluation	31 octobre 2023	1
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration par l'évaluatrice des commentaires consolidés reçus du BIT 	Consultante		

Phases	Tâches	Personne responsable	Délais	# de jours pour l'évaluatrice internationale
07 Révision ultime du rapport par le BIT (s'il y a lieu) et approbation du rapport d'évaluation final	• Consolidation des commentaires pour envoyer au consultant	Gestionnaire de l'évaluation	À déterminer [2]	0
	• Intégration des commentaires dans le rapport	Consultant(e)		
	• Révision du rapport version finale, préparation et soumission à EVAL	Gestionnaire de l'évaluation		
	• Révision par EVAL pour commentaires finaux	Chargé de suivi-évaluation principal/EVAL et consultant(e)		
Total				18

Notes :

1. Les dates butoirs initialement proposées dans les TdR pour la soumission du rapport préliminaire et du rapport final de l'évaluation ont été modifiées, après consultation et validation avec les instances compétentes, pour permettre à l'évaluatrice de trianguler et d'analyser minutieusement les informations tirées de la revue documentaire et des entrevues.
2. Il a été convenu que l'évaluatrice pourrait, au plus tard jusqu'au 30 octobre 2023, intégrer des changements mineurs demandés au terme d'une révision ultime du rapport final par EVAL, au-delà de la date du 18 septembre.

Annexe 7. Aperçu des synergies établies par le projet

Le tableau suivant, dérivé d'un tableau fourni par l'OIT, résume les synergies établies jusqu'à présent par le projet Entr'Alliance.

Collaboration	Objectifs/finalité
Objectif 01. Développer de nouvelles estimations mondiales et analyser les politiques publiques pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé en coopération avec les partenaires de l'Alliance, dans le but de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et pour guider la formulation de politiques publiques pertinentes qui prennent mieux en compte l'impact de la crise sanitaire	
Produit 01.01. Établir des estimations mondiales du travail des enfants, le travail forcé et l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé	
Activité 01.01.01. Estimations mondiales du travail des enfants et analyse des réponses en termes de politiques publiques	
Publication du rapport Estimations mondiales du travail des enfants et analyse des réponses en termes de politiques publiques	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Partage de données par les Bureaux régions • Révision du rapport par les Départements ACTEMP et ACTRAV, Protection Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des données existantes et situation mondiale • Priorités politiques-clés nécessaires pour éliminer le travail des enfants à l'horizon 2025
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimations élaborées en collaboration avec UNICEF 	
Présentation des résultats lors de plusieurs événements, dont l'un le 11 juin 2021, et utilisation du rapport pour la préparation de la V ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants (Durban 2022)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 • Participation de M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la situation actuelle et actions pour atteindre la cible 8.7 • Présentations lors de conférences internationales qui se sont poursuivies en 2022
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de M^{me} Mialy Rajoelina, Première Dame de Madagascar 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'événement avec le Gouvernement français • Participation de M^{me} Anousheh Karvar, Déléguée du Gouvernement français auprès de l'OIT et Présidente de l'Alliance, et M. Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles 	
Invitation à présenter les résultats lors du 33 ^e congrès international de l'ICOH 2022	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et développement de synergies avec le domaine de la santé au travail
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission internationale de la santé au travail (ICOH) 	
Activité 01.01.02. Estimations mondiales du travail forcé et analyse des réponses politiques	
Publication du rapport Estimations mondiales du travail forcé et analyse des réponses politiques	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Partage de données par les Bureaux régions • Révision du rapport par les Départements ACTEMP et ACTRAV, Protection Sociale • Les membres de l'Alliance 8.7 ont fait partie du comité de pilotage de cette étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des données existantes et situation mondiale
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport élaboré avec Walk Free et l'OIM 	
Nombreuses présentations des résultats lors de divers événements, dont une présentation des résultats à Paris le 11 janvier 2023	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la situation actuelle et actions pour atteindre la cible 8.7
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AFEP • MEDEF 	
Couverture médiatique	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 	Large diffusion de la publication permettant de sensibiliser à la situation actuelle et mobiliser les acteurs

Collaboration	Objectifs/finalité
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <p><u>Couverture médiatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Entre le 12 et le 20 septembre, 782 articles ont été publiés en anglais, français, espagnol et bien d'autres dans d'autres langues, notamment par CNN, le Daily Mail, la BBC, le Washington Post, l'India Times, l'Indian Express, Infobae, Fox News, NDTV, l'Hindustan Times et Reuters, avec un indice UVM total (somme des appareils uniques visitant le domaine de la publication en un mois) supérieur à 20 000 000 dans chaque cas <p><u>Réseaux sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'édition 2022 des Estimations mondiales sur l'esclavage moderne a généré un résultat significatif sur les réseaux sociaux, en particulier sur Twitter Nombre de tweets sur le rapport Estimations mondiales sur l'esclavage moderne de 2022 : 8; nombre total d'impressions : près de 530 000; nombre d'engagements totaux : 15 000; nombre total de vues vidéo : 12 000. Le tweet publié le 12 septembre a eu un résultat impressionnant, enregistrant à lui seul la quasi-totalité des impressions (440 000) et des engagements (12 500), et il s'agit jusqu'à présent du tweet le plus populaire de 2022 (à titre de référence, le tweet le plus populaire de 2021 enregistrait 259 000 impressions et 66 000 engagements) <p><u>Visibilité en ligne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de téléchargements de rapports depuis le site ilo.org entre le 12 septembre et le 3 octobre : 6 313; à cela s'ajoutent les téléchargements de résumés exécutifs produits en anglais (960), en français (315), en espagnol (624), en italien (36), en chinois (42) et en russe (3) <p><u>Visiteurs du communiqué de presse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre total de visiteurs de communiqués de presse, toutes langues confondues : 24 878 dont 18 080 en anglais, 738 en français, 1 792 en espagnol, 341 en allemand, 2 410 en japonais, 134 en néerlandais, 918 en portugais, 62 en russe, 80 en turc, 84 en chinois et 44 en langue thaïe 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> Traduction en français Diffusion importante auprès d'un public francophone 	
<p>Activité 01.01.03. Impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé</p>	
<p>Développement de la publication Impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé</p>	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service FUNDAMENTALS 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des données existantes et situation mondiale
<p>Objectif 02. Promouvoir et mener des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, en renforçant la capacité des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé, le dialogue transnational et le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7</p>	
<p>Produit 02.01. Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et du dialogue social</p>	
<p>Collaboration à la V^e Conférence mondiale sur le travail des enfants – Durban (mai 2022) – élaboration de l'agenda et de l'Appel à l'action pour mettre fin au travail des enfants, et organisation par la CLP d'une session « Renforcement de la diligence raisonnable des entreprises en matière de travail des enfants »</p>	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service FUNDAMENTALS Alliance 8.7 Bureau pays Afrique du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la cible 8.7, discuter des bonnes pratiques, et identifier les lacunes et mesures urgentes nécessaires pour accélérer l'élimination du travail des enfants et du travail forcé
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> PMNU Entreprises membres de la CLP OIE/CSI (co-présidents de la CLP) 	
<p>RDC : collaboration avec l'équipe sur le terrain pour la promotion de l'emploi et formation des jeunes et appui technique pour le développement du système de suivi du travail des enfants dans l'extraction du cobalt (voir composante CLP)</p>	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Composante CLP 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec le groupe de travail de la CLP aux projets de l'OIT en place sur le terrain
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service FUNDAMENTALS Bureau pays COTECCO 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membres de la CLP 	

Collaboration	Objectifs/finalité
Madagascar : étude sur le travail des enfants dans le secteur du mica (voir composante CLP)	
Avec les autres composantes : • Composante CLP	• Collaboration avec le groupe de travail de la CLP aux projets de l'OIT en place sur le terrain
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS, Unité Recherche • Bureau pays	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Membres de la CLP	
Session organisée dans le cadre de la session sur les Droits de l'Homme et les Droits du travail lors du Sommet des dirigeants du Pacte mondial des Nations Unies (le 16 juin 2021)	
Avec les autres composantes : • Composante CLP	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Session organisée en collaboration avec le PMNU • Présence de M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, et M ^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF • Session suivie par plus de 800 personnes	
Avec les partenaires français : • M ^{me} Anousheh Karvar, Présidente de l'Alliance 8.7	
Participation à des réunions, webinaires et échanges avec les équipes sur le terrain sur la COVID-19	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Équipe terrain	• Compréhension et collecte de données sur les impacts de la COVID-19
Produit 02.02. Pour la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui investissent et opèrent en Afrique (composante MULTI)	
Formation « Entreprises multinationales, développement et travail décent : l'approche de la Déclaration de l'OIT sur les EMN », en ligne pour les États membres de l'UEMOA (15 novembre au 3 décembre 2021), et développement de feuilles de route dans six pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo)	
Avec les autres composantes : • Webinaire dédié à la Déclaration sur les EMN et la réalisation des droits et principes fondamentaux au travail (présentations des estimations mondiales et de l'Alliance 8.7 et ses réseaux – produit 01.01 et produits 02.03 et 02.04)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des pays de l'UEMOA et suivi apporté à l'Avis n° 009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration sur les EMN et la politique sociale au sein des pays membres de l'UEMOA • S'inscrit dans le contexte d'une approche sous-régionale afin de bâtir sur les réalisations de l'accord conclu entre la France et le BIT (2017-2020) (Côte d'Ivoire et Sénégal); voir : i) La Déclaration de l'OIT sur les EMN au centre d'un dialogue transnational au sein du CTDS de l'UEMOA, ii) Le Sénégal désigne quatre points focaux nationaux pour la promotion de la Déclaration sur les EMN, iii) Associer les EMN à la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, en Côte d'Ivoire
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • ITCILO avec l'appui technique de MULTI • En collaboration avec le Bureau de l'OIT et plusieurs départements du BIT tels que FUNDAMENTALS, Social Dialogue, ACTRAV, ACTEMP	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Quarante participants : Gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, institutions de dialogue social de l'UEMOA • Parmi les intervenants : OIE, ACTRAV au nom de la CSI, Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), PMNU et CTDS de l'UEMOA	
Avec les partenaires français : • Présentation du point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE, à l'intention des EMN de la France, sur les initiatives gouvernementales pour la promotion de pratiques d'entreprises responsables : la loi française sur le devoir de vigilance, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des EMN, la loi sur le devoir de diligence et leur impact attendu ou potentiel à l'extérieur de la France	
Webinaire de haut niveau – suivi de la formation de novembre 2021 (28 mars 2022)	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • MULTI	• Ce webinaire de haut niveau de deux heures a été organisé pour les superviseurs et collègues des participants à la formation de novembre 2021 et visait à faire connaître la Déclaration de l'OIT sur les EMN, son approche et ses principes, ainsi qu'à discuter de sa promotion et de son application en Afrique de l'Ouest
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Participation de 70 représentants de l'UEMOA	

Collaboration	Objectifs/finalité
Téléconférence de suivi (juin-juillet 2022; octobre-novembre 2022)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MULTI 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions programmées par MULTI afin d'échanger sur la mise en œuvre des feuilles de route et sur le suivi que les États membres de l'UEMOA souhaitent apporter à la formation de novembre 2021. • À la suite de la formation de 2021 et au suivi qui a été apporté, le Togo a désigné des points focaux nationaux pour la promotion de la Déclaration de l'OIT sur les EMN.
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sept États membres de l'UEMOA 	
Formation en ligne ouverte à tous (MOOC) : « Entreprises et travail décent en Afrique » (29 septembre au 15 octobre 2022)	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Webinaire n° 3 dédié à la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail en Afrique, l'Alliance 8.7 et l'Appel de Durban : panel avec la participation des coordonnateurs de projet pour l'élimination du travail des enfants en Côte d'Ivoire et en RDC (présentations des estimations mondiales et de l'Alliance 8.7 et ses réseaux – produit 01.01 et produits 02.03 et 02.04) • Sept modules d'auto-apprentissage, dont : Les entreprises et l'élimination du travail forcé; Les entreprises et l'abolition effective du travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • S'inscrit dans la continuité de la formation de novembre 2021 afin de faire bénéficier un public plus large au sein des États membres de l'UEMOA et au-delà, afin de toucher toute l'Afrique francophone
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ITCILO avec l'appui technique de MULTI • En collaboration avec le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, FUNDAMENTALS, LABADMIN/OSH 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 1 200 participants provenant de 30 pays (dont gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, entreprises, institutions de formations, organisations non gouvernementales) • Parmi les intervenants : OIE, ACTRAV au nom de la CSI, HCDH, PMNU, CTDS de l'UEMOA 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE, à l'intention des EMN de la France, sur les initiatives gouvernementales pour la promotion de pratiques d'entreprises responsables : la loi française sur le devoir de vigilance et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des EMN, la loi sur le devoir de vigilance et leur impact attendu ou potentiel à l'extérieur de la France 	
<p>Produit 02.03. Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé (composante GBNFL)</p> <p>Activité 02.03.01. Renforcer la GBNFL au niveau mondial</p> <p>Forum des réseaux d'entreprises avec les membres du GBNFL (27 janvier, 31 mars, 26 mai, 29 septembre, 1^{er} décembre 2022)</p>	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • ACTEMP 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises membres du GBNFL • Vingt-sept initiatives d'entreprises font partie de ce groupe 	
Réunions du Comité directeur du GBNFL (24 février, 28 mai, 21 octobre, 6 décembre 2022) et publication de rapports annuels	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Comité directeur du GBNFL • ACTEMP 	
Événements régionaux pour soutenir la diffusion des estimations mondiales sur l'esclavage moderne – 14 septembre, 20 septembre (région Afrique), 23 septembre (région Amérique latine et Caraïbes)	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante Estimations globales 	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • ACTEMP 	

Collaboration	Objectifs/finalité
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Événement organisé avec l'United States Council for International Business le 14 septembre et regroupant 30 participants • Événement région Afrique organisé avec la Fédération des employeurs ougandais et la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et réunissant 56 personnes • Événement région Amérique latine et Caraïbes organisé avec l'Association nationale des entreprises de Colombie (ANDI) et regroupant 49 personnes 	
Publication du rapport « Élimination du travail forcé : Qu'est-ce qui convient dans la pratique » (septembre 2022) et fiches d'information (versions française et espagnole)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 • ACTEMP 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'intention des membres et non-membres du GBNFL 	
Réunion d'information sur l'Observatoire du travail forcé – 1 ^{er} septembre 2022	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • ACTEMP • Projet BRIDGE 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'intention des membres et non-membres du GBNFL • Participation de 34 personnes à la réunion 	
Traduction de la boîte à outils de diligence raisonnable de l'OIT/GBNFL sur le recrutement équitable pour les PME (traduction en français et espagnol)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 • ACTEMP 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'intention des membres et non-membres du GBNFL 	
Série de podcasts (trois épisodes publiés) – courte formation sur le travail forcé destinée aux PME	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • ACTEMP 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'intention des membres et non-membres du GBNFL • Écoutés plus de 850 fois 	
Organisation du premier prix pour les PME en collaboration avec l'OIE – 11 mars 2022	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • ACTEMP 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OIE • Participation de 300 personnes à l'événement 	
Publication d'une note d'introduction sur le travail forcé des enfants destinée aux entreprises et d'un dossier de sensibilisation sur le travail forcé	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 • Engagement pour la V^e Conférence mondiale sur le travail des enfants (2022) • ACTEMP 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un blogue par le Consumer Goods Forum, renvoyant à la ressource • À l'intention des entreprises 	

Collaboration	Objectifs/finalité
Activité 02.03.02. Le GBNFL du BIT soutient les employeurs au Mexique dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable	
Épisode de podcast – mai 2022	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Entreprises membres et non membres	
Traduction en espagnol du kit d'outils de diligence raisonnable pour le recrutement équitable	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Entreprises membres et non membres	
Activité 02.03.03. Le GBNFL du BIT soutient les employeurs de Côte d'Ivoire dans l'éradication du travail forcé	
N/A pour la période concernée	
Activité 02.03.04. Le GBNFL du BIT soutient les employeurs de Malaisie dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable	
Adaptation de la boîte à outils de diligence raisonnable sur le recrutement équitable et lancement (en cours)	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Fédération des employeurs de Malaisie (MEF) • À l'intention des entreprises	
Réunions d'information régionales sur les estimations mondiales de l'esclavage moderne pour l'Asie et le Pacifique, dont présentation du rapport de l'OIT – 4 octobre 2022	
Avec les autres composantes : • Composante 1 – Estimations globales	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Organisé conjointement avec la Confédération des employeurs des Philippines (ECOP) et la MEF • Participation de 129 personnes à l'événement	
Formation technique sur le travail forcé – 7 et 9 mars 2022	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • À destination des membres de la MARGMA	
Formation du secteur des plantations d'huile de palme sur les bonnes pratiques pour les plans d'action des entreprises – mai 2022	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Entreprises membres et non membres du GBNFL	
Produit 02.04. Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé (composante CLP)	
Activité 02.04.02. La CLP renforce l'engagement des entreprises et de ses partenaires dans l'Alliance 8.7 et l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants	
Participation active à la forte contribution du secteur privé (+100 promesses d'action reçues) à l'Année internationale – séances d'information, sessions techniques, événements de haut niveau touchant plus de 1500 participants	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7	• Contribution qui a permis de mobiliser le secteur privé pour accélérer les efforts dans la réalisation des objectifs de la cible 8.7

Collaboration	Objectifs/finalité
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PMNU • OCDE • FAO • Gouvernements • Entreprises • Organisations patronales 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail et mobilisation de ses membres
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres de la CLP • Entreprises 	
<p>Participation à des réunions de sensibilisation du secteur privé et engagement via les promesses d'action : vidéo promotionnelle pour renforcer les efforts en matière de lutte contre le travail des enfants; collaboration avec le PMNU sur la plateforme « Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales », dont un webinaire le 28 janvier, une réunion virtuelle le 15 mars et un événement le 24 juin</p>	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante Estimations globales 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution qui a permis de collaborer avec l'Alliance • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail et mobilisation de ses membres
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Alliance 8.7 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme du PMNU « Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales » • Réunion du 15 mars avec présentation par la France, les Pays-Bas et le Pérou de leurs efforts pour l'Année internationale et présentation de leurs promesses d'action par des membres de la CLP • Présentation des estimations globales lors de l'événement « What do the new Global Estimates on Child Labour mean for businesses », le 24 juin • Membres de la CLP et membres du PMNU 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Anousheh Karvar, Présidente de l'Alliance 8.7 	
<p>Participation à des webinaires du PMNU Royaume-Uni, dont celui du Groupe de travail sur le travail des enfants – février 2021 et la session « Le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales » lors du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme de mars 2021</p>	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail • Meilleure compréhension du travail fait par la CLP • Mobilisation des membres de la CLP
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PMNU Royaume-Uni • Entreprises anglaises membres du PMNU Royaume-Uni 	
<p>Session de la CLP et du PMNU sur les Droits de l'Homme et les Droits du travail lors du Sommet des dirigeants du PMNU – 16 juin 2021</p>	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail (plus de 800 participants)
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PMNU • Membres du PMNU et réseaux • Plus de 800 participants, dont des gouvernements et acteurs-clés • Soutien de l'OIE/CSI (co-présidents de la CLP) • Membres et partenaires de la CLP 	
<p>Jury pour les lauréats du Prix international de l'OIE pour l'élimination du travail des enfants – 16 juin 2021</p>	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisé par l'OIE • Entreprises du secteur privé 	
<p>Participation au séminaire organisé par l'organisation non gouvernementale Ressources humaines sans frontières (RHSF) le 8 février 2021 (présentation des lignes directrices du BIT sur le devoir de diligence et le travail des enfants et sur comment s'engager au niveau de l'Alliance 8.7 dans le cadre de l'Année internationale)</p>	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des entreprises françaises dans le cadre de l'Année internationale
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lab 8.7 – RHSF • Plusieurs entreprises partenaires et mécènes français (Essilor, Chanel, Total, Michelin, Maisons du Monde, Mul) 	

Collaboration	Objectifs/finalité
Activité 02.04.01. La CLP sensibilise et contribue à développer la capacité des entreprises françaises sur le devoir de vigilance et l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	
Adhésion à la CLP	
Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets : • Service FUNDAMENTALS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun membre perdu durant la période de la COVID-19 grâce au travail effectué par le projet • Renforcement de la collaboration CLP/France
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • OIE et CSI, en tant que co-présidents de la CLP	
Avec les partenaires français : • Nouveaux membres français qui ont rejoint la CLP	
Préparation de webinaires avec le PMNU France à l'intention des entreprises françaises (en cours)	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • PMNU France	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur la thématique à destination des entreprises françaises • Renforcement de la visibilité de la CLP
Avec les partenaires français : • Entreprises françaises, membres de la CLP et membres du PMNU France	
Préparation d'un programme de formation pour les entreprises françaises sur le travail des enfants (en cours)	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • En collaboration avec l'OIE	
Avec les partenaires français : • À destination des entreprises françaises, membres de la CLP et non membres	
Expertise technique aux entreprises françaises	
Avec les partenaires français : • Expertise fournie à quatre entreprises françaises depuis le début de l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique apporté et renforcement d'une collaboration adaptée aux besoins propres d'une entreprise
Développement d'une recherche cartographiant des organisations patronales françaises, des réseaux d'entreprises et/ou des universités (en cours)	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • Cartographie des universités et écoles de commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche effectuée dans le but de développer de potentiels partenariats en 2023 pour des actions de sensibilisation
Publication d'une note de l'OIT « L'élimination du travail des enfants et de ses causes profondes – les orientations offertes par la Déclaration de l'OIT sur les EMN » (mai 2022)	
Avec les autres composantes : • Composante MULTI	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la collaboration entre les Départements du BIT et soutien au secteur privé pour une meilleure compréhension des outils existants
Événement organisé par l'association Entreprises pour les droits de l'homme (EDH) – présentation de la CLP et sensibilisation à l'Année internationale (mars 2021)	
Avec les partenaires français : • EDH • Participation de 20 entreprises françaises de différents secteurs : BNP Paribas, Casino, Électricité de France (EDF), Eramet, Essilor, ENGIE, La Poste, Legrand, L'Oréal, Michelin, Naval Group, Orange, Sanofi, Schneider Electric, Société Générale, STMicroelectronics, Suez, Thalès, Veolia & Vinci	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des entreprises françaises dans le cadre de l'Année internationale • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail auprès des entreprises françaises
Session parallèle « Prévenir et remédier au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du vêtement » lors du Forum de l'OCDE sur le devoir de diligence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, et lancement du rapport intitulé « Guide des fournisseurs sur le travail des enfants dans l'industrie du vêtement » (2 février 2021)	
Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises : • OIE • CSI • Centre pour les droits de l'enfant et les entreprises (Centre for Child Rights and Business, en anglais)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail
Participation au séminaire organisé par RHSF le 8 février 2021 (présentation des lignes directrices du BIT sur le devoir de diligence et le travail des enfants et sur comment s'engager au niveau de l'Alliance 8.7 dans le cadre de l'Année internationale)	
Avec les partenaires français : • Lab 8.7 – RHSF • Plusieurs entreprises partenaires et mécènes français (Essilor, Chanel, Total, Michelin, Maisons du Monde, Mul)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des entreprises françaises dans le cadre de l'Année internationale • Renforcement de la visibilité de la CLP et de son travail auprès des entreprises françaises

Collaboration	Objectifs/finalité
Activité 02.04.03. La CLP pilote avec ses membres des initiatives innovantes sur l'élimination du travail des enfants, y compris dans des secteurs et communautés fragilisés par le COVID-19	
Développement et établissement des groupes de travail pays de la CLP (Inde, RDC, Côte d'Ivoire) pour développer des initiatives multisectorielles	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Travail régulier du groupe et engagement des membres de la CLP via des groupes actifs
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureaux pays de chaque groupe de travail ACCEL Afrique – Côte d'Ivoire COTECCO – RDC COTTON – Inde 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> OIE et CSI (co-présidents de la CLP) Entreprises membres de la CLP 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises françaises membres de la CLP 	
Groupe de travail Inde – Réunions régulières (30 mars, 30 juin 2022); session lors de la réunion annuelle de la CLP; étude pour examiner les tendances migratoires actuelles et déficits en matière de travail décent et travail des enfants; accélération de la collaboration sud-sud entre l'Inde et l'Afrique sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Travail régulier du groupe et engagement actif des membres de la CLP Meilleure compréhension de la situation actuelle, avec des activités spécifiques à mener
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service FUNDAMENTALS Bureau pays Delhi COTTON – Inde 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> OIE et CSI (co-présidents de la CLP) Gouvernement de l'Inde Entreprises membres de la CLP 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises françaises membres de la CLP 	
Groupe de travail Côte d'Ivoire – Réunions régulières (30 mars)	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Travail régulier du groupe et engagement actif des membres de la CLP Meilleure compréhension de la situation actuelle
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service FUNDAMENTALS ACCEL Afrique 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> OIE et CSI (co-présidents de la CLP) Entreprises membres de la CLP Olam 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises françaises membres de la CLP 	
Groupe de travail RDC – TdR sur la capacité des coopératives de cobalt artisanales à mener leur devoir de vigilance et le rôle des partenariats, y compris avec des EMN liées à la chaîne d'approvisionnement pour soutenir leur travail dans ce domaine	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Travail régulier du groupe et engagement actif des membres de la CLP Meilleure compréhension de la situation actuelle
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service FUNDAMENTALS COTECCO 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> OIE et CSI (co-présidents de la CLP) Entreprises membres de la CLP 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises françaises membres de la CLP 	

Collaboration	Objectifs/finalité
13 ^e réunion annuelle de la CLP – décembre 2022 (et rapport publié)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Participation de l'assistante du Directeur Général • Participation des Départements GOVERNANCE, INWORK, GED, ENTERPRISES, YOUTH EMPLOYMENT • ACCEL Afrique – Côte d'Ivoire • COTECCO – RDC • COTTON – Inde 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la CLP et de sa visibilité et son travail • Discussion sur les priorités de la CLP pour les années 2023-2024 avec les membres
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OIE et CSI (co-présidents de la CLP) • Gouvernement de la Suisse • Commission Européenne • HCDH • UNICEF Tanzania Youth Advocate • Entreprises membres de la CLP • Quatre-vingt-quatre participants, dont 42 entreprises 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation d'entreprises françaises membres de la CLP • Invitation étendue à des entreprises françaises non membres • TotalEnergies SE, Chanel, Veolia, Decathlon, ENGIE SA, ADP, STMicroelectronics, Carrefour, LVMH 	
12 ^e réunion annuelle de la CLP – octobre 2021 (analyse des promesses d'action reçues et thématiques de la réunion basées sur celles-ci)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Participation du Département MIGRANT 	<ul style="list-style-type: none"> • Lien, soutien et suivi au regard du travail de l'Alliance 8.7 et des promesses d'action reçues notamment par le secteur privé • Intégration des membres de la CLP à l'Année internationale
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OIE et CSI (co-présidents de la CLP) • Siège du PMNU • PMNU Royaume-Uni • Entreprises membres de la CLP 	
<p>Avec les partenaires français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation d'entreprises françaises membres de la CLP • Invitation étendue à des entreprises françaises non membres • Ouverture de la réunion annuelle faite par M^{me} Anousheh Karvar 	
Participation au Forum régional africain sur le travail des enfants en tant que conférencières – 26 avril 2023	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante MULTI 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la visibilité de la CLP/OIT et de son travail en matière de lutte contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forum régional africain sur le travail des enfants 	
Madagascar : Étude sur le travail des enfants dans le mica (note conceptuelle, TdR, consultation, etc.)	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts de la CLP/BIT qui s'inscrivent dans les actions du Gouvernement de Madagascar, pays pionnier, et le Plan d'action national du secteur mica • Meilleure compréhension de la situation (notamment de l'impact de la COVID-19) pour mettre en œuvre des activités spécifiques dans le pays visant à lutter contre le travail des enfants
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité RECHERCHE de FUNDAMENTALS • Bureau pays Madagascar 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UNICEF • Consultants 	
RDC : Réunions régulières avec l'équipe terrain et la Consultante sur le développement d'un CLMRS	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • Action concrète en RDC pour lutter contre le travail des enfants
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays Kinshasa • COTECCO 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultante • Initiative pour des minéraux responsables (RMI) • Membres de la CLP 	

Collaboration	Objectifs/finalité
RDC : Recherche sur l'Entreprise générale du cobalt (EGC) pour informer le travail en RDC	
<p>Avec les autres composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 2, Produit 02.01 – Renforcer les capacités des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé et le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts de la CLP/BIT qui s'inscrivent dans les actions du Gouvernement de la RDC (promesses d'action, etc.) • Recherches effectuées pour avoir une meilleure compréhension du secteur des mines dans le pays (exploitations minières, EGC, etc.) et informer le travail en RDC
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau pays Kinshasa • COTECCO 	
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultante • Membres de la CLP 	
Mexique : Organisation d'un atelier sur le travail des enfants dans l'industrie du recyclage de la ville de Mexico (12 mai 2021)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'étude menée et importance-clé de ce secteur dans la lutte contre le travail des enfants au Mexique
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OIE • Ville de Mexico • EMN 	
Maroc : Développement et lancement de la plateforme Initiative pour la lutte contre le travail des enfants par le secteur privé au Maroc (ILTESAM, qui signifie « engagement » en arabe) (27 avril 2021)	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS • Bureau pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et sensibilisation du secteur privé au Maroc dans la lutte contre le travail des enfants
<p>Avec les acteurs tripartites, agences de l'ONU, société civile, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) 	
Engagement de la CLP : Diligence raisonnable contre le travail des enfants et environnement, et publication d'une brochure dans le cadre des réunions de la COP26 pour lutter contre le changement climatique	
<p>Avec les Départements et Bureaux de l'OIT et autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service FUNDAMENTALS 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation unique et mise en lumière des défis et opportunités pour les entreprises d'éliminer le travail des enfants dans l'industrie du recyclage, vers une économie plus verte et plus juste • Engagement de la CLP pour soutenir le secteur privé et connecter environnement et diligence raisonnable en matière de Droits de l'Homme

Annexe 8. Tableau des résultats pour le projet

RÉSULTAT ULTIME : CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ ET À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 8.7	
Résultat immédiat 01 : Développer de nouvelles estimations mondiales et analyser les politiques publiques pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé en coopération avec les partenaires de l'Alliance, dans le but de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et pour guider la formulation de politiques publiques pertinentes qui prennent mieux en compte l'impact de la crise sanitaire	
Produit 01.01 : Établir des estimations mondiales du travail des enfants, le travail forcé et l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé	
Activité 01.01.01 : Estimations mondiales du travail des enfants et analyse des réponses en termes de politiques publiques	
Planifiés : <ul style="list-style-type: none"> • Établir des estimations mondiales du travail des enfants • Diffusion et présentation des résultats du rapport 	Réalisés (en date du 23 juillet 2023) : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et lancement du rapport <i>Travail des enfants : Estimations mondiales 2020, Tendances et chemin à suivre</i> (7 au 12 juin 2021) [1]. • Collaboration conjointe entre l'OIT et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en tant que co-responsables de l'atteinte de la cible 8.7 des ODD. • La publication des estimations mondiales sur le travail des enfants a permis de mettre à jour les données existantes sur la situation mondiale et de formuler des recommandations visant les priorités politiques-clés pour éliminer le travail des enfants à l'horizon 2025. • Plus de 70 EMN et 1 500 acteurs des chaînes d'approvisionnement sont sensibilisés et mieux informés à propos des résultats de l'analyse des estimations mondiales. • Large diffusion du rapport et nombreuses présentations des résultats, y compris auprès des gouvernements, ce qui a grandement contribué à sensibiliser tous les partenaires à la situation actuelle du travail des enfants et aux actions (priorités politiques-clés) à entreprendre pour atteindre la cible 8.7. • Le rapport a servi de base de discussion pour la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, tenue en 2022, et soutenu le partage de connaissances sur le travail des enfants et sur les bonnes pratiques émergeant des efforts entre EMN, partenaires du développement, mandants tripartites et acteurs nationaux. • Le rapport souligne que, si le travail des enfants a diminué régulièrement depuis 2008 dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, de tels progrès n'ont pas été réalisés en Afrique subsaharienne — cette dernière étant la région où le pourcentage et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont les plus élevés (23,9 % des enfants, soit 86,6 millions de garçons et filles).
Activité 01.01.02 : Estimations mondiales du travail forcé et analyse des réponses politiques	
Planifiés : <ul style="list-style-type: none"> • Établir des estimations mondiales du travail forcé et une analyse des réponses politiques • Diffusion et présentation des résultats du rapport 	Réalisés : <ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux sur la méthodologie pendant les premier et deuxième semestres de 2021. • Diffusion et lancement du rapport <i>Estimations mondiales de l'esclavage moderne : Travail forcé et mariage forcé</i> [2] et présentation des résultats. • Collaboration conjointe entre l'OIT, l'organisme Walk Free et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). • Appui d'une consultante pour la rédaction du chapitre portant sur le recours au travail forcé par les États et la révision des Conventions 29 et 105 sur le travail forcé, en 2022. • Large diffusion en ligne (site internet du BIT, Alliance 8.7, bulletin de la CLP, sites internet de la CLP et du GBNFL [3], mémoire pour les entreprises partenaires). • Mentions dans de nombreux articles publiés dans les journaux, notamment Le Monde [4]. • Mentions par des agences des Nations Unies, dont UNICEF [5] et le PMNU [6]. • Les dernières estimations indiquent que — selon l'OIT, Walk Free et l'OIM — le travail forcé et le mariage forcé ont considérablement augmenté au cours des cinq dernières années. • Les estimations mondiales de 2021 indiquent qu'à tout moment, 50 millions de personnes sont en situation d'esclavage, forcées de travailler contre leur gré ou engagées dans un mariage qu'elles n'ont pas choisi. Le travail forcé concerne 27,6 millions des personnes en situation d'esclavage moderne, alors que le mariage forcé concerne 22 millions de personnes. Les cinq secteurs les plus touchés par l'esclavage sont les services, l'industrie manufacturière, la construction, l'agriculture et le travail domestique.
Activité 01.01.03 : Impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé	
Planifiés : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé 	Réalisés : <ul style="list-style-type: none"> • Développement des TdRs et identification du groupe de recherche en 2021. • Finalisation de la méthodologie et premières estimations chiffrées des profits du travail forcé en 2022. • Réalisation du rapport sur l'économie du travail forcé et l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé – publication à venir, probablement en 2023.

Résultat immédiat 02 : Promouvoir et mener des actions concrètes et durables en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d’approvisionnement mondiales, en renforçant la capacité des gouvernements, les mécanismes de coopération public-privé, le dialogue transnational et le dialogue social dans les pays pionniers et les réseaux d’entreprises impliqués dans l’Alliance 8.7

Produit 02.01 : Renforcer les capacités des gouvernements, des mécanismes de coopération public-privé et du dialogue social

Activité 02.01.01 : Appui au partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les pays pionniers sur le dialogue social et la coopération public-privé pour répondre aux impacts du COVID-19
(Renforcer le dialogue social et la coopération public-privé dans les chaînes d’approvisionnement de Madagascar)
(Renforcer le dialogue social et la coopération public-privé dans les chaînes d’approvisionnement de la RDC)

Planifiés :	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Synergies entre les différentes composantes du projet et collaboration avec les équipes terrain pour l’organisation de plusieurs réunions et webinaires favorisant le dialogue social ainsi qu’une meilleure compréhension des entreprises de la problématique du travail des enfants et du travail forcé (2021). • Collecte de données et meilleure compréhension des impacts de la pandémie de COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé, y compris dans les pays pionniers (2021). • Collaboration avec l’Union fédérale des syndicats patronaux allemands (BDA), dans le cadre d’une discussion relative à la nouvelle loi allemande sur le devoir de diligence raisonnable en matière de travail des enfants.
-------------	--

Produit 02.02 : Pour la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui investissent et opèrent en Afrique

Activité 02.02.01 : Engagement dans les pays pionniers de l’Alliance 8.7

<p>Planifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au renforcement et à l’élaboration du programme et de l’agenda à la 5^e Conférence mondiale sur l’élimination du travail des enfants (mai 2022) 	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d’information et de séances techniques préparatoires à la conférence internationale, qui ont touché plus de 2 000 participants (2021). • Pour l’Année internationale de l’élimination du travail des enfants, la CLP a lancé une campagne en invitant l’ensemble des parties prenantes à soumettre une action spécifique ou promesse d’action pour 2021. Plus de 100 promesses d’actions formulées par des entreprises ou d’initiatives issues du secteur privé ont été soumises, ce qui représente le tiers de la totalité des promesses d’action provenant de secteurs variés. Certaines entreprises ont opté pour des promesses individuelles (p. ex., Ford, IKEA, Olam, Marshall [7]) alors que d’autres ont soumis des promesses conjointes (p. ex., le Center for Child Rights and Business, qui en 2021 regroupait onze partenaires, dont Amazon) émanant de nombreux secteurs et portant sur des sujets variés — diligence raisonnable, sensibilisation, investissement, éducation, etc. • La CLP a orchestré, avec la société Marshall, une conversation sur le travail des enfants et sur les défis à relever pour éliminer ce phénomène dans les chaînes d’approvisionnement [8]. • Organisation d’une session parallèle organisée dans le cadre de la 5^e Conférence mondiale [9]. • Appui à l’élaboration de <i>L’appel à l’action de Durban sur l’élimination du travail des enfants</i> [10] pour mettre fin au travail des enfants et accélérer les efforts multipartites déployés en vue de prévenir et d’éliminer ce phénomène — à commencer par les pires formes de travail des enfants —, en faisant du travail décent une réalité pour les adultes et les jeunes (2022).
---	---

Activité 02.02.02 : Engagement sous-régional – UEMOA

<p>Planifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et soutenir l’engagement sous-régional au niveau de l’UEMOA, dans le cadre d’un suivi relatif à l’Avis n° 009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration sur les EMN au sein des États membres de l’UEMOA (2021) • Préparatifs pour la tenue de formations en ligne à l’intention des gouvernements, des organismes d’employeurs et de travailleurs ainsi que des institutions de dialogue social des États membres de l’UEMOA (2021) 	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de plus de 40 représentants des mandants de l’OIT et des institutions de dialogue social au sein des huit États membres de l’UEMOA et de quatre pays pionniers de l’Alliance 8.7 (ou de pays en voie de devenir pionniers) pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN, à l’appui d’une action plus concertée et d’une approche plus exhaustive abordant les différentes dimensions du travail décent pour l’élimination du travail des enfants et du travail forcé — en tablant sur l’expérience acquise avec le Mali et le Sénégal dans le cadre d’un projet précédent afin d’amplifier les interventions au niveau sous-régional et d’appuyer une sensibilisation à grande échelle. Cette session de formation a permis notamment d’introduire le travail accompli auprès de deux pays africains et d’amorcer les travaux portant sur l’élaboration de feuilles de route dans six autres pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali, Sénégal, Togo). • Ce webinaire a été suivi d’un webinaire de haut niveau, à l’intention des superviseurs et collègues des personnes ayant pris part à la formation de novembre 2021. En plus de partager les informations diffusées lors de cette dernière, le deuxième webinaire a permis de faire connaître la Déclaration sur les EMN, d’expliquer son approche et ses principes sous-jacents ainsi que d’échanger sur la manière d’en assurer la promotion et l’application en Afrique de l’Ouest. • Téléconférence de suivi (de juillet 2022 à novembre 2022). Jusqu’à présent, cinq pays ont entrepris de travailler sur leur feuille de route (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Bénin, Togo). • À la suite d’ateliers de sensibilisation et de formation, le Togo a formellement désigné des points focaux pour la Déclaration sur les EMN. • Formation en ligne ouverte à tous (MOOC) ayant pour thème <i>Entreprises et travail décent en Afrique</i>, offerte du 29 septembre au 15 octobre 2022 en collaboration avec le Centre international de formation de l’OIT (couramment désigné par l’acronyme anglais ITCILO) et suscitant la participation de plus de 1 200 personnes. • Formation sur les EMN, le développement et le travail décent, y compris l’approche de la Déclaration sur les EMN qui vise à promouvoir des stratégies et des mesures plus complètes, pouvant être mises en œuvre par des entreprises actives dans le monde entier par l’adoption d’une vision holistique de l’élimination du travail des enfants et de ses causes profondes dans les activités commerciales des entreprises.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation regroupant de nombreux spécialistes du BIT, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du PMNU, de l'OIE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). • Une activité supplémentaire, non prévue initialement, a été rendue possible avec un reliquat du budget régulier de formation du BIT. Il s'agit d'un cours en ligne pour la promotion des pratiques responsables, durables et inclusives en Afrique, à l'intention des entreprises qui investissent en Afrique. Ouvert à tous, ce cours a généré plus de 1 210 inscriptions provenant de participants de 26 pays d'Afrique, ce qui démontre l'intérêt grandissant suscité par la thématique abordée. Cette activité permet d'élargir la cible préalablement établie au régional (UEMOA) pour espérer rejoindre toute l'Afrique francophone [11].
Produit 02.03 : Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé (composante GBNFL)	
Activité 02.03.01 : Renforcer le GBNFL au niveau mondial	
<p><u>Planifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du GBNFL au niveau mondial • Pilotage d'outils et d'initiatives innovantes en collaboration avec les organisations d'employeurs et les entreprises membres des réseaux dans les pays pionniers ou autres pays partenaires 	<p><u>Réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du GBNFL par la tenue de réunions et de webinaires et par le développement et le partage d'outils visant à sensibiliser et engager les membres du réseau, ce qui a favorisé le dialogue social et l'engagement des entreprises membres en reliant les acteurs du monde des affaires de tous les secteurs et de toutes les zones géographiques, de façon à de réduire le cloisonnement des interventions et soutenir l'éradication du travail des enfants et du travail forcé. • Les interventions menées, les outils développés et les efforts de communication déployés ont accru la visibilité du GBNFL, qui a ainsi rejoint plus de 2 000 acteurs du monde des affaires. De plus, le réseau a accru sa portée en ligne avec le lancement de balados (en anglais, podcasts) qui, en 2022, ont rejoint 2 580 auditeurs. Le nombre d'abonnés sur LinkedIn s'est accru, atteignant 4 500 personnes et organisations, tandis que le nombre d'abonnés sur Twitter a doublé. Le nombre de visiteurs du site web a dépassé 15 500 alors que 8 279 personnes ont consulté la carte sur l'esclavage qui y apparaît. La bibliothèque en ligne a ajouté plus de 50 références. • Le profil du GBNFL a également été renforcé dans les principaux canaux de communication de l'OIT. Au nom du GBNFL, cette dernière a publié de nombreux messages originaux sur les médias sociaux, atteignant des auditoires de près de 210 000 adeptes sur Twitter et 330 000 adeptes sur LinkedIn, ce qui a permis de rehausser le profil du travail forcé ainsi que la visibilité du GBNFL et de plusieurs produits-clés issus du réseau, tels que les podcasts [12]. • À l'occasion de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (2021) et de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (2022), le réseau a organisé quatre réunions d'information régionales afin de discuter des implications des estimations mondiales avec et pour le secteur privé. Plus de 260 personnes ont participé à ces événements en ligne. Chaque réunion d'information a été organisée en collaboration avec un ou deux employeurs ou organisations d'entreprises concernés. • Préparation et diffusion d'un dossier de sensibilisation sur le travail forcé des enfants, en vue d'informer les employeurs participant à la Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants par une démonstration des liens existants. • Le GBNFL a préparé une série de podcasts examinant les liens entre le travail forcé et le travail des enfants, la dégradation de l'environnement, le changement climatique et le commerce illicite, ainsi que la manière dont ces questions nécessitent une approche intégrée qui engage l'ensemble de la société. • Un autre podcast s'intéresse à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants au Mexique. Ce podcast présente des entretiens avec quatre experts issus d'entreprises et d'organisations d'employeurs et de membres d'entreprises, qui ont tous une expérience directe de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Ensemble, ils abordent des sujets tels que l'argumentaire pour mettre fin au travail forcé et au travail des enfants, le recrutement équitable, l'impact de la pandémie de COVID-19 ou encore le rôle qu'exercent la certification, la formalisation, la protection sociale et le renforcement des capacités [13]. • Publication du rapport <i>Élimination du travail forcé : Qu'est-ce qui convient dans la pratique</i> [14] (septembre 2022) et de fiches d'information (en version française) qui font ressortir le fait que le monde des affaires est diversifié, composé d'EMN et de PME qui possèdent plus ou moins de capacités et consacrent plus ou moins de ressources aux pratiques de devoir de diligence. L'étude recense des méthodes pour que les gouvernements et les entreprises puissent gagner du terrain en vue de l'éradication du travail forcé, conformément à onze indicateurs du travail forcé prévus par l'OIT. • Dans le but d'inciter les PME (qui représentent 90 % du secteur privé dans le monde) à participer à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, production d'une série de podcasts définissant le travail forcé et la raison pour laquelle les PME devraient s'impliquer et expliquant comment elles peuvent changer la donne en matière d'éradication du travail forcé [15]. • Dans le but d'aider les entreprises à comprendre les implications des estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé, production et promotion d'une fiche d'information de deux pages communiquant les statistiques les plus pertinentes sur le travail forcé [16].

	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du premier Prix mondial pour l'action des PME contre le travail forcé, en collaboration avec les membres du réseau, l'OIT et l'OIE (2021). Ce prix s'inscrit dans la campagne visant à libérer le potentiel des PME dans la lutte contre le travail forcé. Pour les PME, il représente une occasion de présenter leurs actions, d'être reconnues pour le rôle essentiel qu'elles jouent et de partager leurs idées, leur expérience et leurs bonnes pratiques avec l'ensemble de la communauté des entreprises et les décideurs politiques nationaux et internationaux. Trois PME ont reçu un prix pour leurs actions de prévention et d'éradication du travail forcé. Il s'agit : (a) du groupe ARTE, une entreprise fabriquant des plans de travail de cuisine, qui a mis en place avec succès une zone exempte de travail des enfants en Inde, (b) Wimrob Bees Ltd, qui a mis en place un réseau d'apiculteurs et offre des possibilités de travail et de revenu décentes dans les zones rurales de l'Ouganda, et (c) FSI Worldwide, une agence de recrutement qui a mis en place des systèmes permanents de recrutement équitable au niveau des villages au Népal, en Inde et au Kenya. Plus de 300 personnes ont participé au lancement du prix [17]. • Création d'espaces où les entreprises identifient des lacunes, développent de nouvelles façons de lutter contre le travail forcé et conçoivent des méthodes permettant d'étendre ces solutions. • Production d'une nouvelle boîte à outils interactive en ligne pour aider les entreprises à mieux prévenir et combattre le travail forcé en tenant compte des onze indicateurs du travail forcé formulés par l'OIT. La boîte à outils permet à l'utilisateur de naviguer, pour chaque indicateur, vers des exemples d'initiatives qui identifient le travail forcé, le préviennent et y remédient. La boîte illustre aussi l'impact de chaque initiative. Elle est disponible en anglais, en français et en espagnol. • Aide aux entreprises pour qu'elles s'engagent avec d'autres parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, afin de trouver des solutions durables aux facteurs structurels du travail forcé. Discussion de l'interdiction commerciale ciblant le travail forcé décrétée par l'Union européenne (UE), par l'entremise de la Commission du commerce international du Parlement européen. L'interdiction vise à fermer le marché de l'UE aux produits fabriqués, extraits ou récoltés au moyen du travail forcé, qu'ils soient fabriqués sur son territoire ou ailleurs. L'audience publique constitue la première étape du processus législatif et sert de contribution au débat et à la négociation entre les institutions de l'UE, qui conduiront à leur tour à l'adoption de l'interdiction. • Collaboration avec l'Alliance 8.7 pour actualiser la carte de l'esclavage moderne, qui présente des initiatives en partenariat avec le secteur privé pour lutter contre la traite des êtres humains. La carte recense 228 initiatives (comparativement à 92 en 2019) qui travaillent avec le secteur privé. • Le GBNFL coordonne un forum bimensuel des réseaux d'entreprises qui vise à soutenir la coordination et la collaboration. Environ 27 initiatives d'entreprises en font partie. Ce forum permet de partager des informations, d'avoir une meilleure connaissance des outils et ressources existantes et facilite les possibilités d'apprentissage et d'échanges.
--	---

Activité 02.03.02 : Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé (GBNFL) du BIT soutient les employeurs au Mexique dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable

<p><u>Planifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le GBNFL soutient les employeurs au Mexique dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable • Pilotage d'outils et d'initiatives innovantes en collaboration avec les organisations d'employeurs et les entreprises membres des réseaux dans les pays pionniers ou autres pays partenaires 	<p><u>Réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les efforts de plaidoyer du GBNFL ciblent un ou deux pays pionniers de l'Alliance 8.7 à la fois, de façon à maximiser l'impact d'une extension des efforts au Mexique. • Production du premier podcast en espagnol sur le travail forcé et le travail des enfants au Mexique, accompagné d'une page web entièrement en espagnol [18]. • Production de trois notes d'information portant respectivement sur : (a) le travail forcé au Mexique, (b) le recrutement équitable au Mexique, et (c) les mesures et recommandations pour les entreprises, les employeurs et les organisations professionnelles afin de lutter contre le travail forcé au Mexique. • La trousse de diligence raisonnable pour un recrutement équitable (qui a été traduite en espagnol) aide les entreprises, en particulier les PME, à mettre en place un processus de diligence raisonnable lorsqu'elles recrutent des travailleurs à l'étranger. Un épisode de podcast approfondi sur le travail forcé au Mexique a été diffusé en mai 2022. • Atelier de renforcement des capacités sur la prévention et l'éradication du travail forcé et la promotion du recrutement équitable au Mexique (2023). L'atelier s'adresse aux entreprises mexicaines de différents secteurs, en particulier les membres de la Confédération des chambres industrielles des États-Unis du Mexique (CONCAMIN) et de la Confédération patronale de la République du Mexique (COPARMEX). Y ont participé, outre des délégués de l'OIT, des représentants de premier plan du gouvernement mexicain et de deux des plus grandes associations d'entreprises et d'employeurs du pays, afin d'échanger notamment sur les priorités et les nouveaux développements dans le domaine du travail forcé et du recrutement équitable, les changements législatifs ainsi que les politiques et actions liées au statut du Mexique en tant que pays pionnier de l'Alliance 8.7.
--	---

Activité 02.03.03 : Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé (GBNFL) du BIT soutient les employeurs de Côte d'Ivoire dans l'éradication du travail forcé

<p><u>Planifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le GBNFL soutient les employeurs de Côte d'Ivoire dans l'éradication du travail forcé Pilotage d'outils et d'initiatives innovantes en collaboration avec les organisations d'employeurs et les entreprises membres des réseaux dans les pays pionniers ou autres pays partenaires 	<p><u>Réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Retard des interventions en Côte d'Ivoire en raison de la pandémie de COVID-19. Production d'un podcast (en français) examinant les causes profondes communes du travail des enfants et du travail forcé en Côte d'Ivoire. Le podcast explore les actions menées par des organisations d'employeurs et des agences du gouvernement qui ont particulièrement bien réussi à s'attaquer à ces deux fléaux : Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Groupement professionnel des exportateurs de café et de cacao (GEPEX), Union des entreprises agricoles et forestières (UNEMAF).
---	---

Activité 02.03.04 : Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé (GBNFL) du BIT soutient les employeurs de Malaisie dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable

<p><u>Planifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le GBNFL soutient les employeurs de Malaisie dans l'éradication du travail forcé et dans le recrutement équitable Pilotage d'outils et d'initiatives innovantes en collaboration avec les organisations d'employeurs et les entreprises membres des réseaux dans les pays pionniers ou autres pays partenaires 	<p><u>Réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers en ligne pour les entreprises malaisiennes des secteurs de l'industrie d'exportation et des plantations. Un webinar ouvert a été suivi de deux ateliers interactifs sur le travail forcé et le recrutement équitable (2021). En 2022, le réseau a continué de travailler avec la communauté d'affaires malaisienne. La Malaisie est un pays de destination majeur pour les travailleurs migrants, qui, selon les estimations mondiales de l'esclavage, sont cinq fois plus exposés que les autres travailleurs au risque de travail forcé. En mars, environ 160 employés d'entreprises malaisiennes ont participé à un atelier en ligne de deux jours au cours duquel le GBNFL a dispensé une formation sur les onze indicateurs du travail forcé de l'OIT. L'atelier était organisé par l'Association malaisienne des fabricants de gants en caoutchouc (MARGMA) et le projet <i>Des chaînes d'approvisionnement durables pour mieux construire l'avenir</i>, mis en œuvre par l'OIT. Formation technique sur le travail forcé pour les membres de MARGMA. Formation des producteurs d'huile de palme à la reconnaissance du travail forcé organisée par MARGMA et l'OIT. Formation du secteur des plantations d'huile de palme en Malaisie sur les bonnes pratiques pour les plans d'action des entreprises. Adaptation au contexte malaisien de la boîte à outils pour le recrutement équitable destinée aux PME, laquelle devrait être lancée en 2023.
---	---

Produit 02.04 : Renforcer les réseaux des entreprises du BIT sur le travail des enfants et le travail forcé (composante CLP)

Activité 02.04.01 : La CLP sensibilise et contribue à développer la capacité des entreprises françaises sur le devoir de vigilance et l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

<p><u>Planifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et développer les capacités d'entreprises françaises sur le devoir de vigilance et l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 	<p><u>Réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Participation au Forum de l'OCDE sur le devoir de diligence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure et organisation d'une session parallèle — résultat d'une collaboration entre la CLP, l'OIE et le Centre for Child Rights and Business — sur les façons de prévenir et remédier au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du vêtement. Interventions auprès des entreprises du Lab 8.7, mis sur pied par l'organisation non gouvernementale Ressources humaines sans frontières (RHSF) à l'intention d'entreprises et de mécènes français qui entendent tester des solutions durables par la voie d'une session portant sur les lignes directrices du BIT en matière de devoir de diligence et de travail des enfants ainsi que sur la manière de s'engager au niveau de l'Alliance 8. Participation à l'élaboration d'une note sur l'élimination du travail des enfants et de ses causes profondes et sur les orientations offertes par la Déclaration sur les EMN [19]. Expertise technique offerte à deux entreprises françaises ainsi que consultations avec l'OIE pour la préparation d'un programme de formation sur le travail des enfants en 2023, à l'intention des entreprises françaises. Appui technique aux entreprises : évaluation des codes de conduite et des engagements des membres concernant le travail des enfants et les principes de droits fondamentaux au travail de l'OIT (2023). Ce rapport servira à fournir un soutien technique aux entreprises pour combler les lacunes de leur code de conduite propre.
---	--

Activité 02.04.02 : La CLP renforce l'engagement des entreprises et de ses partenaires dans l'Alliance 8.7

<p>Planifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'engagement des entreprises et des partenaires au sein de la CLP et mobilisation pour avoir un impact d'échelle au niveau des interventions 	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de trois groupes de travail (Inde, Côte d'Ivoire, RDC) auxquels de six à dix entreprises ont décidé de contribuer, en vertu de leur expertise et de leur présence dans ces pays, pour réaliser des activités spécifiques selon une approche de concentration géographique (couramment désignée par l'acronyme anglais IABA). En Inde, le groupe de travail a discuté de la première phase d'une étude sur le travail des enfants et la promotion du travail décent pour les travailleurs migrants de l'État du Tèlangana, qui constituent une main-d'œuvre importante pour la production de coton et d'épices et commandent une collaboration entre les entreprises qui utilisent ces matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. Mission de la CLP sur le terrain pour soutenir le développement de la recherche et des interventions futures de l'État et pour examiner l'environnement opérationnel au Tèlangana et assurer la liaison avec les responsables gouvernementaux. En Côte d'Ivoire, les membres du groupe de travail ont réalisé une cartographie des régions du pays où ils travaillent, dans le but de sélectionner des zones pour une collaboration sectorielle. Les résultats de la cartographie ont permis de convenir que la région de Nawa offre un fort potentiel de collaboration. Intérêt pour les recherches et synergies existantes entre les secteurs public-privé en vue d'éliminer le travail des enfants — notamment dans le secteur agricole auprès des familles de travailleurs salariés — et pour des interventions innovantes concernant l'accès à la protection sociale dans la région de Nawa. (synergie avec le projet ACCEL Africa financé par les Pays-Bas). En RDC, les efforts que déploie le gouvernement, en collaboration avec l'OIT, pour établir le CLMRS a été un sujet de discussion pour le groupe de travail. Ce système fait d'ailleurs partie de l'engagement qu'a pris la RDC en vue de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, en 2021. Le CLMRS est un système intégré qui : (a) aligne et coordonne de manière cohérente les activités avec toutes les parties prenantes impliquées dans la lutte contre le travail des enfants, et (b) permet d'identifier les enfants et guider la gestion des référencements et l'orientation vers des prestataires de service une fois les enfants retirés des sites miniers. Les conclusions des premières opérations d'identification et d'enregistrement des enfants dans trois sites pilotes ont été présentées au groupe de travail. Les membres explorent les possibilités d'engagement avec les groupes de travail du secteur privé qui font la promotion des chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'extraction des minerais, lesquelles comptent 65 acteurs opérant dans les sites d'exploitation minière artisanale et les exploitations minières à grande échelle. Ces groupes échangent déjà sur les meilleures pratiques, les normes de diligence raisonnable et les normes internationales du travail dans le secteur du cobalt. La CLP et son groupe de travail en RDC ont la possibilité d'entrer en contact avec eux afin de partager leurs expériences, de les sensibiliser au droit à la protection des enfants et à la Déclaration des EMN et d'accroître l'engagement du secteur privé sur les enjeux du travail des enfants et du travail décent. Les groupes de travail pays ont permis d'échanger sur les bonnes pratiques, de compiler des informations sur des initiatives concrètes, d'appuyer des recherches, d'identifier des synergies et d'alimenter les discussions stratégiques sur la manière de mener des actions au niveau national pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants ainsi que promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement.
--	--

Activité 02.04.03 : La CLP pilote avec ses membres des initiatives innovantes sur l'élimination du travail des enfants, y compris dans des secteurs et communautés fragilisés par le COVID-19

<p>Planifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les efforts dans des pays significativement touchés par le COVID afin que les secteurs public-privé et les acteurs sociaux travaillent conjointement pour atténuer l'impact de la pandémie Piloter avec les membres des mesures innovantes sur l'élimination du travail des enfants, en collaboration avec les équipes sur le terrain 	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au Maroc, le projet a soutenu l'élaboration, par la Confédération générale des entreprises du Maroc, de la plateforme ILTELSAM – Initiative de lutte contre le travail des enfants, lancée en avril (2021) [20]. Cette dernière vise à accompagner les entreprises membres dans leurs actions de lutte contre le travail des enfants, en mettant à leur disposition toute l'information nécessaire, des trousseaux de sensibilisation et des formations en ligne. La plateforme ambitionne également d'aider les entreprises à échanger entre elles pour partager les bonnes pratiques dans ce domaine. En RDC, mise en place, par le ministère des Mines et le point focal RDC/l'Alliance 8.7, d'un CLMRS dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt pour que les membres de la CLP et d'autres EMN alignent leurs efforts à ce système conformément à sa promesse d'action. Ce système permettra : (a) de renforcer l'arsenal national de lutte contre le travail des enfants, (b) d'établir le nombre réel d'enfants travaillant dans les mines artisanales, (c) de créer une base de données, (d) de suivre la réinsertion socioprofessionnelle et/ou scolaire des enfants retirés des sites miniers, et (e) de mettre en place un programme de communication et de sensibilisation de tous les acteurs quant à la lutte contre le travail des enfants. En RDC, rencontre de travail avec la consultante chargée du CLMRS et production finale d'une version révisée de ce dernier (2022). La CLP cerne les possibilités de voir les entreprises partager leurs données afin de faciliter la convergence des informations dans la chaîne d'approvisionnement et de les sensibiliser à l'adoption d'un système de remédiation commun.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • À Madagascar, développement d'une note conceptuelle et de TdR pour la conduite d'une étude sur le travail des enfants dans le secteur du Mica — en collaboration avec UNICEF et le bureau du BIT dans le pays —, à l'appui du plan d'action national du Mica adopté par le gouvernement (promesse d'action faite dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants). Ce plan est établi pour une phase pilote d'un an, incluant une phase de lancement de trois mois. Il a pour objectif de répondre aux urgences et besoins sociaux afférents à la problématique de travail des enfants dans le secteur du mica. Les principaux bénéficiaires en sont les enfants travailleurs, les communautés et le gouvernement malgache. • Les objectifs de l'étude sont : (a) de comprendre la nature et l'ampleur du travail des enfants dans les mines artisanales de mica à Madagascar, (b) de cerner les impacts des activités du secteur du mica sur les droits de l'enfant dans les régions d'Androy et l'Anosy, y compris les impacts sur la santé, l'éducation, le bien-être et la protection des enfants, ainsi que les impacts sur les communautés locales et l'environnement, (c) d'identifier les facteurs qui contribuent aux violations des droits de l'enfant dans le secteur du mica à Madagascar, y compris les pratiques des entreprises, les politiques et les cadres réglementaires ainsi que les facteurs économiques, sociaux et culturels, et (d) proposer des solutions pour lutter contre le travail des enfants dans les mines de mica et améliorer la situation des enfants dans les régions ciblées, y compris des mesures de protection de l'enfant, des initiatives de développement économique, des politiques et des pratiques d'entreprise responsables ainsi que des mécanismes de surveillance et d'application de la loi afin de promouvoir une industrie du mica plus responsable et respectueuse des droits de l'enfant, en encourageant l'adoption de pratiques d'approvisionnement responsable, la promotion du dialogue social, l'amélioration des politiques et des cadres réglementaires de même que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes. • À Madagascar, un rapport préliminaire sur le travail des enfants dans le secteur du mica a été soumis et est en révision. L'étude du secteur du mica devrait être finalisée en 2023. • Engagement de la CLP en faveur d'une diligence raisonnable en matière de lutte contre le travail des enfants et d'environnement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) et de la lutte plus générale contre les changements climatiques. La CLP met en lumière les défis et les opportunités pour éliminer le travail des enfants dans le secteur du recyclage. Publication d'une brochure climatique et poursuite du travail pour avancer l'initiative pilote sur le recyclage au Mexique, par l'organisation d'un premier atelier de travail pour partager les conclusions du projet de recyclage mené dans la ville de Mexico. • Les activités de la CLP ont aussi contribué à une plus forte collaboration entre agences des Nations Unies et organisations internationales — Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OCDE, PMNU — quant au devoir de diligence dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en plus de soutenir la diffusion, auprès du secteur privé, de messages plus cohérents quant au rôle que joue ce dernier pour éliminer les causes profondes du travail des enfants, en collaboration avec les partenaires sociaux. • Soutien aux entreprises et organisations d'employeurs pour la présentation de plus de 100 promesses d'action du secteur privé, lesquelles représentent le tiers de toutes les promesses d'action faites dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants. • En permettant une plus grande mobilisation de la CLP et de son secrétariat, la Norvège et l'Allemagne ont décidé de soutenir les efforts que déploie la plateforme établie avec le secteur privé. • Pendant la période en cours, les sociétés IKEA et Samsung ont rejoint la CLP.
--	---

Notes :

1. Organisation internationale du Travail, et Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Travail des enfants : Estimations mondiales 2020, Tendances et chemin à suivre*. New York : OIT et UNICEF, 2021.
2. Organisation internationale du Travail, Walk Free, et Organisation internationale pour les migrations. *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : Travail forcé et mariage forcé – Résumé analytique*. Genève : OIT, Walk Free et OIM, 2022; et Organisation internationale du Travail, Walk Free, et Organisation internationale pour les migrations. *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*. Genève : OIT, Walk Free et OIM, 2022.
3. Site web à l'adresse <<https://flbusiness.network/library-publication/>>.
4. Page web à l'adresse <https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/10/le-travail-des-enfants-en-recrudescence-pour-la-premiere-fois-en-vingt-ans_6083540_3244.html>.
5. Page web à l'adresse <<https://www.unicef.fr/article/le-travail-des-enfants-en-hausse-pour-la-1ere-fois-depuis-20-ans/>>.
6. Page web à l'adresse <https://bhr-navigator.unglobalcompact.org/key_resources/child-labour-global-estimates-2020-trends-and-the-road-forward/>.
7. Pour un exemple de promesse internationale proposé par Marshall (Royaume-Uni et Irlande), consulter la page web à l'adresse <<https://endchildlabour2021.org/wp-content/uploads/2021/06/Marshalls-plc.pdf>>.
8. Page web à l'adresse <<https://childlabourplatform.org/action/clp-conversations/>>.
9. Page web à l'adresse <<https://childlabourplatform.org/action/clp-side-event-during-the-v-global-conference>>.
10. *L'appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants*. Document adopté lors de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, tenue en format hybride à Durban, en Afrique du Sud, du 15 au 20 mai 2022. Sans mention de l'éditeur ou de la date.
11. Bureau international du Travail, Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS). Rapport d'avancement pour le projet Entr'Alliance publié pour la période de janvier 2022 au 30 juin 2022.
12. Rapport annuel du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains publié pour la période de janvier à décembre 2022.
13. Page web à l'adresse <<https://flbusiness.network/library/trapped-in-silos-why-forced-labour-eradication-requires-an-integrated-approach/>>.
14. Organisation internationale du Travail. *Élimination du travail forcé : Qu'est-ce qui convient dans la pratique – Résumé analytique*. Genève : OIT, 2022.
15. Page web à l'adresse <<https://flbusiness.network/library/how-to-fight-forced-labour-short-training-podcasts-for-smes/>>.
16. Page web à l'adresse <<https://flbusiness.network/library/2022factsheet/>>.
17. Page web à l'adresse <<https://flbusiness.network/the-2021-global-innovation-award-for-sme-action-on-forced-labour/>>.
18. Site web à l'adresse <<https://flbusiness.network/library-publication/>>.
19. Organisation internationale du Travail. *L'élimination du travail des enfants et de ses causes profondes – les orientations offertes par la Déclaration de l'OIT sur les EMN*. Note de l'OIT. Genève : OIT, 2022.
20. Page web à l'adresse <https://www.ilo.org/actemp/news/WCMS_781849/lang--fr/index.htm>.

Annexe 9. Leçons apprises et bonnes pratiques



Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

TC/SYMBOL: GLO/20/60/FRA

Nom de l'évaluatrice : Maryvonne Arnould

Date : novembre 2023.

La leçon apprise ci-dessous a été relevée dans le cadre de l'évaluation. Le rapport d'évaluation intégral pourrait contenir un passage donnant de plus amples explications sur la leçon.

ÉLÉMENT DE LA	TEXTE
Brève description de la leçon apprise (lien vers une action ou une tâche particulière)	Leçon apprise 1 : La transition du travail des membres de la Plateforme sur le travail des enfants (CLP), par la création de groupes de travail pays (République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Inde), est une démarche qui permet non seulement d'élargir le champ d'intervention de la CLP et de transposer, au niveau national, le débat sur le travail des enfants qui a cours au niveau international, mais aussi d'engager plus concrètement les grandes entreprises multinationales (EMN) dans les efforts de diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il y a lieu de poursuivre les efforts en misant sur les acquis de ces expériences, tout en veillant à ce qu'il soit possible de partager les approches d'intervention innovantes testées sur le terrain et les résultats obtenus à ce jour, de façon à enrichir les débats amorcés dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et à susciter l'intérêt d'autres EMN.
Contexte et conditions préalables connexes	Les consultations (annuelles et trimestrielles), l'assistance technique, la tenue de webinaires et les outils partagés pour sensibiliser et engager les partenaires publics et privés au sein de la CLP ont contribué à l'adhésion des membres à des groupes de travail et au développement d'interventions nationales concrètes et pratiques dans les chaînes d'approvisionnement. Les efforts déployés par les groupes de travail permettront de mieux cerner la nature et le potentiel des initiatives pilotes ainsi que d'élaborer et de tester des approches innovantes et des modèles d'intervention nationaux sectoriels ou trans-sectoriels, axés sur l'identification des problématiques et la recherche de solutions pour éradiquer le travail des enfants.
Utilisateurs ciblés / bénéficiaires	Membres de la plateforme sur le travail des enfants, bureaux pays visés par les interventions ainsi que personnel de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au siège. Les bénéficiaires comprennent toutes les parties prenantes du projet (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) ainsi que les populations marginalisées visées par les interventions.
Défis/Leçons négatives – Facteurs de causalité	Des facteurs externes échappant au contrôle du projet peuvent affecter sa mise en œuvre, tels que la tenue d'élections, des changements de gouvernement ou encore le niveau d'engagement des parties prenantes nationales.
Succès/Aspects positifs – Facteurs de causalité	La CLP est bien engagée dans tous les aspects du travail des enfants, qu'il s'agisse de l'accès à des ressources (information, tendances, recherches ou statistiques), des nouveaux développements ou encore des débats en cours sur la scène internationale portant sur la diligence raisonnable et les législations responsabilisant les EMN et les chaînes d'approvements afin qu'elles soient exemptes de travail des enfants.
Questions administratives de l'OIT (personnel, ressources, conception, mise en œuvre)	Mesures de planification supplémentaires permettant d'allouer le temps nécessaire pour faciliter les consultations avec toutes les parties prenantes et la conduite de recherche permettant d'établir des estimations plus fiables de la prévalence et des caractéristiques du travail des enfants dans des régions déterminées, afin de répondre aux problématiques communes auxquelles font face les chaînes d'approvisionnement.



Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

TC/SYMBOL: GLO/20/60/FRA

Nom de l'évaluatrice : Maryvonne Arnould

Date : novembre 2023.

La bonne pratique ci-dessous a été relevée dans le cadre de l'évaluation. Le rapport d'évaluation intégral donne de plus amples détails à ce sujet.

ÉLÉMENT DE BP	TEXTE
Résumé de la bonne pratique (lien avec le but du projet ou résultat spécifique, contexte, objectif, etc.)	Bonne pratique 1 : Le fait d'encourager les synergies entre les projets avec la création d'un cluster regroupant des projets intervenant dans les chaînes d'approvisionnement à Madagascar permet de réunir les acteurs que la thématique concerne afin d'identifier et d'encourager des actions transversales complémentaires, que ce soit pour : (a) formaliser l'emploi dans le secteur du textile (projet <i>Better Work</i>), (b) renforcer les normes de sécurité ou de santé au travail aux fins du développement, de concert avec les autorités de l'inspection du travail, la magistrature et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du litchi (projet <i>Vision Zero Fund</i>), ou (c) cibler diverses problématiques comme le renforcement de la protection des populations marginalisées (projet COTECCO) ou le travail des enfants dans le secteur du mica (projet <i>Trade for Decent Work</i> et projet Entr'Alliance). Une telle approche permet d'harmoniser les objectifs des différents projets, d'éviter les doubles emplois et de partager les connaissances sur les besoins des acteurs locaux et nationaux.
Conditions pertinentes et contexte : limites ou conseil en termes d'application et de répliquabilité	Comme les donateurs souhaitent naturellement voir le partage et l'optimisation des ressources entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ses partenaires, la collaboration permet aux organisations partenaires de mettre en commun leurs ressources en vue de maximiser l'impact des interventions.
Établir une relation cause-effet claire	Compte tenu de la diversité et de la nature transversale des questions liées au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, le recours aux synergies permet d'allier les efforts afin de réduire la prévalence du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement ou d'en atténuer les conséquences.
Indiquer des impacts mesurables et les bénéficiaires cibles	Cette pratique permet à l'OIT d'appuyer la mise en œuvre d'une approche plus holistique et illustre comment l'agence, en travaillant de manière collaborative, peut appuyer la transition vers le travail décent.
Répliquabilité potentielle et par qui	L'OIT et ses départements doivent continuer à encourager le recours aux synergies entre projets et travailler conjointement pour assurer un travail décent pour tous. Une fois dûment testées, les approches fondées sur des interventions nationales pourraient se répliquer à d'autres secteurs.
Liens avec les Objectifs à haut niveau du BIT (PPTDs, CPOs, Cadre stratégique du programme de l'OIT)	En adéquation avec la stratégie de l'OIT sur la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Cette stratégie vise à doter l'OIT et les mandants tripartites des outils et orientations dont ils ont besoin en tirant pleinement parti des vastes compétences des bureaux extérieurs et des unités du siège, des acquis de projets antérieurs ainsi que des synergies avec les projets en cours abordant la thématique des chaînes d'approvisionnement.
Autres documents ou commentaires pertinents	Sans objet.



Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

TC/SYMBOL: GLO/20/60/FRA

Nom de l'évaluatrice : **Maryvonne Arnould**

Date : **novembre 2023.**

La bonne pratique ci-dessous a été relevée dans le cadre de l'évaluation. Le rapport d'évaluation intégral donne de plus amples détails à ce sujet.

ÉLÉMENT DE BP	TEXTE
Résumé de la bonne pratique (lien avec le but du projet ou résultat spécifique, contexte, objectif, etc.)	Bonne pratique 2 : Le projet a bénéficié de la création des groupes de travail pays de la Plateforme sur le travail des enfants (CLP) et de la transition vers des interventions nationales qui, bien qu'encore récentes, recèlent un potentiel pour stimuler les efforts, l'engagement et la collaboration de toutes les parties prenantes en vue de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau national et s'investir dans des initiatives concrètes visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Ces interventions permettent aussi de tirer parti des connaissances, des compétences et des ressources de tous les membres du groupe de travail.
Conditions pertinentes et contexte : limites ou conseil en termes d'application et de répliquabilité	Les groupes de travail de la CLP ont conçu et testé des expériences de collaboration impliquant l'ensemble des parties prenantes au niveau national et misant sur la coopération des entreprises multinationales (EMN) qui utilisent les matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces collaborations se fondent sur des recherches ciblées pour mieux comprendre les conditions de travail et les risques liés au travail des enfants.
Établir une relation cause-effet claire	Les interventions des CLP s'harmonisent avec les problématiques et les priorités établies par les contreparties nationales pour des produits de base spécifiques et constituent des modèles qui proposent des axes de concertation et des approches d'intervention pratiques en vue d'unir les efforts, dans une région porteuse (<i>Area Based Approach</i>), pour aider les pays ciblés à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. En procédant ainsi, la CLP tente : (a) d'amplifier l'impact de ses actions, (b) de promouvoir la coordination et les synergies entre projets et programmes pour atteindre une plus grande efficacité, (c) de documenter les actions, et (d) de développer la modélisation d'interventions répliquables dans d'autres régions. Pareille stratégie est propice au déploiement d'actions convergentes fondées sur la valeur ajoutée de chaque projet ou agence.
Indiquer des impacts mesurables et les bénéficiaires cibles	Les efforts déployés par les groupes de travail permettront de mieux cerner la nature et le potentiel des initiatives pilotes ainsi que d'élaborer et de tester des approches innovantes et des modèles d'intervention nationaux sectoriels ou trans-sectoriels regroupant l'ensemble des acteurs-clés, de façon à consolider l'engagement des tous les acteurs concernés dans la lutte contre le travail des enfants. Ce travail pourrait se traduire par un engagement financier de la part des EMN.
Réplication potentielle et par qui	Il est encore trop tôt pour parler de réplication, mais de tels modèles d'intervention pourront servir de référence pour appuyer la réflexion de l'ensemble des acteurs et conduire à l'adoption de certains éléments afin de réduire et d'éradiquer le travail des enfants.
Liens avec les Objectifs à haut niveau du BIT (PPTDs, CPOs, Cadre stratégique du programme de l'OIT)	En adéquation avec la stratégie de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement ainsi qu'avec les programmes pays pour le travail décent (PPTD) des pays visés.
Autres documents ou commentaires pertinents	Sans objet.